

RAPPORT ANNUEL 2023

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SOMMAIRE

ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT...4-27

GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES	5-8
RESSOURCES HUMAINES	9-14
TEMPS FORTS 2023	15-20
INDICATEURS DE PERFORMANCE	21-29
EAU	22-25
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	26-29
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	29
CHIFFRES CLÉS EAU ET ASSAINISSEMENT	30-31

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE.....32-54

PRODUIRE	33-38
DISTRIBUER	39-54

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES55-76

COLLECTER	55-70
TRAITER	71-76

PROJETS ET INNOVATIONS77-86

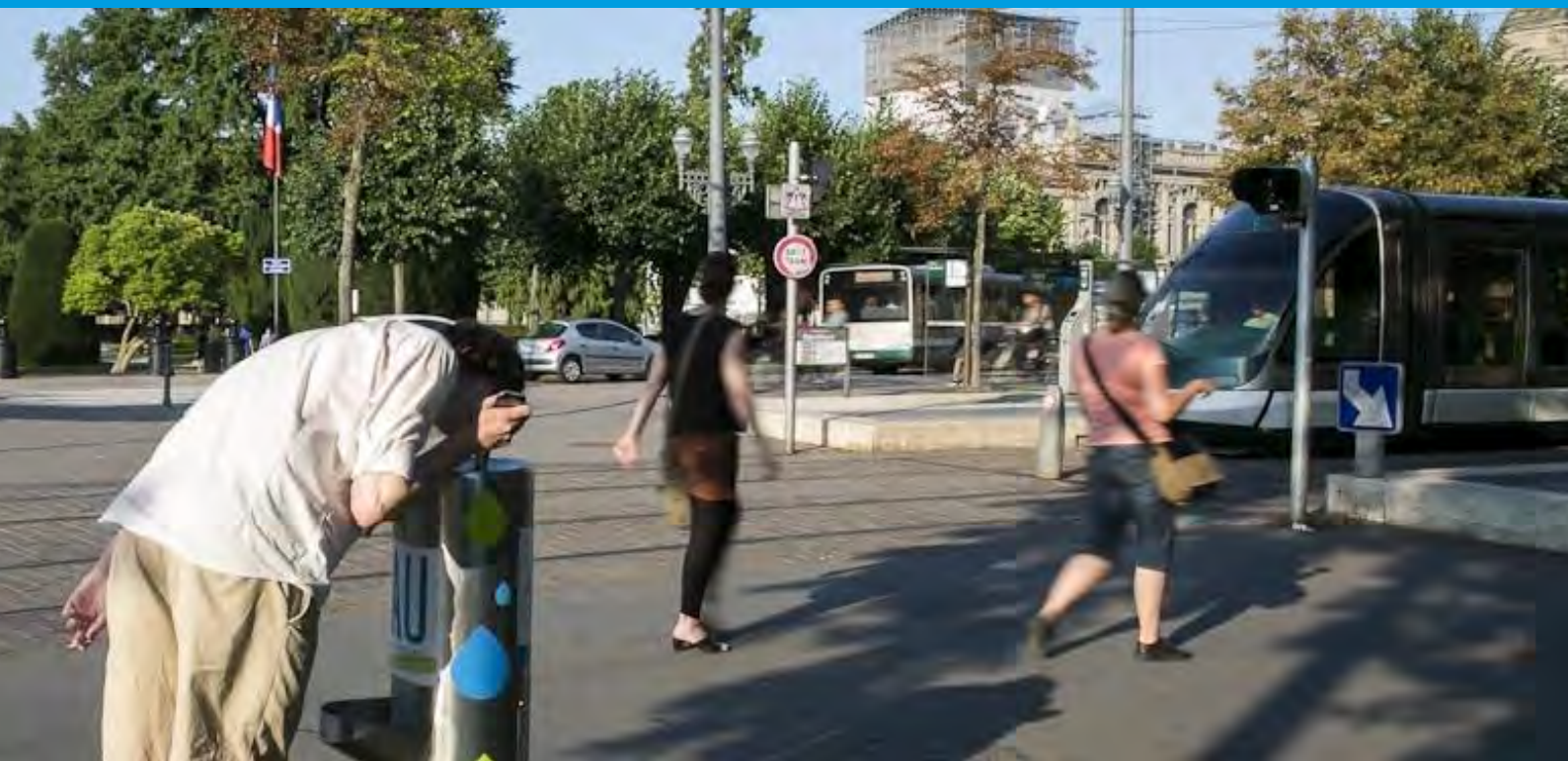
ANTICIPER	78-82
INNOVER	83-84
PARTAGER	85-86

FINANCES ET GESTION DES ABONNÉ·ES87-119

FACTURER	88-103
GÉRER	104-114

ANNEXES115

ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES

L'EUROMÉTROPOLE, GARANTE D'UN SERVICE PUBLIC ÉQUITABLE SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice du service public d'Eau et d'Assainissement pour l'ensemble de ses communes membres (33 communes). Elle est garante de l'organisation d'un service public équitable sur l'ensemble de son territoire dans ses missions de :

- maintien d'un service d'Eau et d'Assainissement d'excellente qualité,
- programmation des travaux (besoin et faisabilité, niveaux d'investissements, gestion patrimoniale...),
- définition du prix de l'eau,
- garantie d'une production et d'une distribution d'eau potable de qualité en quantité suffisante dans le respect des normes en vigueur,
- garantie d'une collecte et d'un traitement des eaux usées et pluviales efficients dans le respect des normes en vigueur, en veillant à limiter les impacts,
- protection de l'environnement de façon à garantir le retour au bon état écologique des cours d'eau

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU, QUI FAIT QUOI ?

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice et la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de son territoire.

Le contrôle, l'entretien, l'exploitation des sites de production et la distribution d'eau potable sont répartis entre la régie de l'Eurométropole et le SDEA comme suit :

- par la régie de l'Eurométropole : Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfsheim (**soit 90 % de la population de l'Eurométropole**),
- par le SDEA sur les 21 communes périphériques (soit 10 % de la population de l'Eurométropole) : Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim, Lampertheim, La Wantzenau, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Plobsheim et Vendenheim.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, QUI FAIT QUOI ?

L'Eurométropole de Strasbourg mène en régie propre l'essentiel des missions d'assainissement et assure l'autorité organisatrice et la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des communes de son territoire.

Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont répartis entre la régie de l'Eurométropole et le SDEA comme suit :

- par la régie de l'Eurométropole de Strasbourg les communes de Strasbourg, Achenheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen et Wolfsheim,
- par le SDEA dans les 23 autres communes de l'Eurométropole.

L'exploitation de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau est confiée à un délégataire soit Valeaurhin (du 01/10/2018 au 30/09/2023) puis la Société de valorisation des effluents de l'Eurométropole de Strasbourg (SOVEES) titulaire du contrat de délégation de service public du 01/10/2023 au 31/12/2031. Les autres stations (Plobsheim et Achenheim, ainsi que les stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim) sont gérées par la régie de l'Eurométropole.

LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

Instituée en 2014, la Commission Eau et Assainissement poursuit ses travaux avec ses nouveaux représentants désignés par le conseil de l'Eurométropole du 28 août 2020.

Cette commission a un rôle consultatif sur toute question ou tout projet en matière d'eau et d'assainissement.

Elle fait des propositions et participe à la politique en matière d'eau et d'assainissement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les missions de cette commission sont les suivantes :

- elle est consultée par la présidente sur toute question ou tout projet intéressant les services publics et équipements d'eau et d'assainissement ;
- elle peut transmettre à la présidente toute proposition concernant tout problème d'intérêt intercommunal en rapport avec l'eau et l'assainissement ;
- elle peut se saisir, examiner et rendre un avis sur tous les sujets relatifs à l'eau et à l'assainissement, et notamment ceux spécifiques à la fonction d'autorité organisatrice de la compétence eau et assainissement sur son territoire, définie au IX de l'article L 5217-2 du CGCT ;
- elle peut être chargée de rendre plus particulièrement un avis préalable à une délibération qui serait proposée au conseil de l'Eurométropole sur ces mêmes domaines ;
- elle participe aux réflexions sur l'évolution de la gouvernance eau et assainissement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

BILAN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

La Commission Eau et Assainissement s'est réunie sept fois en 2023.

La Commission a poursuivi ses travaux sur les thématiques suivantes :

- abonné-es sensibles,
- appels d'offre de la station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau,
- création d'une nouvelle station d'épuration au Sud de l'Eurométropole,
- opération collective de lutte contre la pollution issue des entreprises artisanales,
- présentation du Plan d'action organisationnel territorialisé (par la Direction départementale des territoires),
- sobriété des usages de l'eau,
- avancement du Schéma Directeur d'Assainissement,
- visite du chantier du bassin d'orage de Vendenheim,
- enquête micropolluants,
- présentation et visite des nouveaux locaux de l'ENGEEs,
- présentation de la filière chanvre,
- bilan annuel 2022 de l'Eau et Assainissement,
- fonds de coopération de solidarité internationale pour des projets d'eau et d'assainissement,
- opération collective pour la protection du captage de Strasbourg - Polygone.

L'activité du service de l'Eau et de l'Assainissement est donc jusqu'à présent essentiellement centrée sur le « petit cycle » de l'eau : prélèvement, distribution, collecte, épuration et restitution au milieu naturel.

Afin de pouvoir appréhender les enjeux de l'Eau dans leur globalité et en cohérence avec les politiques publiques de l'Eurométropole de Strasbourg il a été créée en 2023 une Direction de l'Eau et des Risques Environnementaux (DERE) qui portera la fonction d' « Autorité Organisatrice de l'Eau » et une triple responsabilité :

- la gestion du cycle de l'eau dans sa globalité ;
- la conception et la conduite d'une politique globale de préservation et de gestion de la ressource en eau (en qualité et en quantité) ;
- le pilotage des risques environnementaux, majoritairement liés aux enjeux de l'eau.

La mise en œuvre opérationnelle de la DERE sera effective en 2024.



RESSOURCES HUMAINES

DES AGENT·ES AU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

COMPÉTENCE ET DISPONIBILITÉ

L'eau est un bien commun et le service public de l'Eau et de l'Assainissement a pour vocation d'œuvrer quotidiennement dans l'intérêt de toutes et tous.

Cette vocation et cette responsabilité sont partagées par l'ensemble des agent·es du service. Leur implication permet de fournir aux usagers et usagères l'eau potable et l'assainissement des eaux usées au juste prix tout en préservant un haut niveau de qualité et d'investissements.

L'Eau et l'Assainissement sont des services publics à caractère industriel et commercial qui fonctionnent 7j/7 et 24 h/24, 365 jours par an, grâce à des équipes de permanence et d'astreinte.

LES MÉTIERS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de remplir ses missions, le service de l'Eau et de l'Assainissement intègre de nombreux métiers.

Pour produire l'eau destinée à la consommation : agent-es de maintenance, électromécanicien·nes, automaticien·nes, ingénieur-es...

Pour distribuer l'eau aux abonné·es et assurer la continuité du service : terrassiers, terrassières, monteurs, monteuses, surveillant·es de travaux, opérateurs, opératrices en recherche de fuites, magasiniers, magasinnières, ingénieur-es, agent-es et responsables de permanence...

Pour entretenir le réseau d'assainissement : égoutiers, égoutières, électromécanicien·nes, métalliers, métallières, mécanicien·nes, maçon·nes, magasiniers, magasinnières, surveillant·es de travaux, technicien·nes, ingénieur-es...

Pour traiter les eaux usées : conducteurs, conductrices de station d'épuration, électromécanicien·nes, agent-es de maintenance, technicien·nes, ingénieur-es...

Pour suivre la qualité de l'eau potable, ainsi que surveiller et adapter les réseaux : technicien·nes qualité, ingénieur-es d'études, instrumentistes, préleveurs-contrôleurs, préleveuses-contrôleuses, dessinateurs-projeteurs, dessinatrices-projeteuses, opérateurs-géomètres, opératrices-géomètres,...

Pour assurer la gestion des abonné·es: releveurs, releveuses de compteurs, gestionnaires de clientèle, enquêteurs, enquêtrices.

Pour assurer le fonctionnement du service et le suivi administratif : assistant·es et responsables ressources humaines, communication, qualité et juridique, comptables, secrétaires, cadres administratifs et direction.

Au total 304 agent-es répartis sur près de 45 métiers différents sont nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'eau et d'assainissement.

FORMATION

En 2023, 189 agent-es du service de l'Eau et de l'Assainissement ont suivi 640 jours de formation.

Les formations en sécurité ont représenté 66 % du nombre total de jours de formation et ont concerné principalement le certificat d'aptitude au travail en espace confiné (CATEC), le secourisme, l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), le recyclage des habilitations électriques, CACES et permis...

Les autres formations étaient destinées à maintenir à jour les connaissances des agent-es (formations techniques, évolutions réglementaires, outils informatiques, management...) et à accompagner leur évolution professionnelle (préparation aux concours et examens).

Au cours de l'année 2023, le service de l'Eau et de l'Assainissement a accueilli 9 apprenti·es, du CAP au bac+5.

SÉCURITÉ

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels du service de l'Eau et de l'Assainissement (64 analyses de risques) et l'analyse des accidents survenus en 2023 ont permis d'identifier de nouvelles actions de prévention à mettre en œuvre afin d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents.

Plusieurs actions de prévention ont été mises en œuvre en 2023 au service de l'Eau et de l'Assainissement :

- réalisation d'un audit de surveillance ISO 9001 (qualité), ISO 45001 (sécurité) et ISO 14001 (environnement),
- réalisation de différentes mesures d'exposition (poussières de silice, poussières/fumées de soudage, poussières de bois) et de mesures de débits d'air/ventilation,
- réalisation d'exercices pratiques relatifs à la mise en place d'une signalisation adaptée aux chantiers,
- mise à jour du réglementaire d'habillement (dotation en équipements de protection individuelle et vêtements de travail) des agent-es du service de l'Eau et de l'Assainissement,
- rédaction de nouvelles fiches de consignes de sécurité pour des machines/outils utilisés par les agent-es du département Ouvrages de Production,
- acquisition de nouveaux bacs de rétention pour le stockage de certains produits chimiques et équipements thermiques au Centre Technique de la Fédération,
- mise à jour des annexes du livret sécurité assainissement,
- identification et sensibilisation de nouveaux guides d'évacuation pour le Centre Technique de l'Assainissement, le bâtiment Fustel-Belin et le bâtiment 3 au Centre Technique de la Fédération.

Indicateurs de sécurité du service de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2023

Indicateurs 2023	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Taux de fréquence cumulé*	25,09	22,88	20,66	20,80	21,06	28,07	28,18	21,21	23,78	21,42	26,19	24,12
Taux de gravité cumulé**	1,17	1,17	1,16	1,24	1,41	1,59	1,85	1,98	2,03	2,18	2,37	2,54

Taux de fréquence cumulé (sur 12 mois glissants) * = $\frac{\text{Nombre d'A.T. avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

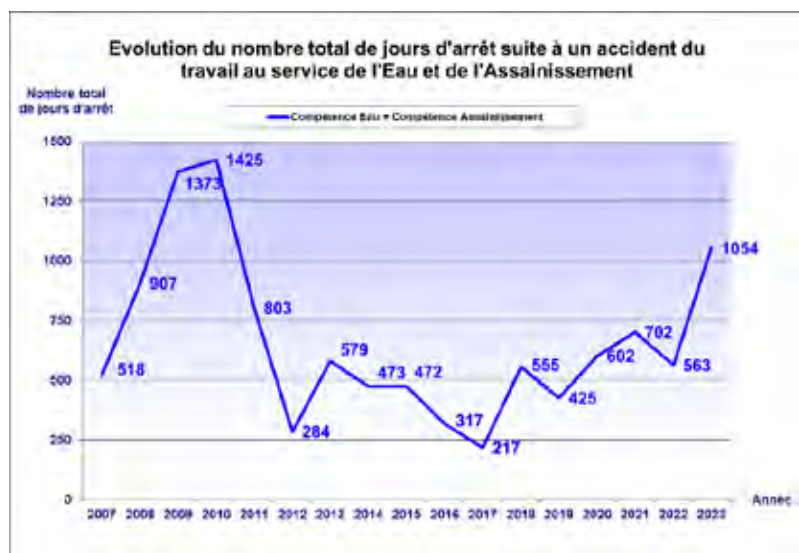
Taux de gravité cumulé (sur 12 mois glissants) ** = $\frac{\text{Nombre de jours d'arrêt} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

Évolution du nombre d'accidents du travail (avec et sans arrêt) au service de l'Eau et de l'Assainissement



Au cours de l'année 2023, le service de l'Eau et de l'Assainissement a enregistré 11 accidents du travail (avec et sans arrêt). Le nombre d'accidents du travail en 2023 est identique à celui de l'année 2022.

Évolution du nombre total de jours d'arrêt suite à un accident du travail au service de l'Eau et de l'Assainissement



Le nombre total de jours d'arrêt à la suite d'un accident du travail est en hausse en 2023 par rapport à l'année 2022 (+ 491 jours d'arrêt de travail).

En 2023, le service de l'Eau et de l'Assainissement a également enregistré :

- 3 accidents de trajet (dont 1 avec arrêt),
- 9 accidents bénins,

- 5 presque-accidents.

Chaque accident survenu fait l'objet d'une analyse afin de pouvoir identifier ses causes, de définir et mettre en œuvre des actions adaptées.

EXERCICES DE SITUATION D'URGENCE

En 2023, plusieurs exercices de situation d'urgence ont été organisés au service de l'Eau et de l'Assainissement :

- 1 exercice d'évacuation du bâtiment 3 au Centre technique de la Fédération,
- 1 exercice d'évacuation du Centre technique de l'Assainissement,
- 1 exercice d'évacuation à la station de pompage du Polygone,
- 1 exercice d'évacuation du bâtiment Fustel-Belin,
- 2 exercices DATI (Dispositifs d'alarme pour travailleur isolé),
- 1 exercice sur la thématique « déversement accidentel de produit »,
- 2 exercices sur la thématique « intervention en espace confiné » dont 1 en lien avec le SIS67 et le SDEA,
- 2 exercices portant sur les gestes de premiers secours et premiers soins à apporter (en cas de sectionnement de doigt et en cas de plaie ouverte),
- 1 exercice sur la thématique « risque de chute dans les bassins » à la STEP.

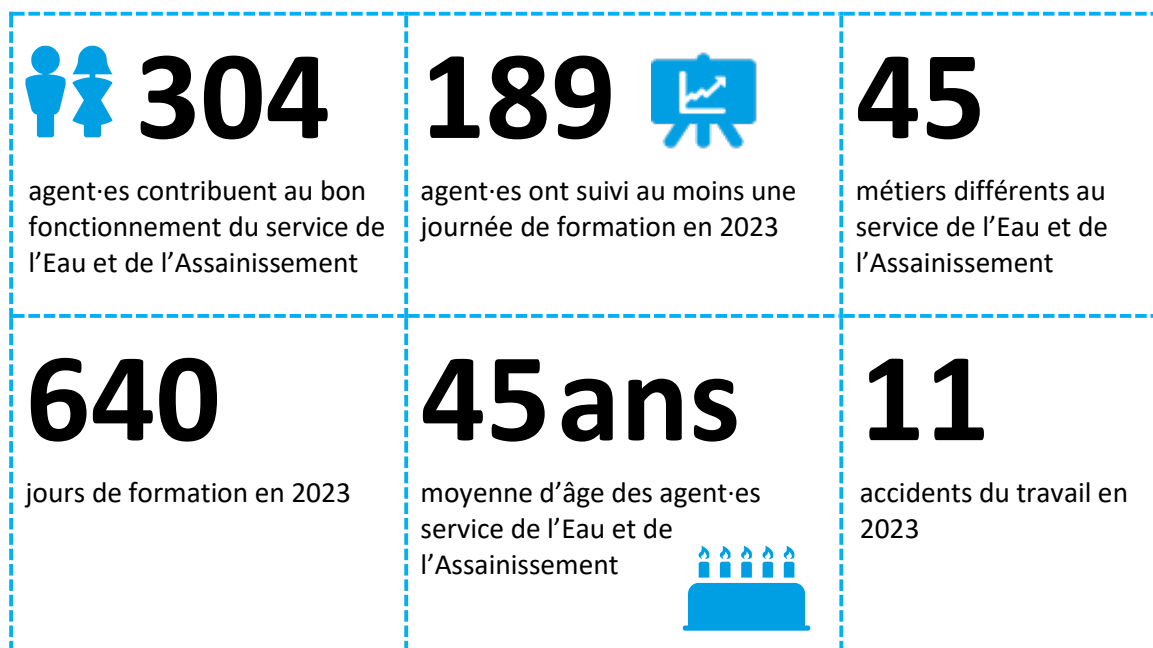
L'objectif principal de ces exercices est de tester la capacité à réagir des agent-es en fonction de la situation d'urgence rencontrée.

SENSIBILISATION / COMMUNICATION SÉCURITÉ

30 « quarts d'heure de sécurité » ont été réalisés en 2023 dans les différents départements du service de l'Eau et de l'Assainissement. Ces quarts d'heure de sécurité ont porté sur des thématiques telles que les mesures de prévention sur les chantiers ou encore le retour d'expérience suite à accidents. Par ailleurs, 3 réunions du Comité Qualité Sécurité ont également été organisées en 2023 au service de l'Eau et de l'Assainissement dans le cadre de la mise à jour du réglementaire d'habillement (dotation en équipements de protection individuelle et vêtements de travail) des agent-es du service.

VISITES DE TERRAIN

En 2023, 50 visites de sécurité ont été réalisées par les encadrants du service pour les équipes en régie et pour les entreprises privées.



TEMPS FORTS 2023

CRÉATION DE LA DIRECTION EAU ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX (DERE)

La création de la DERE, qui regroupe les services Eau & Assainissement et Gestion et Prévention des Risques Environnementaux doit permettre de mieux appréhender les enjeux de l'eau dans leur globalité en regroupant au sein d'une même entité la triple responsabilité de l'Eurométropole de Strasbourg dans sa compétence d' « Autorité Organisatrice de l'Eau » sur l'intégralité de son territoire :

- la gestion du cycle de l'eau dans sa globalité ;
- la conception et la conduite d'une politique globale de préservation et de gestion de la ressource en eau (en qualité et en quantité) ;
- le pilotage des risques environnementaux, majoritairement liés aux enjeux de l'eau.

Outre l'alimentation en eau potable de l'ensemble des usagers et usagères de l'Eurométropole de Strasbourg et le traitement de leurs eaux usées, cette direction permettra :

- de définir et mettre en œuvre une politique globale de l'eau dans tous ses usages ;
- de renforcer le pilotage stratégique global de la thématique eau, la capacité d'opérationnalisation et la visibilité des enjeux de biodiversité ;
- d'articuler les enjeux de l'eau (la trame bleue) et de la biodiversité (la trame verte) compte tenu des caractéristiques du territoire métropolitain ;
- de renforcer l'approche intégratrice des pressions et des risques sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- de renforcer une approche de résilience territoriale et partenariale autour des enjeux d'adaptation au changement climatique ;
- de conforter le suivi des risques environnementaux ;
- d'optimiser le pilotage de grands projets complexes d'investissements stratégiques.

La mise en œuvre opérationnelle de la DERE sera effective en 2024.

PÊCHE AUX DÉCHETS DANS LES EAUX DE PLUIE



Les déchets qui polluent nos caniveaux finissent très souvent dans la mer. Pour évaluer et prévenir ce phénomène, le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole mène une expérimentation à Schiltigheim.

Trois filets en acier ont été posés mi-décembre 2023 au débouché de deux collecteurs d'eau de pluie. L'objectif est d'évaluer la quantité de déchets charriés par ces ouvrages qui drainent 24 hectares de zones d'activités et d'habitat sur Schiltigheim et Bischheim.

La démarche, soutenue par l'État et subventionnée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, suscite un fort intérêt. Elle s'accompagne d'une pancarte invitant à jeter dans les poubelles.

Des capteurs sont prévus pour éviter toute occlusion des filets qui entraînerait un débordement. D'ores et déjà, une goupille est conçue pour céder et les libérer si leur poids dépasse les deux tonnes et demie. Pour le moment les filets se sont révélés peu chargés. Il faudra un an pour tirer les vraies conclusions.

LABELLISATION « TERRITOIRE D'EAU EN TRANSITION » : UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le 18 octobre 2023, l'association Amorce a remis le trophée de la 1ère édition du label "territoire d'eau en transition écologique" aux quinze collectivités lauréates, dont l'Eurométropole de Strasbourg. Il distingue les politiques publiques ambitieuses en faveur de la transition écologique des services publics d'eau et d'assainissement. Ce label valorise les engagements du service Eau et Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg sur quatre grands axes évalués : les économies d'eau et l'adaptation au changement climatique, la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions émergentes, l'engagement dans les démarches d'économie circulaire et la mise en place d'action vers la transition énergétique.

UN CHANTIER STRUCTURANT SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT D'EAU POTABLE EFFECTUÉ EN RÉGIE (Ø800 RUE DE PROVENCE - STRASBOURG)

Les appareils du réseau d'eau potable (Vannes, purges, vidanges,) sont vérifiés continuellement de manière à garantir le bon fonctionnement du système d'alimentation en eau potable de la collectivité H24.

Le réseau de transport de fort diamètre fait l'objet d'une attention toute particulière. Dans le cadre de sa politique de gestion patrimoniale, le service est amené à conduire des interventions sur ces organes de sécurité du réseau : en effet, les vannes permettent d'isoler les tronçons en cas de rupture de conduite ou de nécessité d'intervention sur le réseau.



C'est dans ce cadre que l'opération de changement d'une vanne en diamètre 800 mm sur le réseau de transport permettant globalement le transport de l'eau potable entre la station de pompage du polygone et le réservoir d'Oberhausbergen a été réalisée par les équipes de la Régie.

Ce chantier nécessaire a été l'occasion également de mettre en place à ce point singulier une vidange et un By Pass pour faciliter la manœuvre de cette énorme « vanne papillon ». Tous les agent-es de la régie ont été mis à contribution selon leurs compétences pour :

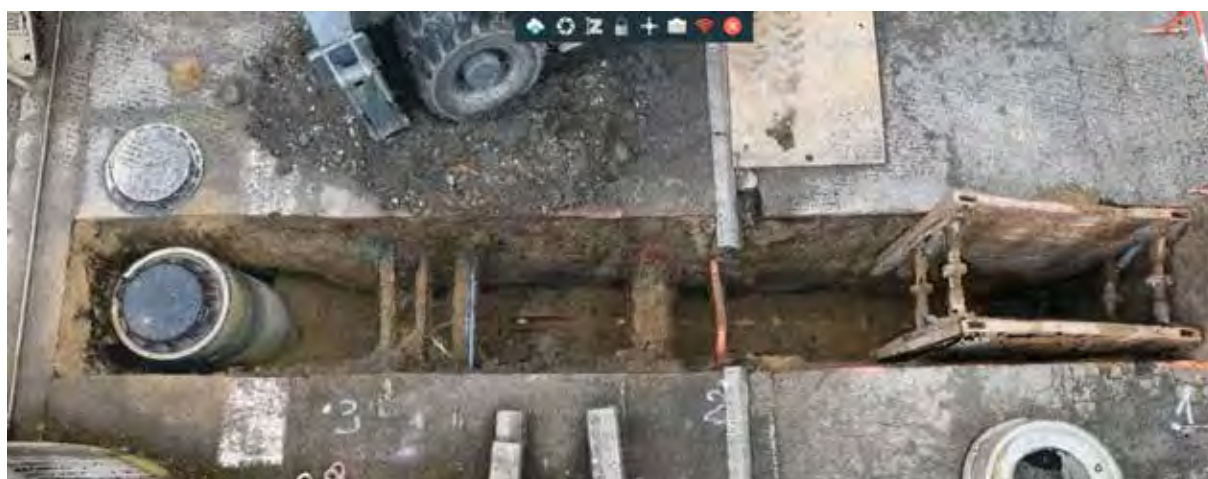
- L'étude et la préparation du chantier,
- Les terrassements,
- La découpe de la conduite,
- Le montage,
- La remise en eau et le suivi de la qualité,
- Le remblaiement,
- La réfection de chaussée.

UNE NOUVELLE MÉTHODE DE REPRÉSENTATION DES OUVRAGES ET DE PRODUCTION DE PLANS EN 3D

En complément des marchés de levés tridimensionnels d'ouvrages d'eau et d'assainissement par Lidar qui ont permis depuis 2020 de créer 240 maquettes numériques d'ouvrages majeurs répartis sur les réseaux, le Service de l'Eau et de l'Assainissement renforce sa capacité de production 3D par l'acquisition d'une solution de levé par photogrammétrie. Cette technique permet d'obtenir une représentation d'un chantier dans les 3 dimensions géographiques sous forme d'un nuage de milliers de points géoréférencés. Le nuage de points est généré en associant une prise de vue (photographies

ou vidéo) du chantier, à des points caractéristiques relevés sur site et dont les coordonnées sont précisément connues en X,Y et Z.

L'originalité de la solution qui a été retenue (solution géopixel) est de permettre de dessiner les éléments caractéristiques des réseaux directement sur le nuage de points, pour obtenir un plan 3D précis des ouvrages et des équipements du réseau, notamment pour renseigner le système d'informations géographiques. Le niveau de précision de la localisation obtenue garantit un classement des ouvrages en classe de précision A, conformément à l'arrêté du 15 février 2012.



Illustrations : nuage de points colorisés où la coordonnée de chaque point est connue dans les 3 dimensions (X,Y,Z). Chantier AEP (1), Chantier Assainissement (2)

NOUVEAU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE STRASBOURG-LA WANTZENAU

Le nouveau contrat de concession de service public pour l'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Strasbourg-La Wantzenau a été remportée par Veolia Eau - Compagnie Générales des Eaux. Conformément aux dispositions contractuelles, Veolia a créé une filiale dédiée nommée SOVEES (Société de Valorisation des Effluents de l'Eurométropole de Strasbourg). La concession a pris effet le 1^{er} octobre 2023, à l'issue d'un tuilage de 3 mois avec le précédent exploitant VALEAURHIN. La durée du contrat est de 8 ans et 3 mois, il prendra fin au 31 décembre 2031. Cette échéance permettra une entrée en fonctionnement sereine de la nouvelle ligne d'incinération sans craindre un changement de mode de gestion avant que son intégration dans les procédés n'ait été stabilisée. De plus, l'échéance en 2031 permet d'aligner la fin de la gestion externalisée avec celle de la convention de fourniture de biogaz tout en limitant l'impact des amortissements des investissements de 1^{er} établissement et de renouvellement de l'opérateur du fait du lissage de ces charges dans le temps long.



UNE OPÉRATION COLLECTIVE POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Le captage du Polygone a été créé en 1879 près de la forêt alluviale le long du Rhin. Avec l'industrialisation du XX^{ème} siècle, les entreprises se sont petit à petit rapprochées du Rhin pour des problématiques de fret. Ainsi, l'aire d'alimentation de la zone de captage de Strasbourg est située dans une zone fortement industrialisée.

Pour éviter toute pollution, le service de l'Eau et de l'Assainissement mène depuis 1999 une démarche de sécurisation du captage. Des visites de sensibilisation des artisans et industriels du Port autonome de Strasbourg sont réalisées tous les 4-5 ans pour faire un point sur les pratiques et proposer des améliorations.

Cette démarche permet d'identifier et d'évaluer les risques induits par les activités industrielles puis de proposer des solutions pour limiter ces risques et mieux encadrer les pratiques. Cependant, depuis quelques années un ralentissement des travaux de mise en conformité est observé et des problématiques redondantes sont fréquemment constatées.

C'est pourquoi, une étude a été menée en 2019 pour identifier les points bloquants et proposer des actions collectives viables susceptibles de faire adhérer les industriels et les différents partenaires. L'Eurométropole de Strasbourg est maître d'ouvrage. Le Port Autonome de Strasbourg et l'agence de

l'eau Rhin-Meuse sont co-financeurs. Un comité de pilotage suit et valide les différentes étapes. Il est composé de l'Agence régionale de santé, de la Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, du Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin, de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, du Port autonome de Strasbourg, et de groupement des utilisateurs du Port autonome. La conclusion de cette étude est la faisabilité de la mise en œuvre d'une opération collective et son opportunité en raison de l'intérêt manifesté pour celle-ci par la majorité des industriels de la zone d'étude.

Cette opération collective a l'ambition de permettre aux industriels qui le souhaitent de réaliser des travaux de sécurisation et/ou de les accompagner dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement avec pour objectif la protection de la ressource en eau.

Ainsi de 2019 à 2020, l'Eurométropole a poursuivi les études préalables consacrées à la consolidation, l'organisation, la planification du déploiement des actions collectives prioritaires et des prérequis nécessaires à la réhabilitation des réseaux d'assainissement privés défectueux.

Depuis l'automne 2020, l'Eurométropole a entamé le diagnostic des réseaux d'assainissement des industriels situés au Port du Rhin Sud. Au printemps 2022, un tiers des 110 sites concernés a déjà été traité.

Enfin, depuis l'automne 2021, l'opération collective proprement dite, c'est-à-dire la phase de réalisation des travaux, a débuté. Ces actions qui constituent l'opération collective concernent :

- la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la suppression des dispositifs d'infiltration et des dispositifs d'assainissement individuels ;
- la sécurisation ou la neutralisation des puits et piézomètres ;
- l'aménagement des zones de circulation ou d'aires d'activité (étanchéité) ;
- la suppression des systèmes de chauffage au fioul ;
- et la mise sur rétention des produits dangereux.

Cette opération durera jusqu'en 2025.



INDICATEURS DE PERFORMANCE

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

EAU

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2020	2021	2022	2023	Commentaire
D101.0 Estimation du nombre d'habitant·es desservi·es	hab.	Strasbourg Sud-Châteaux	23 574	23 838	24 386	24 853	
		Ill Andlau	18 423	18 478	18 772	18 876	
		La Wantzenau	5 948	5 993	6 022	6 001	
		Strasbourg Nord	19 202	19 459	19 782	19 989	
		Osthoffen	837	833	828	819	
		Strasbourg	437 932	442 117	447 243	449 498	
D102.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	f/m ³	Strasbourg Sud-Châteaux	1,60	1,60	1,60	1,60	
		Ill Andlau	1,60	1,60	1,60	1,60	
		La Wantzenau	1,60	1,60	1,60	1,60	
		Strasbourg Nord	1,60	1,60	1,60	1,60	
		Osthoffen	1,60	1,60	1,60	1,60	
		Strasbourg	1,60	1,60	1,60	1,60	
D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonné·es défini par le service	jours ouvrables	Strasbourg Sud-Châteaux	1	1	2	2	
		Ill Andlau	1	1	2	2	
		La Wantzenau	1	1	2	2	
		Strasbourg Nord	1	1	2	2	
		Osthoffen	1	1	2	2	
		Strasbourg	1	1	2	2	
Indicateurs de performance	Unité	Unité de distribution	2020	2021	2022	2023	
P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	100	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Osthoffen	100	100	100	100	
		Strasbourg	100	99,8	99	100	

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2020	2021	2022	2023	Commentaire
P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	77,80	38	40	Des teneurs supérieures à la limite de qualité ont été relevées pour certains métabolites de pesticides. Elles restent inférieures aux limites sanitaires. L'eau peut être consommée sans restriction
		Ill Andlau	94,10	100	100	85	Des teneurs supérieures à la limite de qualité ont été relevées pour certains métabolites de pesticides. Elles restent inférieures aux limites sanitaires. L'eau peut être consommée sans restriction
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Osthoffen	100	100	100	100	
		Strasbourg	99,40	95	95	98	Des teneurs supérieures à la limite de qualité ont été relevées pour certains métabolites de pesticides. Elles restent inférieures aux limites sanitaires. L'eau peut être consommée sans restriction
P103.2b Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (à partir de 2013)	points	Strasbourg Sud-Châteaux	118	118	118	119	
		Ill Andlau	120	120	120	118	
		La Wantzenau	115	115	115	115	
		Strasbourg Nord	120	119	120	120	
		Osthoffen	115	115	115	115	
		Strasbourg	119	119	119	119	
		GLOBAL	119	119	119	119	
P104.3 Rendement du réseau de distribution	%	Strasbourg Sud-Châteaux	81,76	77,17	82,05	89,07	1 ^{er} dépassement de l'objectif du service E&A (90%)
		Ill Andlau	79,55	88,03	88,31	93,62	
		La Wantzenau	91,54	87,50	95,62	90,33	
		Strasbourg Nord	88,77	88,25	84,99	84,99	
		Osthoffen	97,33	96,65	84,42	90,01	
		Strasbourg	88,12	89,91	90,59	92,96	
		GLOBAL	87,42	89,23	89,89	92,41	

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2020	2021	2022	2023	Commentaire
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	Strasbourg Sud-Châteaux	5,28	4,88	4,87	2,92	
		Ill Andlau	7,86	4,35	4,03	2,20	
		La Wantzenau	2,60	2,75	0,95	2,01	
		Strasbourg Nord	3,64	3,00	4,11	4,30	
		Osthoffen	0,46	0,58	2,27	1,51	
		Strasbourg	10,02	7,82	8,36	5,42	
		GLOBAL		6,63	7,01	4,69	
P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	Strasbourg Sud-Châteaux	5,17	4,74	4,73	2,71	
		Ill Andlau	7,70	4,19	3,88	2,08	
		La Wantzenau	2,60	2,60	0,82	1,89	
		Strasbourg Nord	3,51	2,87	3,98	4,14	
		Osthoffen	0,46	0,46	2,18	1,41	
		Strasbourg	9,13	7,44	7,15	5,04	
		GLOBAL		6,32	6,14	4,38	
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Strasbourg Sud-Châteaux	0,94	0,99	1,03	0,92	La valeur globale correspond à la moyenne pondérée suivant le linéaire (cf. définition de l'indicateur).
		Ill Andlau	0,71	0,60	0,60	0,48	
		La Wantzenau	0,52	0,45	0,22	0,26	
		Strasbourg Nord	0,84	0,78	1,04	1,06	
		Osthoffen	0,36	0,27	1,66	1,32	
		Strasbourg	0,84	0,78	0,66	0,66	
		GLOBAL	0,84	0,78	0,72	0,70	
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	100	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Strasbourg	100	100	100	100	
P109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m³	Strasbourg Sud	0	0	0	0	Montant non valeurs 2023 66K€ Montant créances éteintes 2023 80K€
		Ill Andlau	0	0	0	0	
		La Wantzenau	0	0	0	0	
		Strasbourg Nord	0	0	0	0	
		Strasbourg	0	0	0	0	

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2020	2021	2022	2023	Commentaire
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb / 1000 ab.	Strasbourg Sud-Châteaux	1,68	1,04	0,76	0,60	
		Ill Andlau	1,68	1,04	0,76	0,60	
		La Wantzenau	1,68	1,04	0,76	0,60	
		Strasbourg Nord	1,68	1,04	0,76	0,60	
		Osthoffen	1,68	1,04	0,76	0,60	
		Strasbourg	1,56	1,18	1,40	2,06	
		GLOBAL	-	1,14	1,21	1,61	
P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonné-es	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	100	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Osthoffen	100	100	100	100	
		Strasbourg	100	100	100	100	
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	Strasbourg Sud	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Ill Andlau	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		La Wantzenau	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Strasbourg Nord	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Strasbourg	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Strasbourg Sud	2,90	2,60	2,70	2,50	
		Ill Andlau	2,90	2,60	2,70	2,50	
		La Wantzenau	2,90	2,60	2,70	2,50	
		Strasbourg Nord	2,90	2,60	2,70	2,50	
		Strasbourg	2,90	2,60	2,70	2,50	
P155.1 Taux de réclamations	nb / 1000 hab.	Strasbourg Sud	-	-	-	-	
		Ill Andlau	-	-	-	-	
		La Wantzenau	-	-	-	-	
		Strasbourg Nord	-	-	-	-	
		Strasbourg	0,21	0,12	0,14	0,12	

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2019	2020	2021	2022	2023	Commentaire
D201.0	hab.	Achenheim	6 811	6 720	6 999	7 087	7 087	
Estimation du nombre d'habitant-es desservis par un réseau de collecte des eaux usées. Unitaire ou séparatif		Blaesheim	1 335	1 327	1 321	1 323	1 365	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	4 482	4 535	4 507	4 412	4 407	
		Strasbourg - La Wantzenau	486 729	493 140	497 694	502 304	505 042	
D202.0	unité	Achenheim	0	0	0	0	5	Autorisations caduques au bout de 10 ans. Mise à jour fin 2023 de l'ensemble des industriels conventionnés.
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées		Blaesheim	0	0	0	0	0	
		Kolbsheim	-	0	0	0	0	
		Plobsheim	0	0	0	0	0	
		Strasbourg - La Wantzenau	104	114	114	114	97	
D203.0	tMS	Achenheim	125	138	141	140	121	
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration		Fegersheim	189	200	inlcus Stbg	inlcus Stbg	inlcus Stbg	
		Geispolsheim	133	155	inlcus Stbg	inlcus Stbg	inlcus Stbg	
		Plobsheim	67	63	inlcus Stbg	inlcus Stbg	inlcus Stbg	
		Strasbourg - La Wantzenau	12 227	12 083	12 609	12 238	10 985	
D204.0	€/m³	Achenheim	1,26	1,26	1,26	1,28	1,33	
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³		Blaesheim	1,26	1,26	1,26	1,28	1,33	
		Kolbsheim	1,26	1,26	1,26	1,28	1,33	
		Plobsheim	1,26	1,26	1,26	1,28	1,33	
		Strasbourg - La Wantzenau	1,26	1,26	1,26	1,28	1,33	
P201.1	%	Achenheim	-	-	-	99,92	99,92	
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	99,77	99,32	
		Strasbourg - La Wantzenau	91,48	91,58	99,63	99,82	99,61	
P202.2B	points	Achenheim	29	30	30	30	30	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)		Blaesheim	30	30	30	30	30	
		Kolbsheim	30	30	30	30	30	
		Plobsheim	110	110	110	110	110	
		Strasbourg - La Wantzenau	107	107	107	107	107	
		GLOBAL	-	104	104	104	104	
P203.3	%	Achenheim	-	-	-	-	-	
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	

Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2019	2020	2021	2022	2023	
P204.3	%	Achenheim	100	100	100	100	100	
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU		Fegersheim	100	100	100	100	100	
		Geispolsheim	100	100	100	100	100	
		Plobsheim	100	100	100	100	100	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
P205.3	%	Achenheim	100	100	100	100	100	
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU		Fegersheim	100	100	100	100	100	
		Geispolsheim	100	100	100	100	100	
		Plobsheim	100	100	100	100	100	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
P206.3	%	Achenheim	100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage	
		Fegersheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	
		Geispolsheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	
		Plobsheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	
		Strasbourg - La Wantzenau	100 dont 92,8 incinération et 7,2 en compostage	100 dont 89 incinération et 11 en compostage	100 dont 95 incinération et 5 en compostage	100 dont 90 incinération et 10 en compostage	100 dont 97 incinération et 3 en compostage	
P207.0	€/m³	Achenheim	0	0	0	0	0	Montant non valeurs 2023 69,5K€ Montant créances éteintes 2023 82K€
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité		Blaesheim	0	0	0	0	0	
		Kolbsheim	-	-	-	0	0	
		Plobsheim	0	0	0	0	0	
		Strasbourg - La Wantzenau	0	0	0	0	0	
P251.1	nb/1000 hab.	Achenheim	-	-	-	-	-	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	0,00200	0,00605	0,02210	0,02190	0,00000	

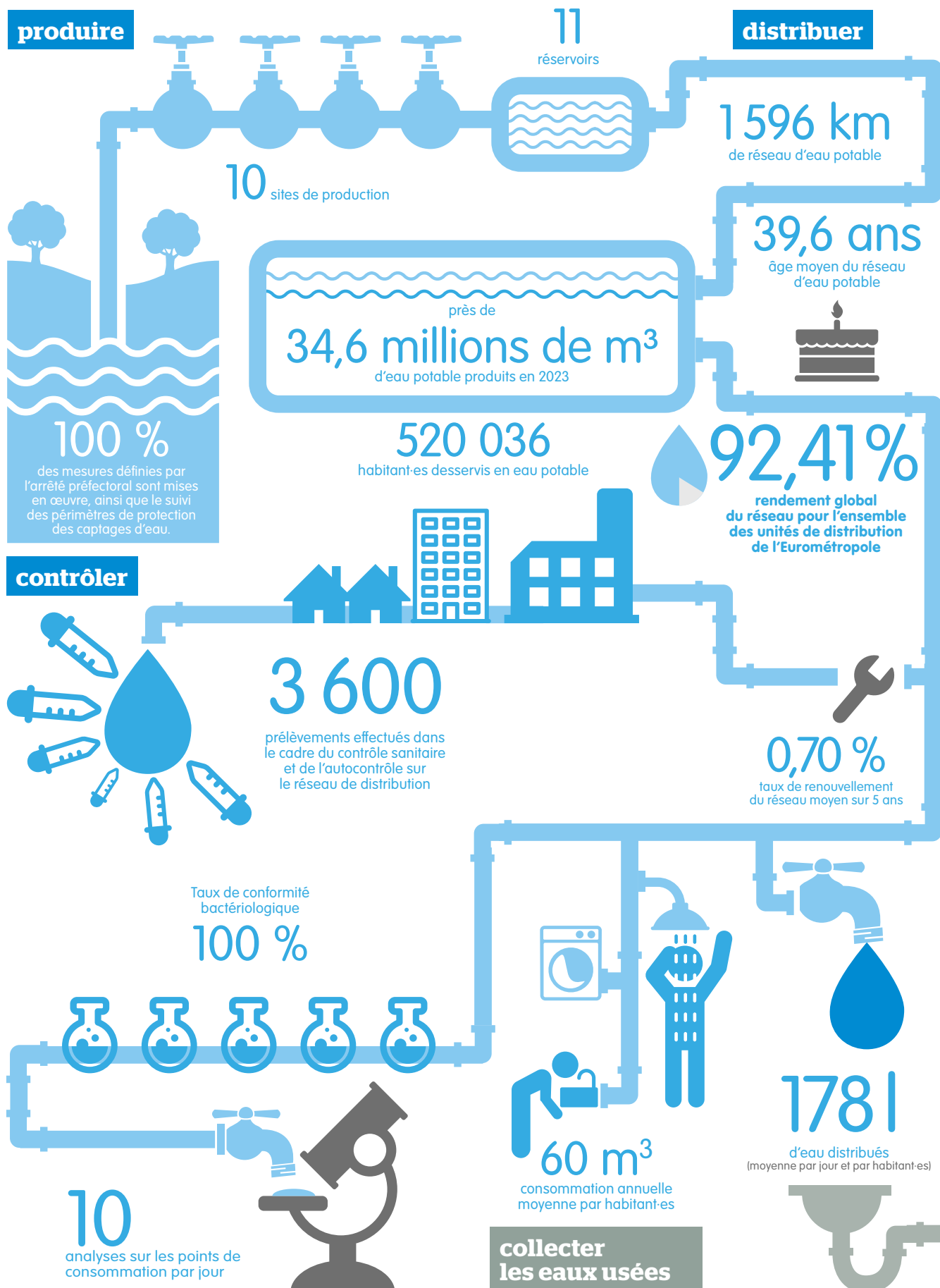
Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2020	2018	2021	2022	2023	
P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/ 100 km	Achenheim	-	-	-	-	-	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	6,96	7,90	7,59	6,95	6,98	
P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	Achenheim	0,282	0,410	0,523	0,661	0,540	Chute du taux pour Blaesheim car les travaux SDA ne rentrent plus dans le calcul (moyenne sur 5 ans)
		Blaesheim	4,600	3,014	3,362	0,785	0,758	
		Kolbsheim	0,000	0,000	0,000	2,817	2,747	
		Plobsheim	0,000	0,000	0,000	0,278	0,322	
		Strasbourg - La Wantzenau	0,947	0,905	0,884	0,888	0,724	
		GLOBAL	-	0,739	0,872	0,880	0,721	
P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	Achenheim	100	96	100	100	100	
		Fegersheim	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	
		Geispolsheim	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	
		Plobsheim	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	99,7	100	100	100	
P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	unité	Achenheim	110	110	110	110	110	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	Pas de compétence sur ce système
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	Pas de compétence sur ce système
		Plobsheim	110	110	110	110	110	
		Strasbourg - La Wantzenau	110	110	110	110	110	
P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	Achenheim	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Blaesheim	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Strasbourg - La Wantzenau	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	

Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2019	2020	2021	2022	2023	
P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Achenheim	2,00	2,50	2,60	2,20	2,00	
		Blaesheim	2,00	2,50	2,60	2,20	2,00	
		Plobsheim	2,00	2,50	2,60	2,20	2,00	
		Strasbourg - La Wantzenau	2,00	2,50	2,60	2,20	2,00	
P258.1 Taux de réclamations	nb/1000 hab.	Achenheim	-	-	-	-	-	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	0,20	0,04	0,08	0,06	0,06	

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Système d'assainissement	2019	2020	2021	2022	2023	Commentaire
D301.0 Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	hab.	Achenheim	75	75	75	93	102	
		Blaesheim	15	15	15	15	15	
		Kolbsheim	24	24	27	21	24	
		Plobsheim	99	138	138	111	114	
		Strasbourg - La Wantzenau	1 305	1 333	1 332	1 377	1809	
D302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	unité	Achenheim	100	100	100	100	100	zonage délibéré
		Blaesheim	100	100	100	100	100	
		Kolbsheim	-	100	100	100	100	
		Plobsheim	100	100	100	100	100	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
P301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	Global	51,52	52,87	55,52	53,22	53,34	

distribution de l'eau



assainissement des eaux usées

traiter

73,6 millions de m³
d'eaux usées traitées (dont eaux pluviales)

2
stations de prétraitement

3
stations d'épuration

98,6 %
des eaux usées de l'Eurométropole
sont traitées à la station
d'épuration de Strasbourg -
La Wantzenau.

0,74 %

taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans

103 785

ouvrages (bassins et déversoirs d'orage,
stations de pompage et de relevage,
séparateurs d'hydrocarbures,
regards, siphons, puitsards...)

43,4 ans
âge moyen du réseau

1 793 km

de réseau d'eaux usées



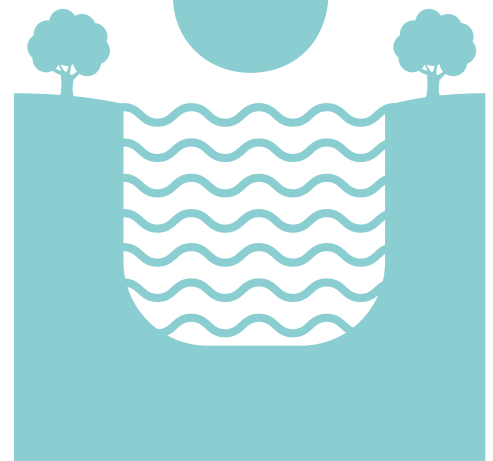
15,8 %

taux de curage des réseaux



100 %

taux de conformité
de la performance
des ouvrages d'épuration
définie en application de l'arrêté
du 21 juillet 2015



L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE



PRODUIRE

DE LA NAPPE AU ROBINET

L'eau consommée par les habitant·es de l'Eurométropole provient exclusivement de la nappe phréatique rhénane. C'est l'une des plus importantes réserves d'eau potable d'Europe. Accessible à une profondeur de quelques mètres seulement, profonde de 140 m au niveau de Strasbourg, son volume d'eau est estimé à 35 milliards de m³ côté alsacien. Le renouvellement est estimé à 1,3 milliard de m³ chaque année.

UNE RESSOURCE À PRÉSERVER

Le service de l'Eau et de l'Assainissement met en œuvre une démarche de sensibilisation des industriels et des exploitations agricoles présents dans les zones d'emprunt des captages. Des visites de sites sont régulièrement menées afin de rappeler les mesures préventives et éventuellement curatives à mettre en œuvre sur chaque site pour protéger la qualité de la ressource en eau.

PRÉLEVER

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, 10 sites de production permettent de satisfaire les besoins en eau des habitants, des industriels, des artisan-es et des services publics (espaces verts, services d'incendie et de secours...).

Unité de distribution de Strasbourg

(Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim).

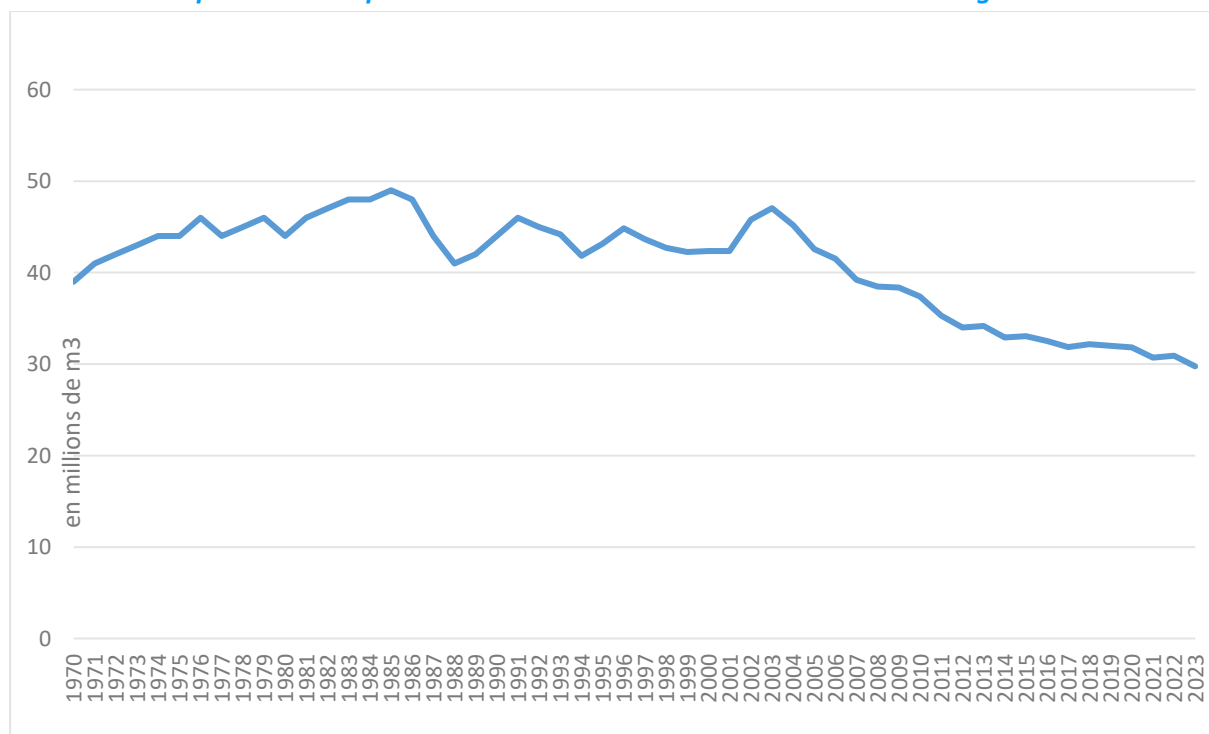
Cette unité possède un réservoir à Oberhausbergen de 30 000 m³. L'évolution des volumes d'eau produits est présentée ci-dessous.

Évolution de la production annuelle

Production annuelle en m ³ /an	2021	2022	2023
Station du Polygone	27 323 252	28 427 125	27 250 612
Station Oberhausbergen	2 535 830	1 969 103	1 457 729
Lingolsheim	826 817	508 986	1 030 829
Strasbourg - Robertsau	15 460	15 486	14 774
Production totale	30 701 359	30 920 700	29 753 944
Volume refoulé dans le réseau*	29 935 546	30 428 613	28 954 244

* Production totale - eaux de service

Évolution de la production depuis 1970 dans l'unité de distribution de Strasbourg



Jusqu'au début des années 1980 la production en eau n'a cessé d'augmenter parallèlement à l'augmentation de la population et à l'augmentation des besoins en eau par habitant·e. Depuis les années 1980, on constate une diminution de la production en eau qui s'explique notamment par une baisse des besoins en eau par habitant·e et par les efforts réalisés pour réduire les pertes en eau. Il s'agit d'une tendance nationale.

Unité de distribution de Ill-Andlau

(Eschau, Fegersheim, Lipsheim et Plobsheim)

Cette unité comprend un réservoir à Fegersheim de 880 m³. Deux captages sont présents sur le territoire de l'Eurométropole : le captage d'Eschau et le captage de Fegersheim. Un troisième forage est situé à Ichtratzheim (hors Eurométropole).

Captages	Volume produit en 2021	Volume produit en 2022	Volume produit en 2023
Eschau	387 724	336 462	367 036
Fegersheim	617 657	626 045	579 198

Unité de distribution de Strasbourg Sud

(Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Entzheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim et Oberschaeffolsheim)

Cette unité de distribution comprend cinq réservoirs :

- le réservoir de Blaesheim 480 m³,
- le réservoir du Lerchenberg 5 000 m³,
- le réservoir de Kobsheim 202 m³,
- le réservoir de Breuschwickersheim 280 m³,
- le réservoir de Hangenbieten 800 m³.

Sur l'unité de distribution de Strasbourg Sud, trois puits sont présents à Geispolsheim et à Holtzheim.

Captages	Volume produit en 2021	Volume produit en 2022	Volume produit en 2023
Production Geispolsheim	1 941 982	2 121 401	2 280 003
Production Holtzheim Puits 1	341 233	176 650	52 303
Production Holtzheim Puits 2	405 096	177 355	100 246

Unité de distribution de La Wantzenau

Cette unité comprend un réservoir à La Wantzenau de 535 m³.

Sur l'unité de distribution de La Wantzenau, deux puits sont présents.

Captages	Volume produit en 2021	Volume produit en 2022	Volume produit en 2023
Production La Wantzenau Puits 2	119 910	136 068	126 735
Production La Wantzenau Puits 3	249 637	259 024	272 802

INDICATEUR DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

100

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau. Cette valeur signifie que l'ensemble des mesures définies par les arrêtés préfectoraux est mis en œuvre ainsi que le suivi des périmètres de protection des captages d'eau.

Unité de distribution de Strasbourg Nord

(Eckwersheim, Lampertheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen et Vendenheim)

Cette unité comprend deux réservoirs :

- le réservoir de Niederhausbergen 1 800 m³,
- le réservoir de Vendenheim 388 m³.

Sur l'unité de distribution de Strasbourg Nord, trois puits sont présents à Lampertheim.

Captages	Volume produit en 2021	Volume produit en 2022	Volume produit en 2023
Production puits 1 et puits 2 Lampertheim	783 847	882 768	945 380
Production puits 3 Lampertheim	37 156	103 000	205 886

Unité de Production du Kochersberg (Osthoffen)

Osthoffen relève de l'unité de distribution rattachée au Kochersberg et ne dispose pas de puits sur son territoire mais dispose d'un château d'eau d'un volume de 325 m³.

INTERCONNEXIONS ET ÉCHANGES D'EAU

Les différents réseaux de l'Eurométropole de Strasbourg sont non seulement interconnectés entre eux mais également avec d'autres réseaux des collectivités périphériques (Syndicat des Eaux de Bruche-Scheer, Syndicat des Eaux de Kilstett / Gamsheim, Syndicat des Eaux du Kochersberg...).

Les échanges d'eau réalisés dans le cadre de ces interconnexions permettent de pouvoir assurer un service de meilleure qualité aux abonné-es mais également un secours en eau en cas de besoin et d'incident tel qu'une casse sur une conduite.

CONTRÔLER LA QUALITÉ DE L'EAU

De la nappe phréatique d'Alsace à la carafe, il n'y a qu'un robinet d'eau froide à ouvrir...

Produit naturel pompé dans la nappe phréatique d'Alsace, l'eau distribuée au robinet des habitant-es de l'Eurométropole de Strasbourg est disponible au robinet 24 heures sur 24 et 365 jours par an, elle ne demande pas d'usine d'embouteillage, pas d'emballage, pas de transport, pas de traitement des déchets ni de recyclage ! Elle est écologique et économique.

Garantir la qualité

L'Eau de l'Eurométropole de Strasbourg respecte l'ensemble des paramètres de potabilité définis par le Code de la santé publique dans le cadre des normes européennes.

L'eau : l'aliment le plus contrôlé en France

Deux niveaux de contrôle permettent de garantir en permanence la qualité de l'eau distribuée et d'assurer sa conformité aux normes françaises et européennes.

Le contrôle sanitaire du préfet

Un contrôle sanitaire est exercé par le préfet. Il comprend notamment :

- l'inspection des installations,
- le contrôle des mesures sanitaires mises en œuvre,
- la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau par un laboratoire indépendant et agréé par le Ministère chargé de la Santé et de la prévention.

Captages	Strasbourg	Strasbourg-Nord	Strasbourg- Sud	Ill-Andlau	La Wantzenau	Osthoffen
Nombre prélèvements dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire	646	47	59	32	19	12
Taux conformité bactériologique	100	100	100	100	100	100
Taux conformité physico-chimique	98	100	40	85	100	100

(*) le taux de conformité correspond au taux de conformité pour les pesticides et métabolites pertinents. En 2023, des dépassements des seuils réglementaires ont été constatés. Ces faibles dépassements restent inférieurs aux seuils sanitaires et ne présentent aucun risque pour la santé. La consommation d'eau ne fait l'objet d'aucune contre-indication.

L'auto-contrôle du service de l'Eau et de l'Assainissement

Il s'exerce en complément du contrôle du préfet et comprend notamment :

- une vérification régulière des mesures prises pour la protection de la ressource et du fonctionnement des installations,
- un programme d'analyses effectuées en différents points des installations.

UN RÉSEAU DE MÉDECINS SENTINELLES POUR SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'EAU

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, une veille sanitaire d'alerte en matière de pathologie digestive pouvant être en rapport avec la consommation d'eau est mise en œuvre.

Celle-ci est organisée afin d'identifier l'occurrence de situations anormales et d'en informer les autorités sanitaires et administratives compétentes qui prendront les mesures adéquates (enquête, analyses complémentaires, information des usagers et usagères...).

Elle repose sur un réseau de professionnel·les de santé, coordonné par un bureau d'étude spécialisé en épidémiologie. La société OPEN ROME assure cette prestation.

En cas de survenue d'une contamination du réseau ou d'une suspicion d'incident, le système est en mesure d'informer rapidement tous les professionnel·les de santé concerné·es pour leur permettre de

mettre en œuvre des pratiques thérapeutiques adaptées à la situation et de servir de relais auprès de leurs patient-es en matière d'information sanitaire.

34 683 433 m³ produits en 2023 sur le territoire métropolitain



178 litres

C'est le volume moyen d'eau distribuée par jour et par habitant-e (tous usages confondus).



79 327 m³

C'est le volume moyen distribué chaque jour sur l'unité de distribution de Strasbourg.



91 597 m³

C'est le volume distribué le 12 juin 2023, jour de la plus forte consommation pour l'unité de distribution de Strasbourg.

10 analyses sur les points de consommation par jour



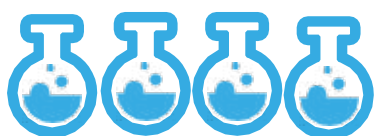
3 600

prélèvements effectués sur l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle sur le réseau de distribution.



Taux de conformité bactériologique

100 %



11 réservoirs de stockage d'eau sur l'Eurométropole de Strasbourg

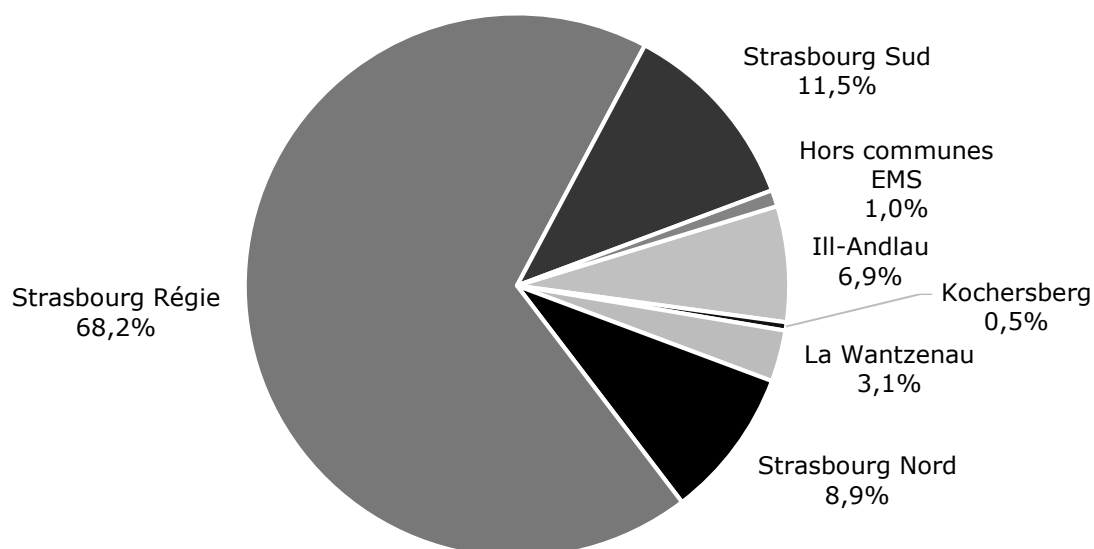
pour un volume total de **40 690 m³**.



DISTRIBUER

La distribution de l'eau sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est assurée par refoulement associé à 11 réservoirs. Ces réservoirs se remplissent essentiellement la nuit et permettent de répondre aux variations de la demande le jour. La pression en sortie des stations de pompage est d'environ 5 à 6 bars. Un réseau de 1 596 km de conduites assure le transport de l'Eau de Strasbourg et sa distribution jusqu'aux abonné·es : 1 111 km sur le secteur de la Régie Eurométropole et 485 km sur les secteurs dont l'exploitation est confiée au SDEA. Ce réseau est actuellement divisé en plusieurs unités de distribution, elles-mêmes divisées en secteurs de manière à optimiser la surveillance et la détection de fuites éventuelles.

Répartition des linéaires de réseau en fonction des unités de distribution



UN PATRIMOINE UNIQUE

Construit à partir de 1878, ce réseau a sans cesse été étendu, entretenu et renouvelé au fil des ans. Les conduites, dont certaines mesurent jusqu'à 1 m de diamètre, sont régulièrement inspectées et renouvelées.

AMENER L'EAU AU ROBINET

Le réseau de distribution d'eau potable est constitué des éléments suivants :

		Secteur Régie Eurométropole	Secteur confié au SDEA	Total Eurométropole
Robinets-Vannes		17 743	4 793	22 536
Vannes papillon Ø > 300 mm		431	167	598
Fosses de prélèvements (qualité de l'eau)		294		294
Fosses de sectorisation (lutte contre les fuites)		55	21	76
Branchements		45 589	23 241	68 830
Équipements de lutte contre les incendies	- Hydrants(*)	3 128	729	3 857
	- Poteaux incendie	3 656	1 804	5 460

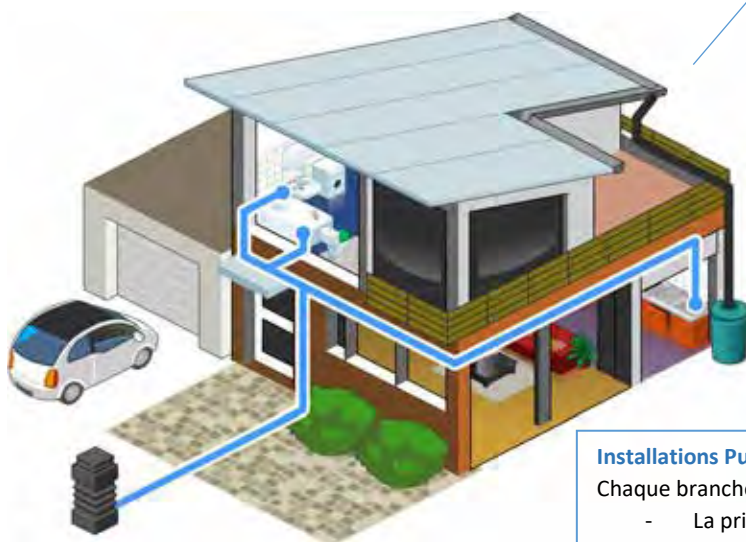
(*) Sans distinction des hydrants servant pour l'exploitation du réseau (point de purge, point de prise d'eau) et ceux définis comme équipement de défense incendie.

L'ACHEMINEMENT DE L'EAU JUSQUE DANS LES HABITATIONS



Installations intérieures

Canalisations et appareils de toute nature situés à l'aval du second robinet d'arrêt après le compteur. L'abonné-e en est seul-e responsable.



L'utilisation d'eau de pluie (ou de puits) n'est autorisée que pour des usages non domestiques (arrosage).

Installations Publiques

Chaque branchement comprend depuis la canalisation publique :

- La prise d'eau sur la conduite de distribution publique,
- Le robinet de prise et la bouche à clé
- La canalisation de branchement située tant sous le domaine public que privé jusqu'au regard compteur.

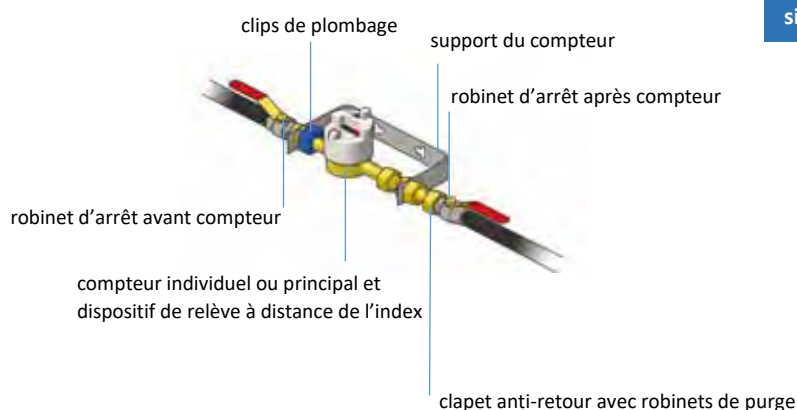
L'ensemble du branchement défini ci-dessus, parfois qualifié de branchement dans sa partie publique, est un équipement propre de l'abonné qui fait cependant partie du service public et qui appartient à la collectivité. Les travaux d'entretien et de renouvellement du branchement sont à la charge de la collectivité.



Regard compteur compact incongelable

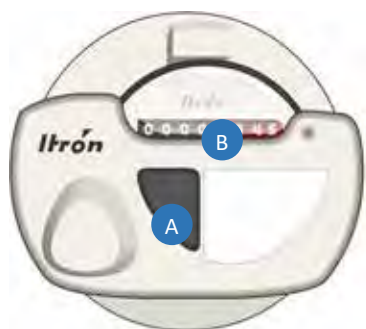
Le regard compteur installé sur la parcelle privée en limite parcellaire au plus près de l'alignement public doit être conforme aux prescriptions techniques figurant en annexe du règlement de l'eau. Le regard sur la parcelle privée est un équipement propre de l'abonné-e, son entretien et en particulier l'accès au tampon d'ouverture doit être permanent.

En cas de fuite dans son installation intérieure, l'utilisateur doit se limiter à fermer le robinet d'arrêt situé après le compteur.



Compteur

Appareil destiné à mesurer le volume de consommation d'eau et dont les indications permettent d'établir la facture d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'un modèle agréé par la réglementation en vigueur et son diamètre est adapté aux besoins de fourniture en eau. Il est la propriété de la COLLECTIVITÉ qui en assure l'entretien et le renouvellement lorsqu'il arrive en fin de vie réglementaire.



B Index des volumes

Les chiffres sur fond noir correspondent à l'index de votre compteur en mètres cubes. C'est sur la base de cet index que votre consommation sera facturée. Les chiffres sur fond rouge (hectolitres, décalitres, litres voire décilitres) ne figurent pas sur votre facture. Ils nous aident à surveiller votre consommation et à détecter une éventuelle fuite.

A Dispositif de relève à distance

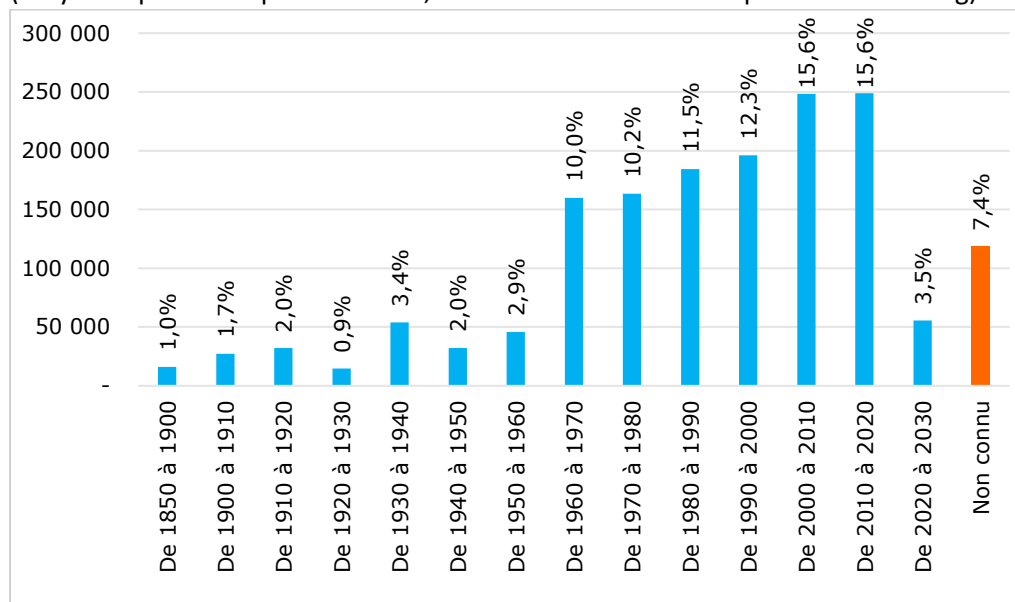
Équipement permettant de relever à distance l'index des compteurs, communément appelé « radio relève ». Ce dispositif comprend un émetteur d'impulsions fixe sur le compteur qui émet des ondes uniquement lors de son activation à l'occasion du passage du releveur à l'extérieur de l'immeuble (2 fois par an).

MAINTENIR UN HAUT NIVEAU D'ENTRETIEN ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE

Âge moyen des conduites du réseau d'eau (pourcentage de la longueur totale en mètre)

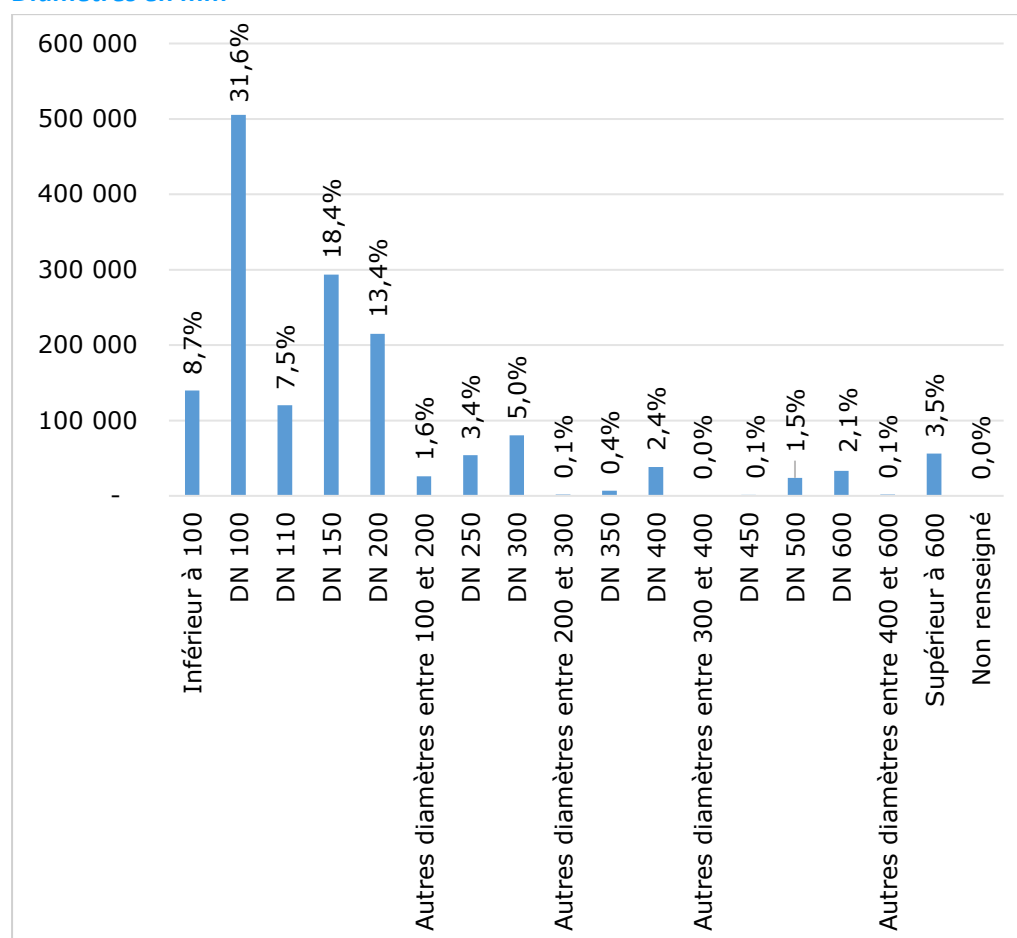
Âge moyen du réseau d'eau potable : 39,6 ans

(moyenne pondérée par le linéaire, à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg)

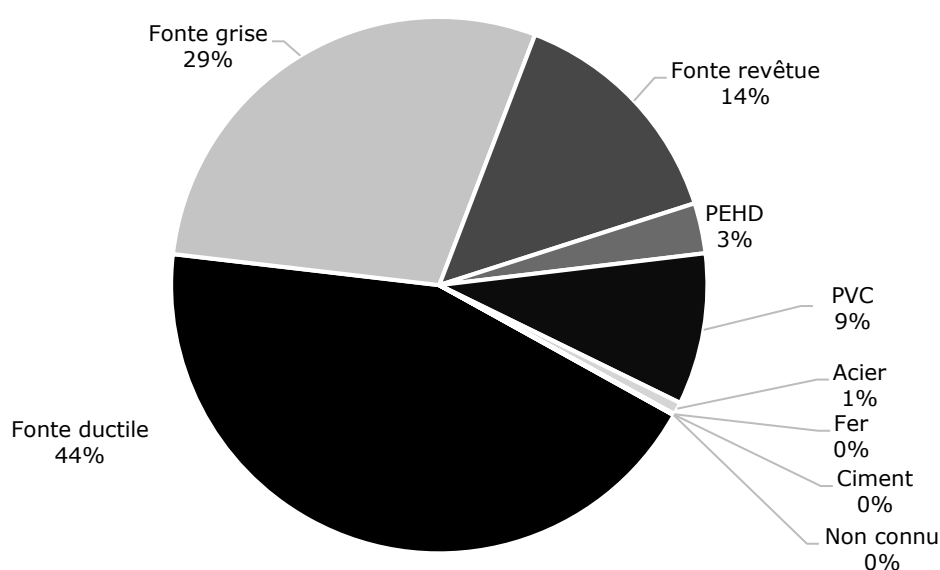


Répartition des conduites par diamètre nominal

Diamètres en mm



Répartition des conduites d'eau en fonction de la nature des matériaux (en%)



ABONNEMENTS ET BRANCHEMENTS

À chaque branchement son type d'abonnement. C'est le diamètre du branchement qui définit le type d'abonnement. Pour les particuliers, le branchement standard est d'un diamètre de 25 mm. Il peut aller jusqu'à 100 mm voire au-delà pour des besoins spécifiques.

Nombre de branchements réalisés en 2023 :

Secteur confié au SDEA

Commune	Nombre de branchements AEP
Achenheim	3
Blaesheim	9
Breuschwickersheim	4
Eckwersheim	5
Entzheim	6
Eschau	22
Fegersheim	7
Geispolsheim	10
Hangenbieten	3
Holtzheim	5
La Wantzenau	9
Lampertheim	1
Lipsheim	8
Mittelhausbergen	14
Mundolsheim	5
Niederhausbergen	16
Oberschaeffolsheim	5
Osthoffen	4
Plobsheim	11
Vendenheim	8
Total	155

Secteur Régie

Commune	Nombre de branchements AEP
Bischheim	10
Eckbolsheim	7
Hoenheim	7
Illkirch-graffenstaden	14
Lingolsheim	7
Oberhausbergen	2
Ostwald	9
Reichstett	5
Schiltigheim	11
Souffelweyersheim	5
Strasbourg	78
Wolfisheim	2
Total	157

ASSURER LA PERFORMANCE DU RÉSEAU

Le service de l'Eau et de l'Assainissement est garant de l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

À partir de son centre de contrôle, il adapte la production à la demande et régule la circulation de l'eau dans le réseau.

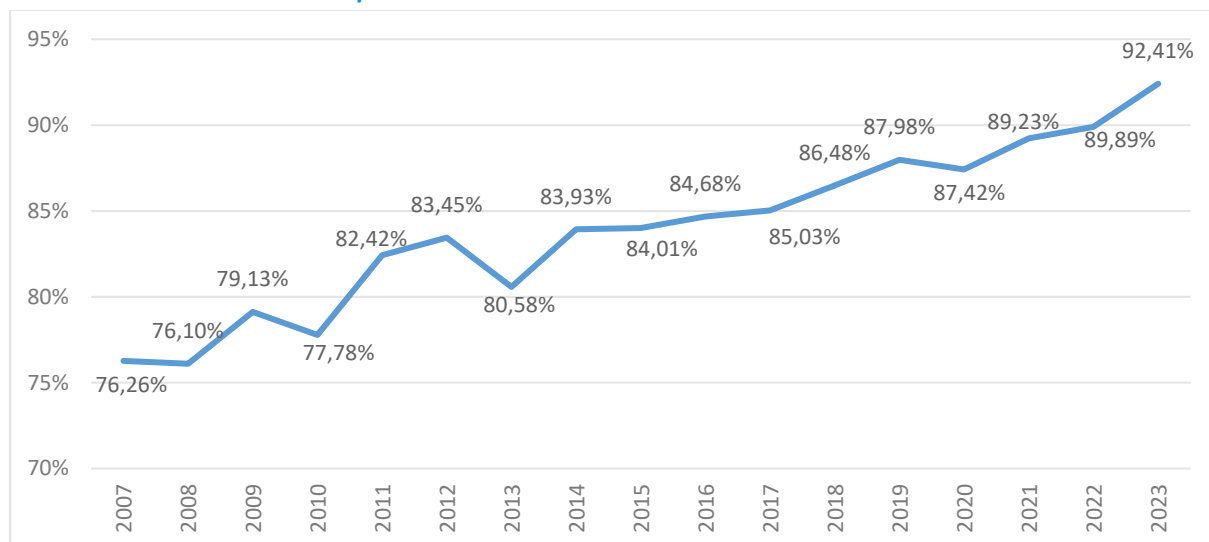
Les multiples stations de mesure en continu localisées sur le réseau assurent une vision permanente de la qualité de l'eau et des paramètres de fonctionnement hydraulique.

Cette surveillance permanente se complète d'un programme de recherche de fuites et d'amélioration du rendement du réseau.

Sur les secteurs dont il assure l'exploitation, le SDEA procède aux mêmes contrôles et suivis sur l'ensemble des installations, de la production à la distribution et rend compte à la Régie.

RÉDUIRE LES PERTES EN EAU

Rendement du réseau d'eau potable



Rendement du réseau de distribution (Rdt) = 92,41 %

Cet indicateur global du réseau est déterminé sur l'ensemble des périmètres sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg, à savoir 33 communes depuis 2017.

Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Rendement du réseau de distribution

Cet indicateur reflète les efforts de sobriété menés par l'Eurométropole de Strasbourg pour limiter les prélèvements sur la ressource en eau.

1% d'amélioration du rendement de réseau économise 350.000m³ d'eau prélevée à la nappe.

En 10 ans le rendement de réseau a été amélioré de plus de 10%.

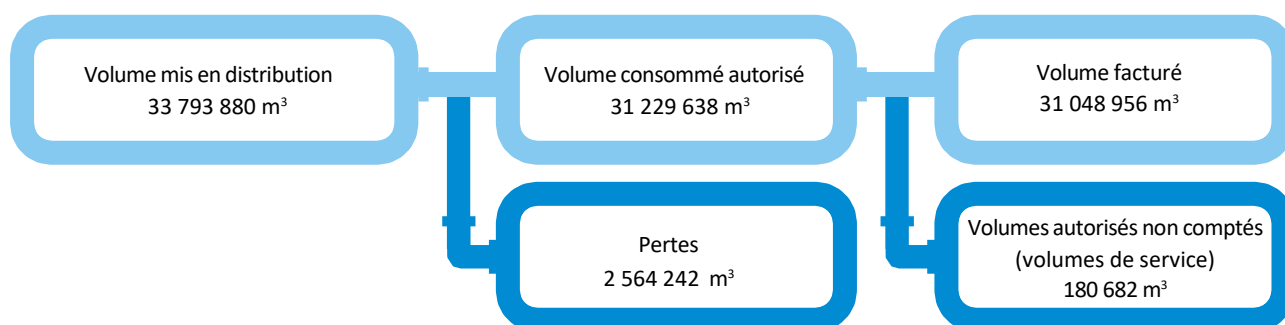
Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) = 6,69 m³/km/j

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau et par jour, la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de sa distribution aux abonné-es. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonné-es et de l'efficacité de la gestion du réseau. Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice linéaire des pertes en réseau (ILP) = 4,38 m³/km/j

Cet indicateur permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution qui sont consommés sans autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Récapitulatif des différents volumes



Recherche active des fuites sur le réseau d'eau potable

La totalité du linéaire de réseau d'eau potable est suivie en détection de fuite par des dispositifs de surveillance combinés :

- sectorisation du réseau (suivi et analyse des débits de nuit),
- 170 km de linéaire de réseau surveillé par prélocalisation acoustique installée à demeure sur Strasbourg,
- campagne de recherche de fuite systématique par sous-secteur, sur le principe de pose / relève / dépose de capteurs acoustiques.

Le déploiement au 1er trimestre 2021 de 90 prélocalisateurs acoustiques télérelevés acquis fin 2020 a permis d'améliorer encore la surveillance de secteurs sensibles des galeries sur les communes de Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim, Reichstett et Strasbourg et ainsi gagner en réactivité pour une augmentation du rendement global.

LA RADIO-RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

Plus de 99 % des compteurs de l'Eurométropole de Strasbourg sont équipés d'un module de radio-relève des données de consommation.

Toujours accessibles, ces modules permettent une facturation plus juste sur la base de l'index réel et une détection facilitée de toute anomalie chez les abonnés (fuite, retour d'eau...). L'amélioration de l'outil de relève depuis 2022 a permis d'expérimenter la relève compteur rapide (Drive by). La poursuite du déploiement en 2023 permet également la géolocalisation des compteurs pour une meilleure intégration dans les outils de gestion du service.

La poursuite de l'expérimentation sur de la télérelève pour des abonné-es sensibles ou des « gros consommateurs » permet de démontrer les bénéfices d'un tel mode de relève pour des consommateurs particuliers mais également d'éprouver l'exploitation de ces nouvelles installations (mise en place, gestion des batteries, transmission du signal, ...).

Ce dispositif permet un suivi plus fin des consommations grâce à ce procédé distant. L'évolution à terme des modes différenciés de relèves (radio et télérelève) permettra de mieux répondre aux attentes des abonné-es en fonction de leurs besoins.

Renouvellement du réseau

	Total Eurométropole de Strasbourg
Linéaire de réseau (en km)	1 596
Linéaire de réseau renouvelé en 2023 (en km)	10 355
Taux de renouvellement : année 2023	0,65
P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (sur 5 ans)	0,70

Taux de renouvellement global du réseau d'eau potable

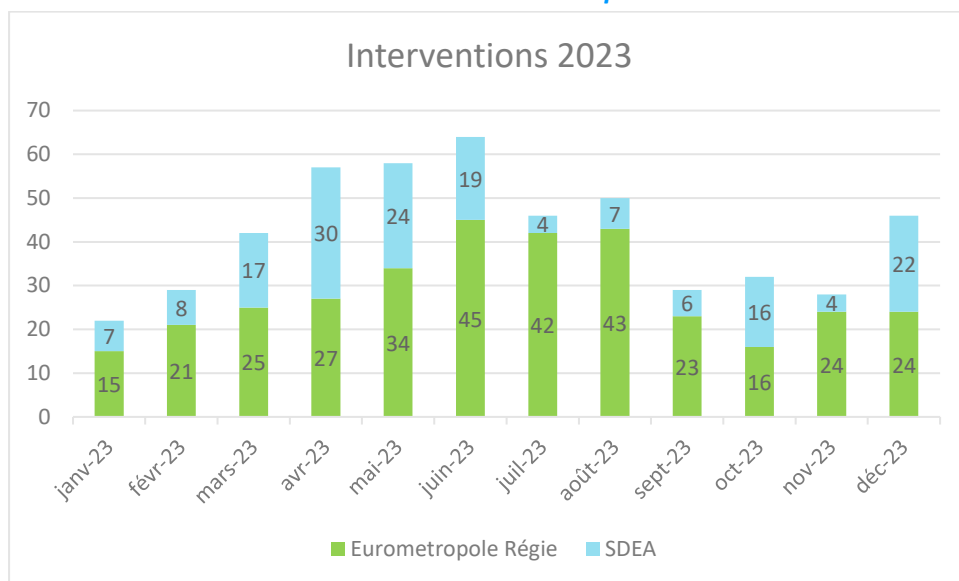


Le taux de renouvellement de l'année 2023 n'est que de 0,65%, en-dessous des valeurs objectifs. Cela s'explique par une complexification des contraintes de chantier et une difficulté à pourvoir les postes de suivi des travaux.

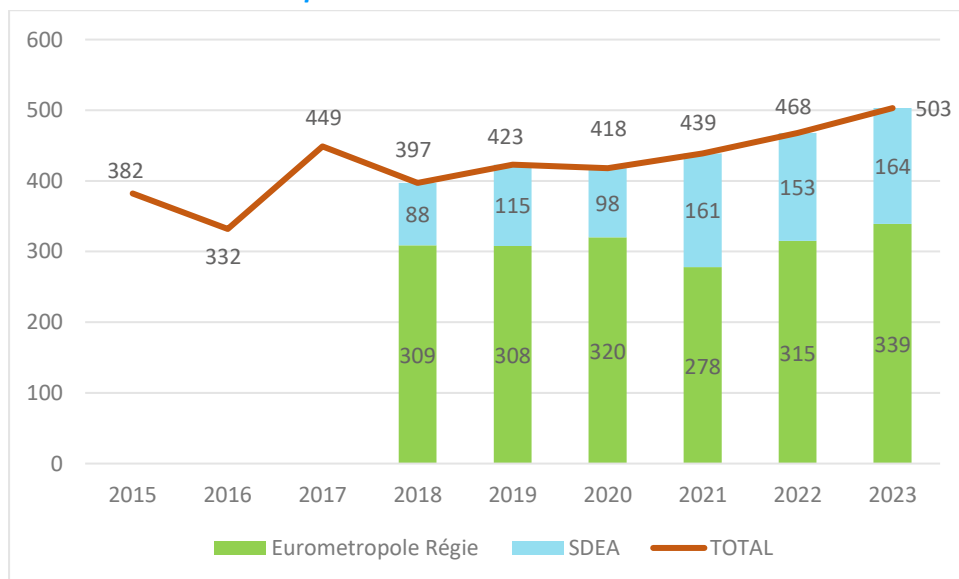
LES INTERVENTIONS D'URGENCE

Les équipes d'astreintes du Service de l'Eau et de l'Assainissement et du SDEA interviennent 7j/7 et 24h/24 sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Elles assurent les interventions d'urgence sur le réseau d'eau potable (ruptures, fuites...) ainsi que sur les ouvrages de production d'eau pour remédier à tout type de pannes ou d'incidents.

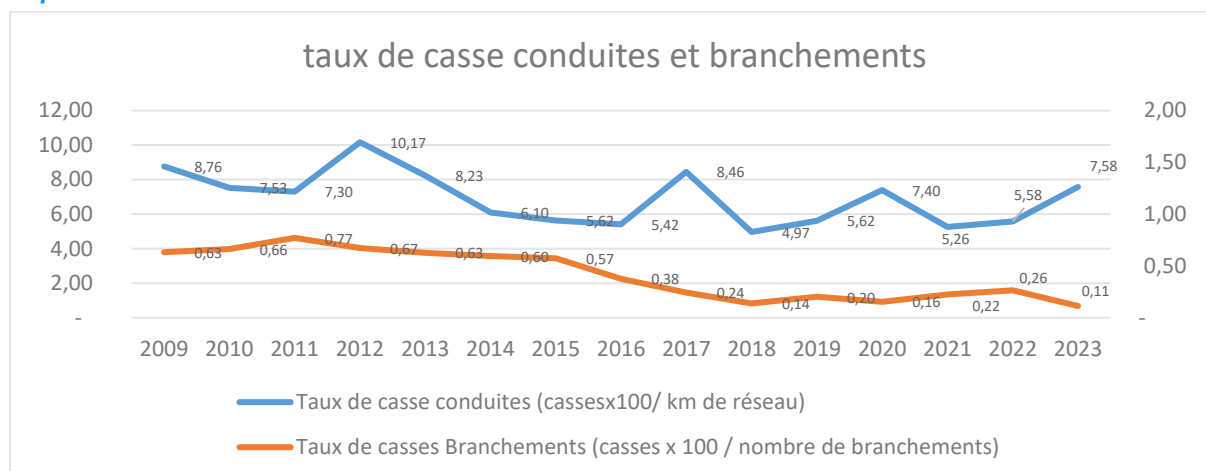
Nombre d'interventions d'astreinte sur le réseau par mois



Nombre d'interventions par an



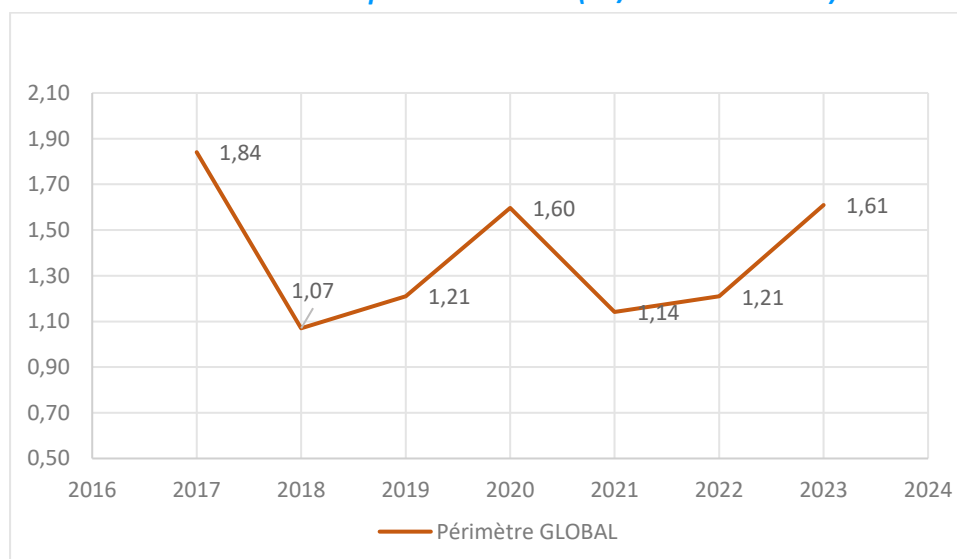
Réparations et interventions curatives



Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Ce taux concerne le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public pour lesquelles les abonné-es concerné-es n'ont pas été informé-es à l'avance, ce nombre étant rapporté au millier d'abonné-es. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné-es, en considérant que les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est en moyenne de 1,61 pour l'ensemble de l'Eurométropole de Strasbourg.

Taux d'occurrence des interruptions de service (nb/1 000 abonné-es)



GESTION PATRIMONIALE

L'ensemble des canalisations du réseau de l'unité de distribution de Strasbourg Régie a fait l'objet d'une classification patrimoniale en fonction de plusieurs critères de performance techniques et financiers tels que :

- la continuité de service (taux de casse des conduites, indice linéaire de casse des conduites...),
- la qualité de l'eau (problématiques liées aux paramètres de couleur d'eau),
- les pertes en eau (rendement du secteur),
- l'amortissement des conduites.

Cette classification a permis d'établir un programme de renouvellement des conduites et de prioriser les travaux à mener pour les prochaines années.

Une cartographie associée permet d'identifier ces tronçons, les 2 classes les plus critiques correspondant aux 10% du linéaire de réseau sur lesquels les actions du service sont à prioriser.

Un travail similaire est en cours pour identifier les tronçons les plus vieillissants et nécessitant des travaux prioritaires sur les secteurs sous exploitation du SDEA.

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Depuis le 15 février 2017 le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) est entré en application. La DECI s'appuie sur une démarche de sécurité par objectifs en fixant un dimensionnement des ressources disponibles en fonction des risques.

Le service public de la DECI est distinct du service de distribution d'eau potable et assure la gestion matérielle qui porte principalement sur la création, la maintenance ou l'entretien, l'apposition de signalisation, le remplacement et l'organisation des contrôles techniques des Points d'eau incendie (PEI) et l'échange d'informations avec les autres services (dont le SIS 67).

Pour les projets de constructions ou d'aménagements, une analyse de risque est réalisée par le service pour vérifier l'adéquation des moyens publics et éventuellement définir des moyens complémentaires privés de la DECI à mettre en œuvre (puits, réserves d'eau naturelle ou artificielle, PEI privé).

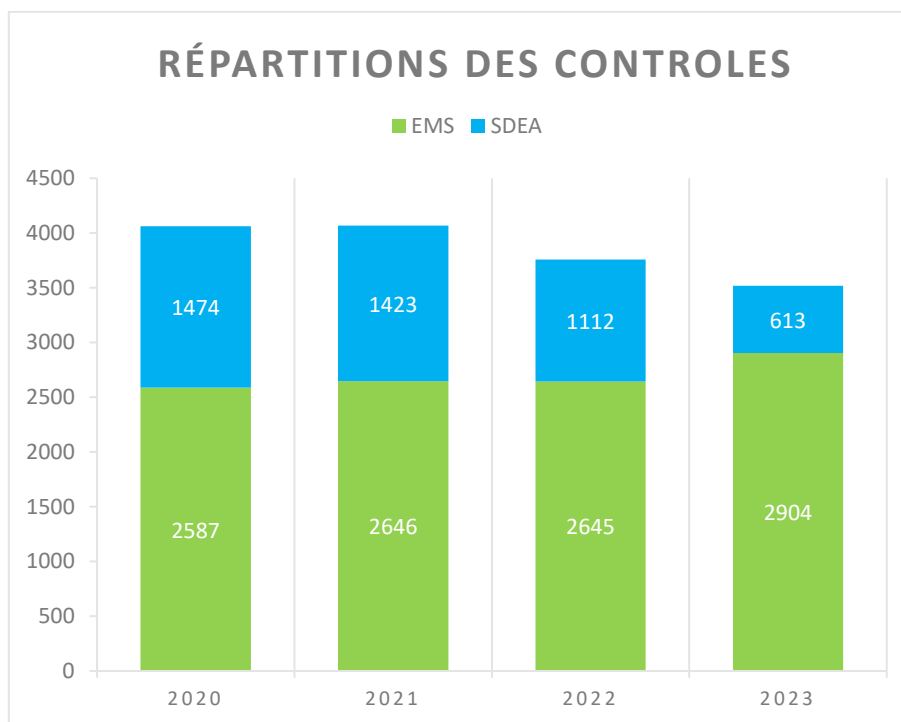
Le SDEA réalise sur le périmètre où l'exploitation lui est confiée les contrôles réglementaires C1* sous contrôle de l'Eurométropole. Le service Eau et Assainissement de l'Eurométropole s'assure de récolter les résultats des contrôles et définit les actions à mener pour améliorer le schéma eurométropolitain général de la DECI.

Les contrôles de type C1*, C2** et C3*** se déroulent sur un cycle de 3 ans sur l'ensemble du parc des PEI.

*C1 : contrôles de débit et pression (essais débimétriques, accessibilité, état général)

**C2 : contrôles fonctionnels (présence d'eau, accessibilité, état général)

***C3 : reconnaissances opérationnelles par le SIS uniquement (accessibilité, signalisation, état général)

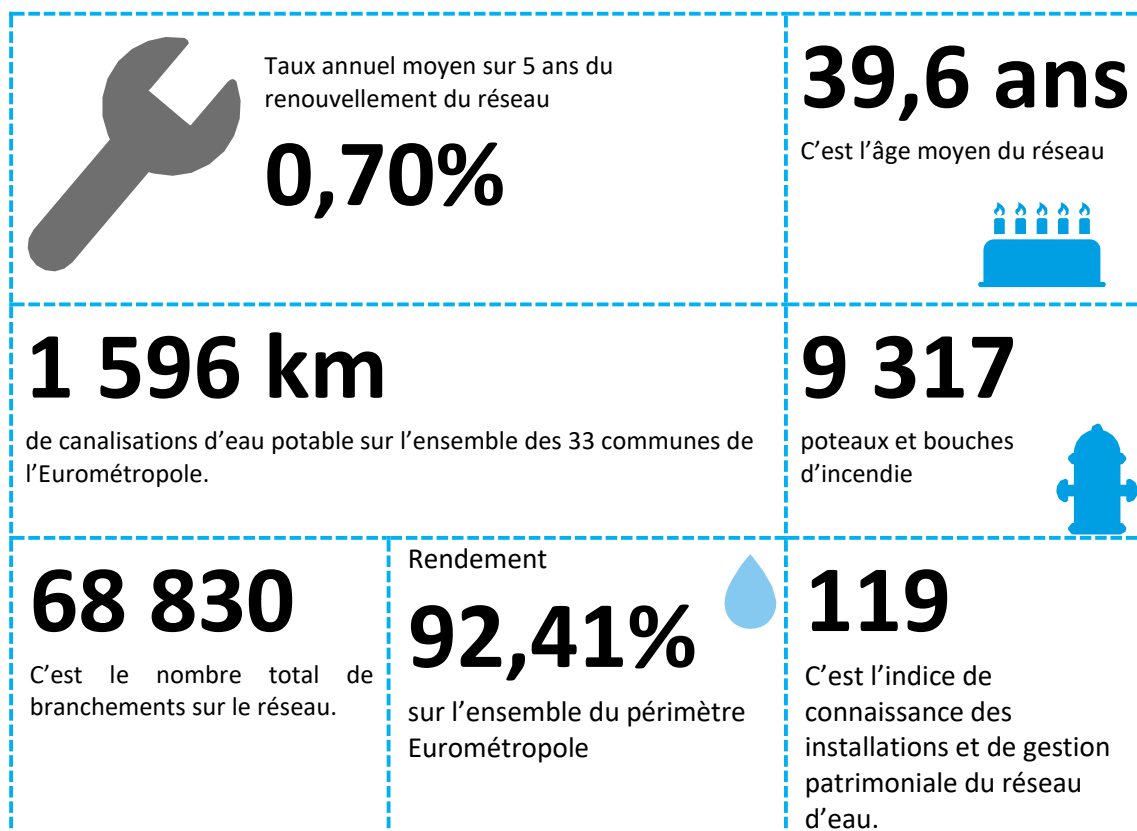


Dans le cadre de ses missions d'exploitations, le Service de l'Eau et de l'Assainissement opère quotidiennement la maintenance de ses équipements participants à la défense incendie ainsi qu'au bon fonctionnement du réseau d'eau potable pour garantir la continuité de service.

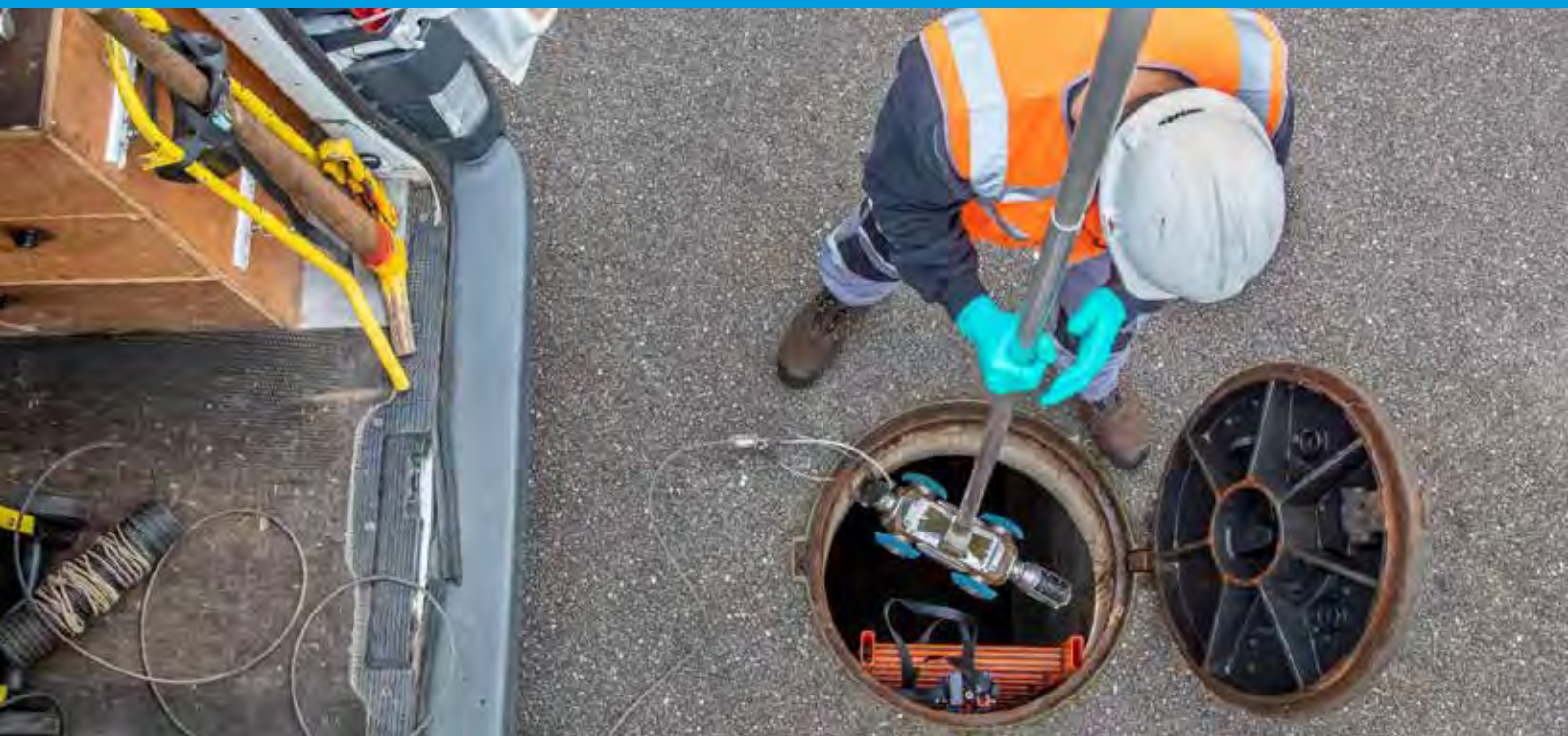
Il tient à jour une cartographie et renseigne une base de données informatisée des points d'eaux incendie permettant d'assurer un suivi régulier des appareils concourant à la défense incendie (création, suppression, indisponibilité, remise en service), en lien direct avec le SIS67.



Test d'une bouche incendie



L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



COLLECTER

PRÉSENTATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

DE VOTRE LOGEMENT AU MILIEU NATUREL

Après utilisation, les eaux usées sont évacuées vers le réseau d'assainissement qui les achemine vers les stations d'épuration où elles sont traitées avant d'être restituées au milieu naturel.

UN RÉSEAU MAJORITAIREMENT UNITAIRE

D'une longueur totale de 1 793 km, le réseau d'assainissement s'étend sur toute l'Eurométropole de Strasbourg. Majoritairement unitaire, il collecte dans les mêmes conduites les eaux usées et les eaux de pluie. Lors d'événements pluvieux importants, des déversoirs d'orage permettent de délester les eaux unitaires directement vers les cours d'eau ou vers des bassins d'orage, où elles sont stockées temporairement.

Le réseau d'assainissement est composé de la manière suivante :

Linéaire de réseau en km	Système d'assainissement					Total
	Strasbourg La Wantzenau	Achenheim	Blaesheim (STEP Meistratzheim)	Plobsheim	Kolbsheim (STEP Duppigheim)	
Eaux usées	1 392,7	46,0	9,2	20,9	6,4	1 475,2
dont Unitaire	1 237,2	42,5	8,9	18,5	5,7	1 312,8
Eaux pluviales	307,2	5,9	1,1	3,1	0,8	315,1
Total	1 699,9	51,9	10,3	24,0	7,2	1 793,3
Branchements	Linéaire de branchement construit sur le SIG à ce jour					319,2

Tableau des ouvrages du réseau

Ouvrages	Système d'assainissement					Total
	Strasbourg La Wantzenau	Achenheim	Blaesheim (STEP Meistratzheim)	Plobsheim	Kolbsheim (STEP Duppigheim)	
Bassin d'orage	91 ¹	8	1	3	2	105
Déversoir d'orage	271	24	7	10	4	316
Station de pompage	199	8	1	8	0	216
Limiteur de débit	123	6	0	4	2	135
Séparateur d'hydrocarbure	167	3	1	4	1	176
Regard de visite	41 195	1 333	265	647	190	43 630
Tête de déversement	665	36	8	19	3	731
Puisards	54 556	1 471	294	754	240	57 315
Ouvrages de gestion alternative des eaux pluviales						
Bassin à ciel ouvert	84	1	1	1	0	87
Fossés et noues	597	98	42	9	8	754
Structures d'infiltrations	306	4	0	9	1	320

Nota : les chiffres évoluent chaque année avec la précision ou une reclassification de la domanialité de certains réseaux ou ouvrages.

¹ Le nombre des bassins intègre notamment des ouvrages de gestion des eaux pluviales des ex-autoroutes du territoire métropolitain. Certains ouvrages identifiés comme des bassins par le gestionnaire historique pourront être requalifiés pour s'accorder avec la nomenclature du service de l'Eau et de l'Assainissement.

Taux de raccordement

Système d'assainissement de Strasbourg - La Wantzenau

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonnés	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)			(B) / (A)
Bischheim	043	18 162	18 153	2 113	18 132	99,88%
Eckbolsheim	118	7 266	7 212	1 686	7 191	99,71%
Eckwersheim	119	1 422	1 386	544	1 365	98,48%
Entzheim	124	2 546	2 534	792	2 525	99,64%
Eschau	131	5 810	5 732	1 710	5 705	99,53%
Fegersheim	137	5 845	5 818	1 714	5 782	99,38%
Geispolsheim	152	7 686	7 471	2 375	7 395	98,98%
Hoenheim	204	11 552	11 549	1 860	11 525	99,79%
Holtzheim	212	3 962	3 941	1 123	3 935	99,85%
Illkirch-Graffenstaden	218	27 642	27 507	4 516	27 441	99,76%
Lampertheim	256	3 512	3 506	1 027	3 497	99,74%
Lingolsheim	267	20 410	20 377	3 169	20 335	99,79%
Lipsheim	268	2 700	2 682	753	2 673	99,66%
Mittelhausbergen	296	2 117	2 114	543	2 102	99,43%
Mundolsheim	309	5 143	5 125	1 521	5 116	99,82%
Niederhausbergen	326	1 686	1 686	532	1 683	99,82%
Oberhausbergen	343	5 612	5 585	976	5 579	99,89%
Oberschaeffolsheim	350	2 618	2 567	816	2 549	99,30%
Ostwald	365	13 456	13 396	2 387	13 312	99,37%
Reichstett	389	4 417	4 339	1 582	4 324	99,65%
Schiltigheim	447	34 352	34 310	3 987	34 274	99,90%
Souffelweyersheim	471	8 183	8 153	1 944	8 105	99,41%
Strasbourg	482	294 229	293 845	26 583	293 638	99,93%
Vendenheim	506	6 109	6 031	2 049	5 995	99,40%
La Wantzenau	519	6 001	5 848	2 087	5 842	99,90%
Wolfisheim	551	4 217	4 175	1 008	4 166	99,78%
Total		506 655	505 042	69 397	504 186	99,61%

Système d'assainissement de Plobsheim

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonnés	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)			(B) / (A)
Plobsheim	378	4 521	4 407	1 507	4 377	99,32%
Total		4 521	4 407	1 507	4 377	99,32%

Système d'assainissement d'Achenheim et de Dahlenheim

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonnés	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)		(B)	(B) / (A)
Achenheim	001	2 525	2 447	852	2 447	100,00%
Breuschwickersheim	065	1 351	1 357	507	1 354	99,78%
Dahlenheim (maîtrise d'ouvrage SDEA)	081	796	796	287	796	100,00%
Hangenbieten	182	1 766	1 655	557	1 652	99,82%
Osthoffen	363	819	828	335	828	100,00%
Total		7 257	7 087	2 538	7 081	99,92%

BRANCHEMENTS

Nombre d'arrêtés

Système d'assainissement de Strasbourg - La Wantzenau

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Bischheim	6	1	7
Eckbolsheim	8	0	8
Eckwersheim	2	0	2
Entzheim	4	0	4
Eschau	8	1	9
Fegersheim	6	0	6
Geispolsheim	12	0	12
Hoenheim	3	0	3
Holtzheim	4	0	4
Illkirch Graffenstaden (SDEA)	17	0	17
Illkirch Graffenstaden (EMS)	1	1	2
Lampertheim	2	0	2
Lingolsheim	9	1	10
Lipsheim	5	0	5
Mittelhausbergen	6	0	6
Mundolsheim	6	0	6
Niederhausbergen	20	0	20
Oberhausbergen	2	0	2
Oberschaeffolsheim	6	0	6
Ostwald	8	0	8
Reichstett	0	1	1
Schiltigheim	10	1	11
Souffelweyersheim	5	1	6
Strasbourg	115	8	123
Vendenheim	6	1	7
La Wantzenau	16	2	18
Wolfisheim	2	0	2
Total	289	18	307

Système d'assainissement de Plobsheim

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Plobsheim	5	0	5

Système d'assainissement d'Achenheim

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Achenheim	1	0	1
Breuschwickersheim	9	0	9
Dahlenheim (SDEA)	2	0	2
Hangenbieten	9	0	9
Osthoffen	2	0	2
Total	23	0	23

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

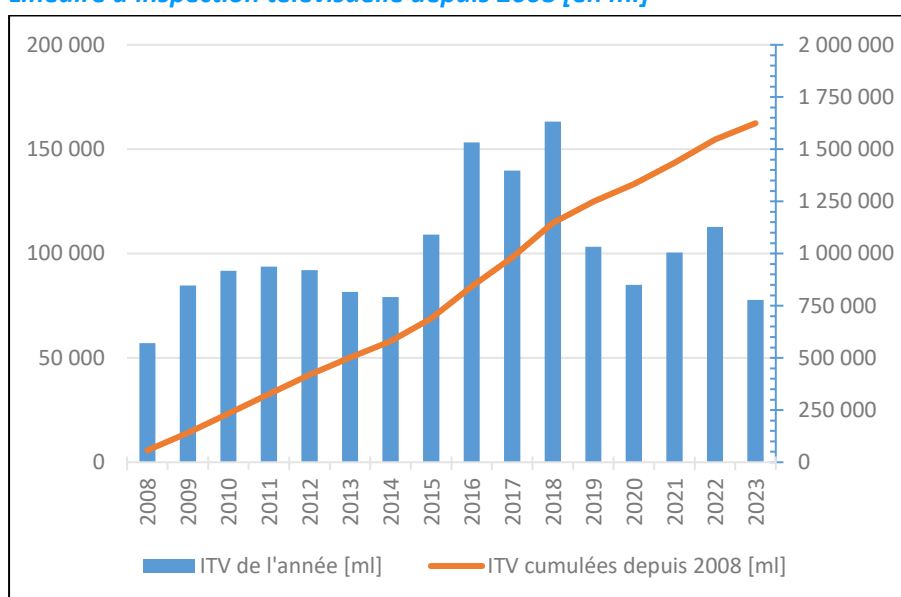
Achenheim	110
Plobsheim	110
Strasbourg - La Wantzenau	110

RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

Le service de l'Eau et de l'Assainissement s'assure de l'aptitude des réseaux et ouvrages à assurer la continuité du service public. À ce titre, il effectue non seulement les opérations de maintenance, de nettoyage et de surveillance mais il programme et s'assure également de la réalisation des travaux de renouvellement et de modernisation des réseaux.

En 2023, 102 km d'inspection télévisée du réseau ont été réalisés. Quelques tronçons de grand diamètre ont également été inspectés au moyen d'inspections visuelles pédestres et à l'aide d'un radeau flottant. L'expérimentation est à poursuivre et le dispositif est à perfectionner. Depuis 2008, près de 1 618 km ont été analysés, soit près de 90 % du réseau. Les constats de défaut sont priorisés et donnent lieu à une surveillance ou des travaux de réparation ou de réhabilitation.

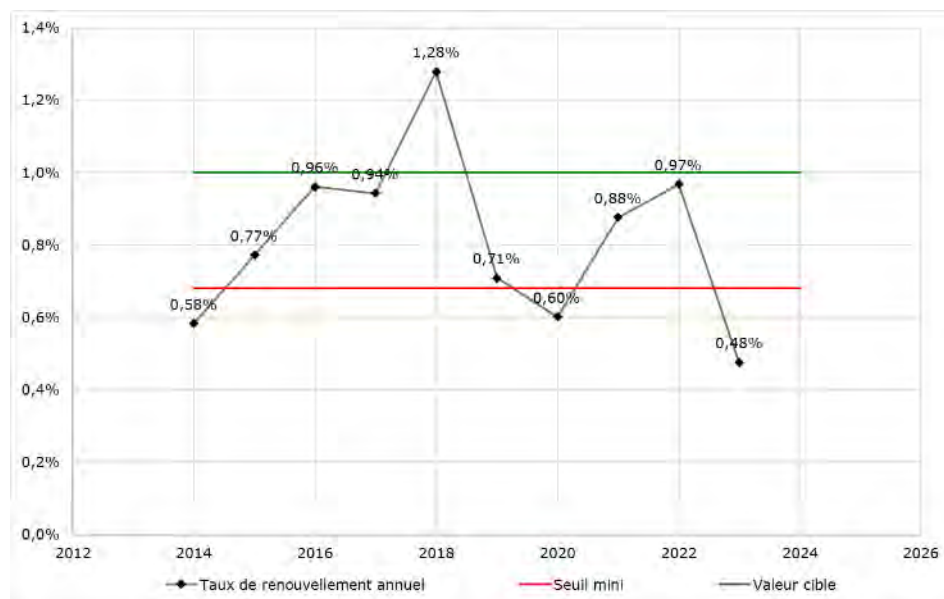
Linéaire d'inspection télévisuelle depuis 2008 [en ml]



La réhabilitation des réseaux s'effectue principalement selon deux techniques : avec ou sans tranchée (repose ou chemisage). Le choix se fait non seulement sur la base de critères techniques (profondeur, diamètre, état de la chaussée...) mais également sur la base de critères économiques et de durée de vie. C'est la solution la meilleure à long terme qui est retenue même s'il s'avère qu'immédiatement elle est plus coûteuse. En complément des extensions et des dévoiements de réseau sont réalisés pour s'adapter à l'évolution de l'urbanisation.

À l'échelle de l'Eurométropole, le taux de renouvellement global de réseau est de 0,74% (moyenne glissante sur les 5 dernières années) soit une durée de vie moyenne de 135 ans. Néanmoins, durant toute sa vie, le réseau sera inspecté et surveillé 4 à 5 fois ce qui permet de détecter généralement les premiers signes d'une dégradation prématurée et d'y remédier avant que le réseau ne soit plus opérationnel. Le taux de renouvellement de l'année 2023 n'est que de 0,48%, bien en-dessous des valeurs objectifs. Cela s'explique par la complexification des contraintes de chantier et des difficultés de recrutement d'agent-es en charge du pilotage et suivi des travaux.

Taux de renouvellement du réseau



INTERVENTION / CURAGE

Le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg est en charge de la maintenance du patrimoine et de la création des nouveaux ouvrages en vue de l'extension ou de la restructuration du réseau.

Le service dispose d'équipes d'intervention d'urgence opérationnelles 24h/24 et 7j/7.

Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont assurés par la régie de l'Eurométropole et pour certaines communes par le SDEA.

L'ENTRETIEN DU RÉSEAU, UNE MISSION CAPITALE

Débordements, inondations : tout défaut de fonctionnement du réseau d'assainissement peut avoir des conséquences dramatiques.

L'ensemble du réseau bénéficie d'un suivi quotidien qui comprend le curage du réseau, l'entretien des puisards et des siphons.

- 1 638 t de boues de curage ont été extraites des collecteurs,
- Taux de curage : 15,8 % du linéaire de réseau,
- Taux de nettoyage des puisards : 84 %.

UNE MOBILISATION PERMANENTE

En 2023, 1 001 interventions de maintenance ont été réalisées sur les ouvrages d'assainissement.

À ces interventions se rajoutent les opérations de contrôle et de vérification de l'état de fonctionnement des ouvrages et des équipements (station de pompage, clapets anti-retour, séparateurs d'hydrocarbures, vannes...).

Dans le cadre de la permanence réseau 24h/24h, 83 interventions ont été réalisées (sur l'ensemble du territoire métropolitain).

LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES « USAGERS ET USAGÈRES » DE L'EUROMÉTROPOLE

Le service de l'Eau et de l'Assainissement en plus des interventions sur le réseau public peut assurer sur simple appel téléphonique et cela 24h/24 les prestations suivantes sur le domaine privé :

- intervention en cas de défaut de fonctionnement de la conduite principale du branchement,
- entretien des séparateurs à graisses sur demande de l'utilisateur ou l'utilisatrice (compte tenu de l'impact des graisses sur le fonctionnement du réseau public, encrassement récurrent des collecteurs),
- récupération d'objets en cas de perte dans les ouvrages d'assainissement (puisards de rue),
- appui technique en cas de diagnostic et d'expertise de l'état de fonctionnement des branchements et des équipements privés,
- en cas d'urgence uniquement (débordements, inondations), intervention sur :
 - les puisards de dessablement,
 - les puisards de cour, de cave, de buanderie, ou d'urinoir,
 - les vidanges de fosse de relevage.

**En 2023 la cellule « Urgences et Graisses » est intervenue 1 312 fois en domaine privé.
67 interventions concernent la cellule « EXPERTISE ».**

LES AFFAISSEMENTS ET LES INTERVENTIONS D'EXPERTISE

Le service de l'Eau et de l'Assainissement est intervenu sur 86 signalements d'affaissements. Après diagnostic, 18 affaissements concernaient le service de l'Eau et de l'Assainissement.

La cellule « Expertise » de la régie a diagnostiqué 16 défauts sur les 65 inspections télévisées nécessitant une intervention immédiate (casse, rupture, déboîtement...).

DES POINTS NOIRS À SURVEILLER

Ce sont des points du réseau qui nécessitent au minimum deux interventions par an.

Sur le secteur de l'Eurométropole de Strasbourg, ce sont essentiellement des siphons situés en zone centrale. On recense en moyenne 6,98 points/100 km sur le réseau de l'Eurométropole de Strasbourg.

INVENTAIRE GEOGRAPHIQUE DES RESEAUX

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES RÉSEAUX

L'ensemble des moyens humains et techniques mobilisés pour réaliser un inventaire géographique exhaustif des réseaux d'eau et d'assainissement alimente le système d'information géographique patrimonial. Il répond aux nécessités d'une connaissance détaillée des réseaux dans le cadre de la prospective et des études préalables, de la conduite des projets d'amélioration des réseaux (chantiers de création ou de renouvellement).

La communication de renseignements issus du système d'information, notamment via les réponses aux demandes de DT-DICT contribuent à réduire le risque d'endommagement lors des chantiers

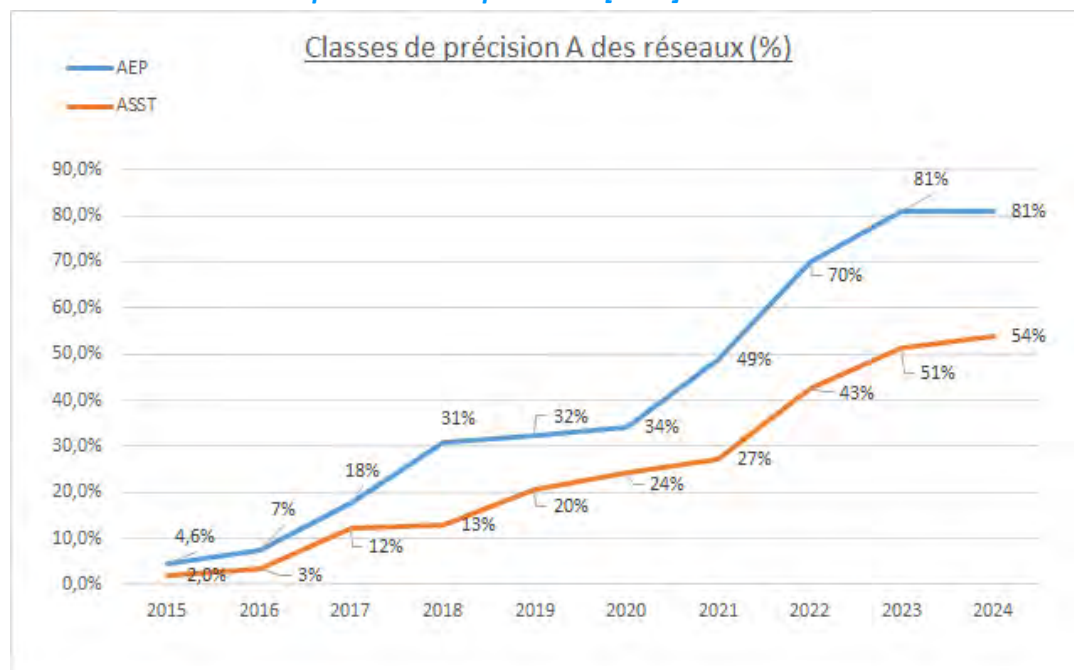
conduits à proximité des réseaux ou lors des interventions sur les réseaux par les différents intervenants.

D'IMPORTANTES MOYENS MOBILISÉS

D'importants moyens ont été mobilisés pour une amélioration continue de la connaissance des réseaux et pour augmenter la part des données en classe de précision A, correspondant à l'objectif réglementaire de localisation le plus précis des réseaux (correspond à une marge d'erreur de localisation inférieure à 50 cm).

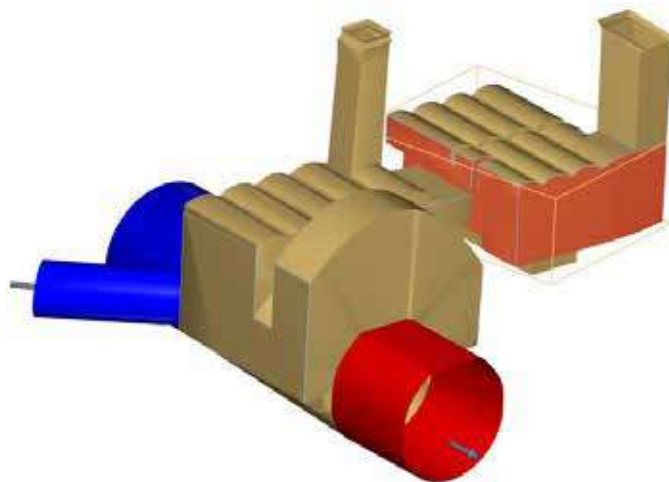
Fin 2023 et compte tenu de l'état de l'art et des limites techniques, le meilleur niveau de connaissance de la localisation du réseau d'eau potable a été atteint avec une part du réseau classé A légèrement supérieure à 80%. En assainissement, l'amélioration de la précision de localisation s'est poursuivie évoluant de 51 à 54%.

Évolution de la classe de précision A depuis 2015 [en %]



Parmi les moyens engagés pour préciser la localisation du réseau d'assainissement, des inspections télévisées du réseau et de ses branchements avec relevé de localisation (X,Y,Z) ont été réalisées. En 2023, 4,7 km de branchements ont été inspectés avec cette technique soit près de 1 400 branchements. Cumulé à d'autres sources d'informations, ce sont plus de 5 100 nouveaux branchements d'assainissement qui ont pu être intégrés au SIG durant l'année. Globalement, 19 km de tronçons et 26 km de branchements assainissement ont ainsi été intégrés dans le système d'information géographique.

L'amélioration de la connaissance des infrastructures porte aussi sur la modélisation tridimensionnelle d'ouvrages. En 2023, ce sont 90 ouvrages complexes du réseau d'assainissement qui ont été modélisés via des techniques de scan3D (Lidar).



Exemple de modèle 3D d'ouvrage d'assainissement (déversoir d'orage).

Concernant le réseau d'eau potable, 17 km de nouvelles canalisations ont été intégrées en 2023 et 5,6 km de branchements.

GÉRER LES INONDATIONS

En 2023, 53 plaintes ont été recensées.

Le service de l'Eau et de l'Assainissement a installé et entretient depuis plusieurs années 28 pluviomètres répartis sur le territoire de l'Eurométropole. Ils mesurent la hauteur d'eau en mm toutes les minutes pendant toute la durée de l'évènement pluvieux. Les données sont rapatriées à distance via la télégestion du système d'assainissement. Ensuite ces données brutes sont traitées pluviomètre par pluviomètre, ce qui permet de localiser les orages et de connaître leur intensité (probabilité de retour ou période de retour souvent donnée en année).

En 2023 :

Certains épisodes pluvieux ont généré des plaintes sur le territoire de l'Eurométropole de manière dispersée. L'été 2023 a été sec avec des pluies très localisées en juillet et août.

MAÎTRISER LA QUALITÉ DES EFFLUENTS

Parmi les nombreux paramètres mesurés en différents points du réseau, la pluviométrie, le débit dans le réseau, la qualité des effluents ainsi que la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel sont particulièrement suivis.

Ces données sont essentielles pour analyser le fonctionnement du système d'assainissement et détecter toute pollution accidentelle. Elles permettent également d'anticiper les besoins futurs.

LES OUTILS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Le système de collecte est soumis à un dispositif d'autosurveillance qui a pour objectifs de caractériser et d'analyser le comportement du réseau d'assainissement, de suivre en continu le fonctionnement de certains ouvrages et de mesurer les rejets vers le milieu naturel.

Sur le système de collecte de Strasbourg - La Wantzenau, les déversoirs d'orage dont le cumul des volumes représente 70 % des rejets annuels sont instrumentés ainsi que l'ensemble des ouvrages situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute par temps sec supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5 et déversant plus de dix jours par an. Pour répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015, le modèle hydraulique général du réseau est mis à jour afin de pouvoir compléter les mesures par les résultats des simulations.

Sur le système de collecte de Plobsheim, les deux déversoirs d'orage soumis à autosurveillance sont équipés.

Enfin, sur le système d'Achenheim, les 4 déversoirs d'orage visés par la réglementation sont instrumentés.

Les mesures réalisées au niveau des déversoirs d'orage, mais également au niveau des stations de pompage et des bassins d'orage sont suivies 7j/7 24h/24 grâce à la télégestion. En cas de dysfonctionnement, des alarmes sont générées pour permettre d'intervenir au plus vite et garantir une continuité hydraulique des écoulements dans le réseau d'assainissement.

Ces mesures sont analysées quotidiennement au regard de la pluviométrie, enregistrée par 28 pluviomètres répartis de manière uniforme sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Des bilans sont constitués et transmis mensuellement aux services de la Police de l'Eau, conformément aux prescriptions réglementaires. Trois documents permettent de suivre les actions de l'Eurométropole : le manuel d'autosurveillance qui explique les modalités de mise en œuvre des mesures sur le territoire, le bilan annuel qui permet de réaliser une autocritique du fonctionnement du système d'assainissement sur l'année écoulée et de prévoir des axes d'amélioration et le rapport de diagnostic permanent qui détaille les pratiques mises en œuvre dans le but d'évaluer l'état et le fonctionnement du système d'assainissement afin de d'améliorer son exploitation et de programmer les aménagements nécessaires.

Les résultats des mesures et de la modélisation (volume déversé) sont utilisés pour évaluer la conformité de la collecte au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015. La modélisation permet de rechercher des actions à mettre en œuvre sur le réseau pour atteindre les objectifs fixés par le texte.

LE SUIVI DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES SUR LE RÉSEAU

Le suivi des pollutions est assuré par la régie de l'Eurométropole et le SDEA. Les services disposent d'équipes d'intervention d'urgence opérationnelles 24h/24 et 7j/7.

Afin d'éviter ou de réduire les impacts sur le système d'assainissement et sur le milieu naturel, toute pollution suite à une plainte ou constatée sur le réseau fait l'objet d'une enquête. Les services ont mené 22 enquêtes de pollution au cours de l'année 2023 : 13 pollutions étaient en lien avec le réseau d'eaux usées, 2 étaient liées au réseau eaux pluviales connecté au milieu et 7 n'avaient pas de lien avec le réseau d'assainissement.

LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS

Le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole a des usagers industriels conventionnés qui rejettent un volume d'effluents très important, comme les brasseurs ou les levuriers. Le nombre d'établissements conventionnés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est de 20. Leurs rejets font l'objet d'un suivi spécifique administratif, technique et financier et de contrôles internes autant qu'externes. Ces conventions sont régulièrement mises à jour pour tenir compte de l'évolution des rejets des industriels en fonction de leur activité et en tenant compte des capacités et contraintes de collecte et de traitement des stations d'épuration.

Des analyses de recherche des substances dangereuses dans les effluents des industriels conventionnés ont été réalisées dans le cadre du diagnostic amont de la station d'épuration lors de 6 contrôles inopinés réalisés en 2019, 2020 et 2023.

Ces analyses ont été réalisées également sur les points caractéristiques du réseau et ont permis d'établir une cartographie des micropolluants sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de proposer fin 2021 un plan d'actions de réduction de ces substances. Plusieurs actions afin de réduire les émissions de micropolluants dans les eaux usées ou de sensibiliser les usagers sont en cours de déploiement.

D'autres rejets, dits de « déversement temporaire », sont réalisés dans le cadre d'un besoin ponctuel d'évacuation d'effluents notamment sur des chantiers de construction, de dépollution et dans le cadre de la création ou de l'entretien de puits de pompage et de rejet.

Toute demande de ce type nécessite une expertise technique. Il est systématiquement recommandé au demandeur de privilégier, dans la mesure du possible, les solutions alternatives à un rejet au réseau d'assainissement public. En fonction de la qualité, du débit de rejet et du point de déversement souhaité, le service délivre ou non une autorisation de déversement temporaire.

L'ensemble des établissements industriels ou artisans déversant des eaux usées non domestiques est recensé. Leurs effluents doivent être conformes aux conditions d'admissibilité fixées par le règlement d'assainissement et les déversements doivent être autorisés par un arrêté de l'Eurométropole de Strasbourg suite à une demande de l'établissement. Pour s'assurer de la conformité des rejets industriels, des contrôles inopinés sont régulièrement organisés.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, l'ensemble des communes a procédé au transfert de la compétence d'assainissement non collectif à l'Eurométropole de Strasbourg.

Depuis janvier 2006, date effective du transfert de compétence, le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg est en charge des missions obligatoires suivantes :

- le contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves sur l'ensemble du périmètre,
- le diagnostic et le contrôle du bon fonctionnement des installations non collectives existantes en zone d'assainissement non collectif,
- le diagnostic avant une vente.

ACTIVITÉS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) EN 2023

Recensement des installations d'Assainissement non collectif sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- 551 installations ANC en zonage d'assainissement non collectif, dont 140 installations non conformes, 123 non réglementaires, 200 réglementaires et 88 qui n'ont pas été contrôlées.
- 325 installations d'assainissement non collectif en zone d'assainissement collectif.

Mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif :

1 - Contrôles de conception des installations neuves

23 contrôles de conception ont été réalisés par le SPANC afin de s'assurer que les projets sont conformes à la réglementation en vigueur et que la filière choisie est adaptée au contexte des habitations (nature du sol, configuration de la parcelle, présence de la nappe phréatique).

Ces contrôles concernent tant la création d'ouvrages d'assainissement non collectif dans le cadre d'une construction neuve que les réhabilitations d'ouvrages.

2 - Contrôles de bonne exécution des installations neuves

5 contrôles ont été réalisés afin de vérifier, avant recouvrement des ouvrages, si le projet est respecté et si l'ouvrage est construit dans les règles de l'art.

3 - Contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations

Un contrôle des installations en fonctionnement est effectué selon une périodicité régulière n'excédant pas les 10 ans. En 2023, 29 contrôles ont été réalisés.

Ces contrôles permettent de donner aux propriétaires des installations d'assainissement non collectif des conseils techniques et d'aide à l'entretien de ces installations.

Des contrôles occasionnels peuvent être en outre effectués en cas de nuisances constatées.

Un compte rendu du contrôle technique est remis au propriétaire, à l'usager le cas échéant, ainsi qu'au maire de la commune concernée. Après contrôle de l'installation, si des non-conformités sont décelées, le propriétaire a l'obligation de faire procéder aux travaux de mise en conformité de ses installations dans un délai de 4 ans en déposant préalablement un dossier de demande d'autorisation auprès du SPANC. Dans le cadre d'une vente, le nouveau propriétaire a 1 an pour se mettre en conformité, en déposant préalablement un dossier de demande d'autorisation auprès du SPANC.

Information aux particuliers sur les aides financières pour mettre en conformité les installations non conformes :

Dans son dixième programme de financement, l'agence de l'eau Rhin Meuse (AERM) ouvrait la possibilité de subvention des installations non conformes. Ainsi entre 2015 et 2018, la collectivité et l'AERM ont accompagné les propriétaires dans la réhabilitation de leurs installations. Le onzième programme de l'AERM ne permet plus cette possibilité. C'est pourquoi, afin de se conformer à la réglementation en améliorant la protection du milieu naturel (plus particulièrement la protection de la qualité des eaux) et en luttant contre la pollution des eaux d'origine domestique, la collectivité a décidé de se substituer aux financements apportés par l'AERM afin de continuer cette démarche dans un souci d'équité de traitement des usagers et usagères. La participation financière aux travaux de

mise en conformité s'élève à 60% du montant des travaux et études plafonné à 12 000 € TTC par installation, soit un montant de subvention maximum de 7 200 € TTC.

Bilan des installations contrôlées entre 2006 et 2023.

Réglementaire	200	36.3 %
Non conforme	140	25.5 %
Non réglementaire	123	22.3 %

 317 arrêts pour branchements neufs	1 001  interventions de maintenance sur les ouvrages	0,74 % taux moyen de renouvellement sur 5 ans
102 km de réseau inspectés en 2023	344 interventions de la permanence électrique en 2023	20 conventions de déversement en vigueur
1 618 km contrôlés, depuis 2008, à partir des inspections télévisées des réseaux soit près de 90 % du réseau	1 312 interventions de la cellule « Urgences et Graisses » ; 65 interventions concernent la cellule "EXPERTISE".	87% taux de disponibilité des données de surveillance sur les sites instrumentés du réseau d'assainissement pendant l'année
1 638 T de boues de curage extraites des collecteurs	110 points /120 indice de connaissance des rejets au milieu naturel pour le système de Strasbourg – La Wantzenau	22 enquêtes réalisées en 2023 suite à une pollution
Taux de curage du linéaire de réseau : 15,8%	Indice de connaissance patrimoniale du réseau d'eau usées : 107 points / 120 	65 contrôles inopinés réalisés chez les industriels dont 60 chez des conventionnés
Taux de nettoyage des puisards : 84% 	68 établissements sensibilisés à la problématique micropolluants.	102 autorisations de déversement des eaux usées non domestiques en vigueur et suivies



TRAITER

L'eau ne constitue pas une ressource inépuisable. L'assainissement des eaux usées évite de polluer l'eau des rivières et de la nappe phréatique, il contribue à maintenir la qualité du milieu naturel.

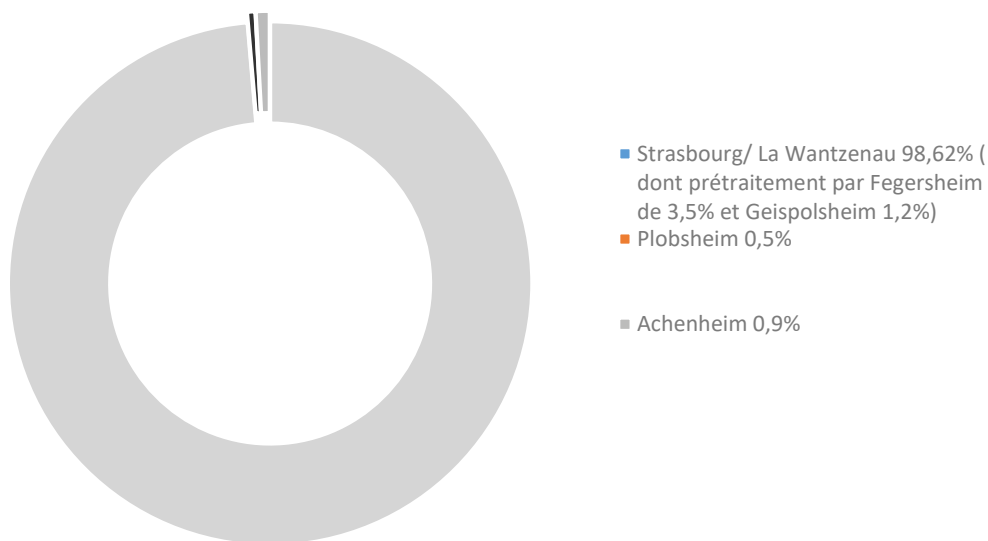
L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Collectées dans le réseau d'assainissement, les eaux usées domestiques, industrielles ainsi que la majorité des eaux pluviales sont transportées jusqu'aux stations de traitement des eaux usées.

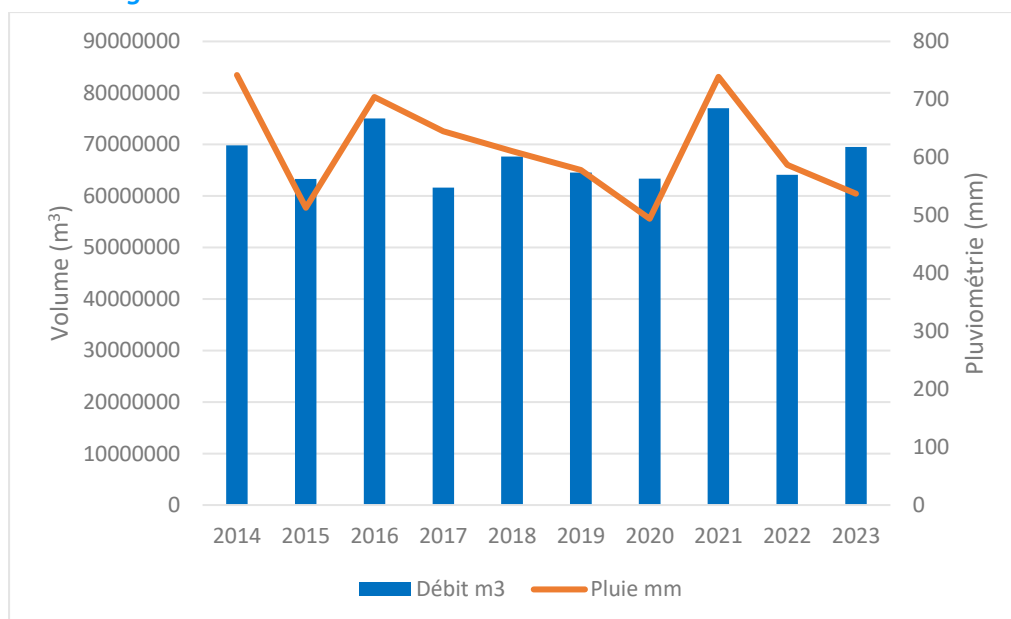
Les 3 stations d'épuration (Strasbourg - La Wantzenau, Achenheim et Plobsheim) et les 2 stations de prétraitement (Fegersheim et Geispolsheim) implantées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ont traité en 2023 près de 74 millions de m³ d'eaux usées soit en moyenne 202 000 m³ /jour.

98.6% des eaux usées domestiques et industrielles de l'Eurométropole sont traitées par la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

Répartition des eaux usées traitées en 2023 par les stations d'épuration en %



Évolution du volume d'eaux usées en entrée de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau



BILAN DU FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION

	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Geispolsheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Plobsheim	Achenheim
Quantité d’eau traitée	69 513 756 m ³	2 412 791 m ³	800 162m ³	363 259m ³	606 259m ³
Quantité de matières externes reçues	11 038 m ³	-	-	-	-
Sous-produits					
Déchets de dégrillage	506 T	6,62 T	12,48 T	5,90 T	15,90 T
Sables évacués	517 T				0T
Graisses	233 m ³			8,5 T	12,0 T
Boues incinérées	43 215 T humides 10 645 TMS	100 % des boues ont été évacuées vers la station de Strasbourg - La Wantzenau (166 TMS pour Fegersheim, 179 TMS pour Geispolsheim et 65 TMS pour Plobsheim)			0 T
Boues évacuées en compostage	1 365,5 T humides 340 TMS				509 T humides (121 TMS)
Cendres évacuées	2 432 T	-	-	-	-
REFIB évacués	368 T				
Consommations (énergie - réactifs)					
Électricité	25 501 515 kWh	867 492 kWh	433 892 kWh	185 854 kWh	529 880 kWh
Fioul	128 m ³	-	-	-	-
Consommation de chlorure ferrique ou d’aluminium (traitement du phosphore et des boues)	1933 T	-	-	-	24 T
Consommation de polymères	131 T MA	-	-	-	3,12 T MA

LA POLLUTION TRAITÉE PAR LES STATIONS D'ÉPURATION

Entrée STEP	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Geispolsheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Plobsheim	Achenheim
Capacité nominale	1 000 000 EH	16 900 EH	10 400 EH	3 300 EH	9 930 EH
Équivalent habitant reçu en moyenne annuelle	720 000 EH	11 301 EH	9 246 EH	3 005 EH	4 600 EH
Débit moyen m³/j	190 449	6 610	2 191	995	1 647
MES kg/j	41 000	979	668	259	389
DBO5 kg/j	43 200	515	507	180	276
DCO kg/j	90 000	1 802	1 370	495	739
Azote total kg/j	7 800	185	139	48	79
Phosphore total kg/j	1 000	22.5	14.2	5.2	8

Les stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim ont transféré la majorité de leurs eaux traitées vers la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau. Au-delà de la capacité des stations de refoulement, l'excédent est rejeté vers le milieu naturel, après prétraitement. La station de prétraitement de Fegersheim a ainsi rejeté 8,2 % du volume prétraité vers l'Andlau, représentant en moyenne 1,6 % de la charge reçue. La station de prétraitement de Geispolsheim a rejeté 2,7 % du volume prétraité vers l'Ehn, représentant 0,2 % de la charge reçue.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES STEP

	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim	Geispolsheim	Plobsheim	Achenheim
Rendement de dépollution	97.4 % en MES	93.6 % en MES	96.3 % en MES	94.1 % en MES	98.3 % en MES
	98.3 % en DBO5	95.6 % en DBO5	98.3 % en DBO5	97.2 % en DBO5	98.4 % en DBO5
	95.4 % en DCO	90.1 % en DCO	94.3 % en DCO	90.9 % en DCO	96.2 % en DCO
	81.8 % en NGL	59.6 % en NGL	84.2 % en NGL	63.2 % en NGL	94.8 % en NGL
	88.3 % en Pt	50.7 % en Pt	62.3 % en Pt	41.0 % en Pt	96.6 % en Pt
Concentration moyenne annuelle en sortie	5.6 mg/l MES	8.6 mg/l MES	11.5 mg/l MES	14.4 mg/l MES	4.7 mg/l MES
	3.7 mg/l DBO5	3.5 mg/l DBO5	4.1 mg/l DBO5	5.3 mg/l DBO5	3.5 mg/l DBO5
	21.7 mg/l DCO	27.5 mg/l DCO	37.1 mg/l DCO	47.2 mg/l DCO	18.7 mg/l DCO
	7.4 mg/l NGL	11.8 mg/l NGL	11.2 mg/l NGL	19.1 mg/l NGL	3.3 mg/l NGL
	0.6 mg/l Pt	1.8 mg/l Pt	2.6 mg/l Pt	3.0 mg/l Pt	0.2 mg/l Pt

NORMES DE REJETS DE LA STATION D'ÉPURATION DE STRASBOURG - LA WANTZENAU

	MES	DBO5	DCO	N-NH4	NGL	Pt
Temps sec $Q < 170\,000 \text{ m}^3/\text{j}$ et $\text{DBO}_5 < 61 \text{ t/j}$	30 mg/l et 90 % rendement	25 mg/l et 90 % rendement	100 mg/l et 75 % rendement	10 mg/l et 75 % rendement	10 mg/l et 70 % rendement	1 mg/l et 80 % rendement
Temps pluie $170\,000 < Q < Q$ référence et $\text{DBO}_5 < 61 \text{ t/j}$	30 mg/l ou 90 % rendement	25 mg/l ou 90 % rendement	100 mg/l ou 75 % rendement	10 mg/l ou 75 % rendement	10 mg/l ou 70 % rendement	1 mg/l ou 80% rendement
Mode dégradé Q référence < $Q < 380\,000 \text{ m}^3/\text{j}$ ou $\text{DBO}_5 > 61 \text{ t/j}$	Meilleure épuration possible en respectant les valeurs seuils					
	85 mg/l	50 mg/l	250 mg/l	-	20 mg/l	-
Tolérance	25 jours de dépassement par an tout en respectant les valeurs seuils ci-dessus			Respect de la concentration ou du rendement en moyenne annuelle et respect du seuil NGL		

Les performances du traitement des eaux sont conformes aux normes de rejet pour les 3 stations d'épuration.

Le traitement des fumées d'incinération de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été conforme tout au long de l'année. Une campagne annuelle d'étude d'impact environnemental de l'incinérateur est menée chaque année grâce à la méthode des lichens (recherche des dioxines, furannes et métaux). Celle-ci démontre une absence d'impact notable imputable aux rejets atmosphériques de la station d'épuration.

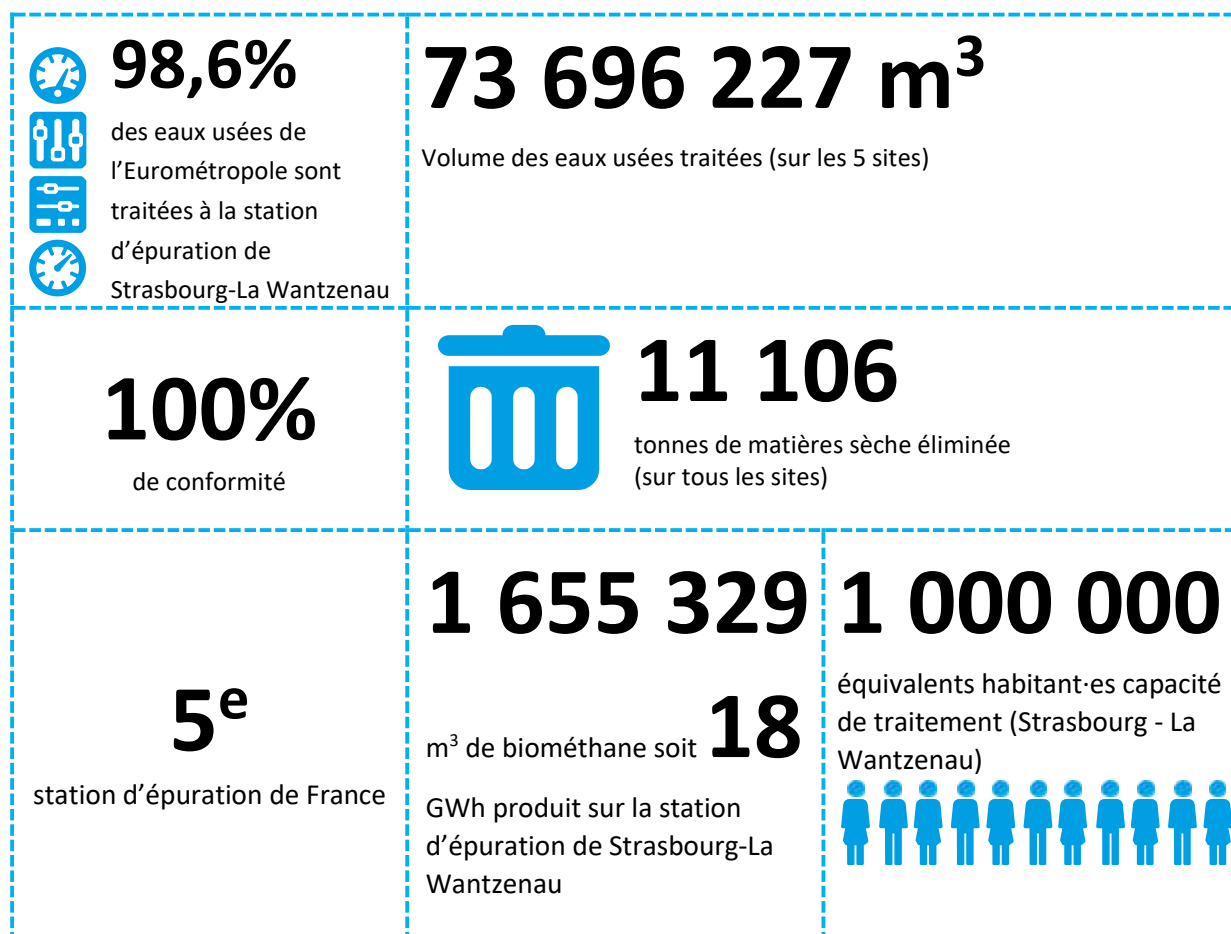
BILAN 2023

STATION D'ÉPURATION DE STRASBOURG - LA WANTZENAU

- Injection de 18 GWhPCS de biométhane sur le réseau RGDS,
- Valorisation de 95.7% des sous-produits générés (boues, sables, graisses, déchets de dégrillage...) dont 74% sur site de la station d'épuration,
- Diminution de la consommation d'électricité de 3.8%.

AUTRES SITES

Poursuite du projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg : rédaction du DDAE (dossier de demande d'autorisation environnementale).



PROJETS ET INNOVATIONS



ANTICIPER

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Les changements climatiques se traduisent ces dernières années par une intensification des pluies et une augmentation des occurrences de ces dernières. Augmenter les capacités des réseaux n'est plus suffisant pour maîtriser ces flux supplémentaires d'eaux pluviales.

La directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000 a imposé d'atteindre dès 2015 l'objectif de « bon état » écologique des cours d'eau. Ce délai a été allongé à 2021 voire 2027 selon les cours d'eau.

Le schéma directeur d'assainissement, finalisé en 2012, a permis de définir les orientations stratégiques et les travaux à réaliser pour les 15 années à venir pour atteindre les objectifs de la DCE, en réduisant l'impact du système d'assainissement sur les cours d'eau, mais également pour lutter contre les débordements du réseau.

Cette étude a permis d'identifier, sur la base d'un modèle hydraulique représentant la partie structurante du réseau d'assainissement, le besoin de gestion d'un volume de 116 000 m³ avant rejet réparti sur le territoire communautaire, complété par des aménagements ponctuels sur le réseau, soit une soixantaine d'opérations. Les solutions ont été hiérarchisées selon plusieurs critères : coût, sensibilité du milieu naturel, réduction de la pollution, opportunités de réalisation.

À partir de cette hiérarchisation, le plan d'action est affiné et décliné secteur par secteur, en s'appuyant sur des modélisations hydrauliques détaillées du réseau d'assainissement. Les aménagements définis permettent également de résoudre les inondations localisées et de répondre

aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatives à la collecte des eaux usées, entré en vigueur au 1er janvier 2016.

Les montants consacrés à l'ensemble de ces programmes de travaux sont de l'ordre de 100 M€ HT dont 70 M€ HT pour l'atteinte du bon état des cours d'eau et 30 M€ HT pour la lutte contre les inondations générées par le débordement du réseau d'assainissement. Une partie de ces travaux fait l'objet de financements de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

La mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement se traduit ainsi par :

La réalisation d'études :

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement, des modélisations hydrauliques fines du réseau d'assainissement ont été réalisées sur la quasi-totalité des communes de l'Eurométropole et des quartiers de Strasbourg : les études sont encore en cours sur Niederhausbergen et sur les quartiers situés au Nord de Strasbourg et la modélisation du réseau d'Holtzheim sera réalisée en 2024. De plus, une étude fine pour réduire les rejets de trois déversoirs d'orage situés quai du Murhof à Strasbourg, quartier Montagne Verte, a débuté en 2023 et se terminera en 2024.

En 2023, les études de modélisation ont été finalisées sur les communes d'Hoenheim, de Bischheim, de Schiltigheim ainsi que sur les quartiers situés au Sud et au centre de Strasbourg. Par ailleurs, une étude a été réalisée pour optimiser le fonctionnement des stations de pompage à Vendenheim et Reichstett et chercher des aménagements supplémentaires permettant de limiter les déversements de temps de pluie.

Ces études ont permis d'élaborer des programmes de travaux, donnant lieu à des aménagements de restructuration du réseau.

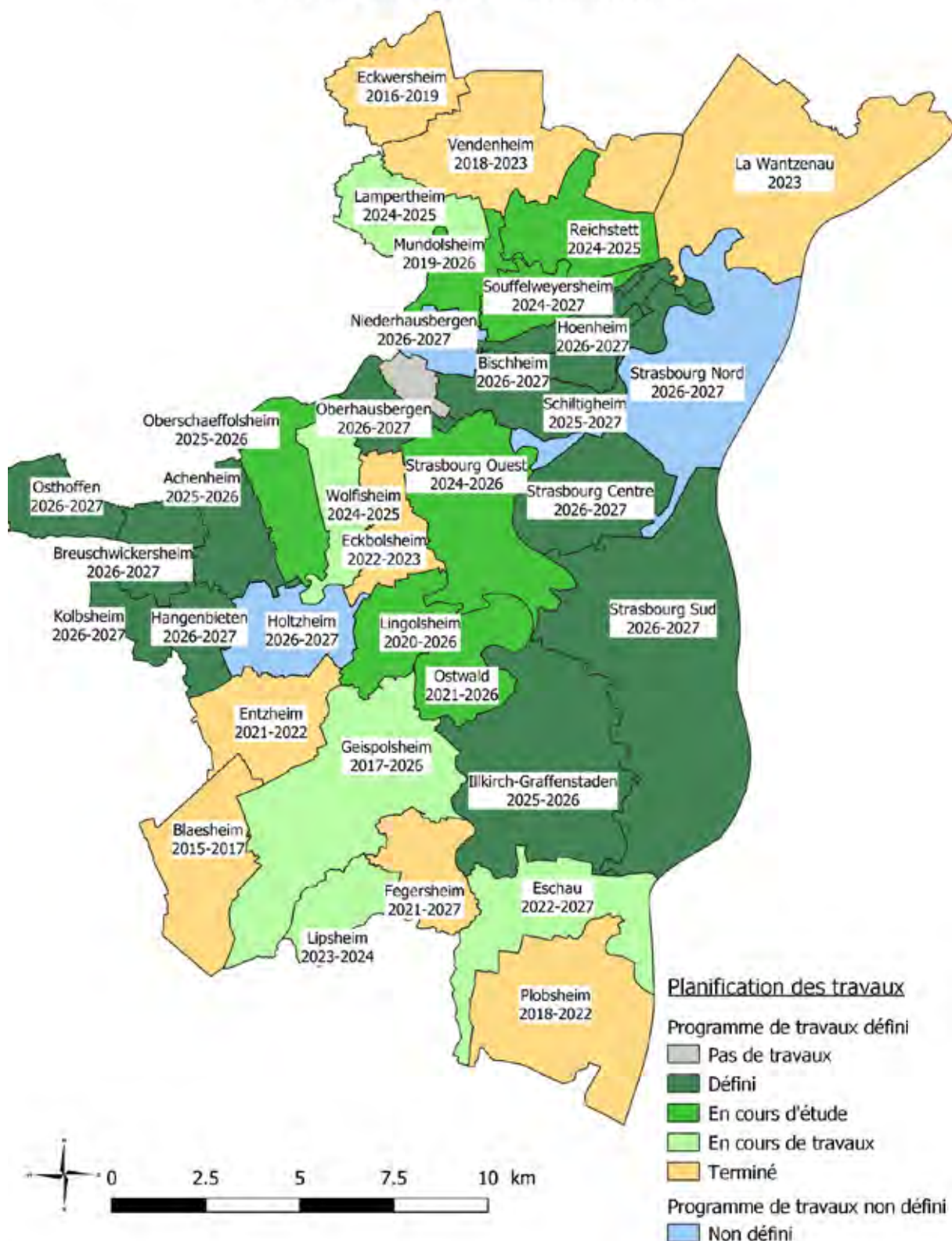
La réalisation de travaux :

- Sur la commune d'Eckwersheim : les travaux de pose de conduite (2,1 km), du bassin (1 350 m³) et des ouvrages annexes ont été réalisés ;
- Sur la commune de Vendenheim : les travaux de construction du bassin de 7 400 m³ ont été achevés fin 2023 ;
- Sur la commune de Geispolsheim, partie Village : les travaux de construction du bassin de 3 500 m³ sont terminés, les travaux sur le réseau ont été terminés début 2022 (1,7 km). Les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de 1 500 m³ sont finalisées ;
- Sur la commune de Geispolsheim, partie Gare : les travaux de pose de décanteurs sur des rejets d'eaux pluviales sont terminés. Les études de projet pour la construction d'un bassin de 2 000 m³ et de restructuration du réseau sont finalisées ;
- Sur la commune de Mundolsheim : les travaux de lutte contre les inondations ont été réalisés. Les travaux de construction d'un bassin de 200 m³ sur le ban communal de Lampertheim ont été réalisés. Les études de projet pour la construction du bassin de 5 500 m³ sont finalisées et des travaux de renforcement du réseau rue de la Souffel ont été réalisés en 2022 ;
- Sur la commune de Lipsheim : les travaux pour la construction du bassin de 830 m³ ont débuté en 2023 et se termineront mi-2024 ;
- Sur la commune de Lingolsheim et sur la partie Nord de la commune d'Ostwald, les travaux de lutte contre les inondations sur le réseau sont terminés, les études d'avant-projet pour la construction du bassin de 1 800 m³ sont finalisées et les travaux de construction du bassin de

2 300 m³ ont débuté. Les travaux de renforcement des réseaux et de restructuration de déversoirs d'orage sur le quartier Murhof à Strasbourg ont été réalisés en 2023 ;

- Sur la partie Sud d'Ostwald, les études d'avant-projet pour la réalisation de travaux de lutte contre les inondations sont finalisées.
- Sur la commune d'Oberschaeffolsheim, les études d'avant-projet pour la pose de 500 m de conduites et la construction d'un bassin de 1 200 m³ et d'une station de pompage sont en cours ;
- Sur la commune de Wolfisheim, les travaux de pose de 600 m de conduites et de construction d'un bassin de 2 300 m³ débiteront en 2024 ;
- Sur la commune de Fegersheim, les travaux de pose de réseaux rue Bossuet, rue du Général de Gaulle, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, rue de Lyon et rue de l'Industrie, se sont terminés en 2023. Les travaux de mise en place d'un traitement sur des rejets d'eaux pluviales ont été finalisés en 2022 ;
- Sur la commune d'Eschau, les travaux de mise en place de traitements sur des rejets d'eaux pluviales se sont achevés en 2023. Les travaux de renforcement du réseau et de restructuration à l'est du canal se sont terminés fin 2022. Les études d'avant-projet sont finalisées sur la partie ouest-centre d'Eschau ;
- Sur la commune d'Eckbolsheim, les travaux de lutte contre les inondations sur le réseau et les travaux de protection du milieu naturel par la mise en place de deux vannes basculantes en remplacement des deux déversoirs d'orage situés à l'aval du réseau se sont achevés en 2023 ;
- Sur la commune d'Entzheim, les travaux de renforcement du réseau et de construction du bassin de 400 m³ pour lutter contre les inondations sont terminés ;
- Sur la commune de Lampertheim, les travaux de doublement du siphon rue de Mundolsheim ont été réalisés en 2022 et les études projet pour la construction d'un bassin de 1 500 m³ pour la protection du milieu naturel sont achevées. Les travaux débiteront en 2024 ;
- Sur la commune de Reichstett, les études de projet pour la construction d'un bassin de 3 000 m³ pour la protection du milieu naturel et pour les travaux de renforcement du réseau afin de lutter contre les inondations sont en cours ;
- Sur la commune de La Wantzenau, les travaux de lutte contre les inondations et les modifications de déversoirs d'orage pour protéger le milieu naturel ont été réalisés en 2023 ;
- Sur la commune de Souffelweyersheim, les études préliminaires pour la construction d'un bassin de protection du milieu naturel d'un volume de 3 600 m³ sont en cours ;
- Sur le quartier Cronenbourg de Strasbourg, les travaux de restructuration et renforcement des réseaux pour lutter contre les inondations débiteront en 2024 ;
- Sur le quartier Elsau de Strasbourg, les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de lutte contre les inondations de 3 000 m³ sont finalisées.

Avancement au 19/01/2024 et planification des travaux du schéma directeur d'assainissement



DÉCONNEXION ET GESTION DES EAUX PLUVIALES

Depuis 2012, la collectivité en partenariat avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse met en œuvre un dispositif incitatif de déconnexion des eaux pluviales de toitures.

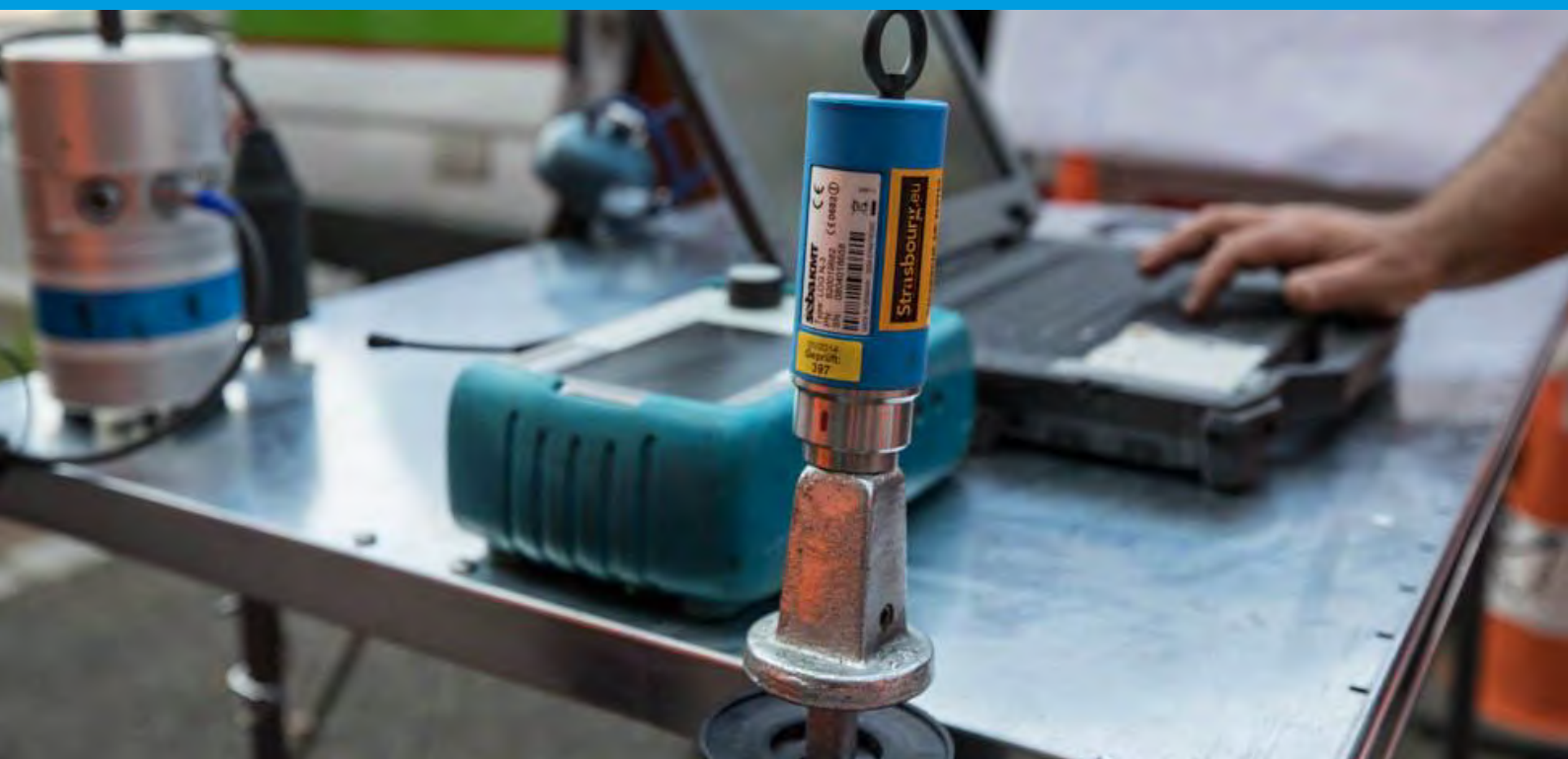
Suite à l'opération pilote menée sur le territoire de la commune de Lipsheim, la collectivité a ouvert l'opération à l'ensemble du territoire métropolitain depuis fin 2013.

Les réunions publiques et les différentes communications en mairie réalisées depuis 2014 ont permis d'expliquer la démarche et d'aboutir à la réalisation de 283 visites et 208 projets dont certains se sont concrétisés par des travaux.

En 2023, 20 demandes de visites ont été faites pour 11 projets étudiés. 3 chantiers ont été réalisés en 2023 pour une surface totale de toiture de 570 m² déconnectés. D'autres projets sont en cours d'études. Depuis 2012, 20 077 m² de toiture ont pu être déconnectés.

Des projets sont également en cours sur la déminéralisation des cours d'école et dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Pour dynamiser cette opération, la collectivité continue à subventionner les travaux de déconnexion des eaux pluviales à hauteur de 85 % pour un montant plafond de 10 €/m² de surface déconnectée (toitures) pour le matériel et la main-d'œuvre.



INNOVER

VALORISATION DES ACTIONS DU SERVICE

Afin d'échanger sur les pratiques, le service Eau et Assainissement prend part à des groupes de travail intercollectivités régionaux et nationaux portés par des structures telles qu'AMORCE, l'ASTEE, la FNCCR, l'ASCOMADE, France Eau Publique, Aqua Publica Europea, l'AWBR. Ces espaces sont des opportunités de bénéficier des retours d'expériences d'autres territoires et acteurs de l'eau mais aussi de valoriser ce qui est mis en œuvre sur le territoire eurométropolitain. De plus, le service a participé et contribué à plusieurs événements de sensibilisation aux enjeux de l'eau sur le territoire (le Forum écocitoyen sur l'eau, organisé à Fegersheim, 08/10/23 ; le Festival Zero carbone, organisé par les Défricheurs, 14/10/23). Enfin, notre service a construit avec le CINE Bussierre un parcours sur la thématique de l'eau à destination du Réseau éducation nature et environnement, regroupant les associations d'éducation à l'environnement du territoire.

En 2023, les projets et réalisations du service eau et assainissement ont été valorisés sous plusieurs formes :

- 24 présentations orales lors de colloques ou webinaires ;
- 2 articles techniques publiés ou livrables de projets ;
- 12 articles de presse.

LES ÉTUDES STRATÉGIQUES SUR LE TERRITOIRE

Le département Prospective Réseaux réalise les études nécessaires à la détermination des évolutions à apporter au réseau d'eau potable et d'assainissement sur les 33 communes de l'Eurométropole (études stratégiques, études de définition, études de zonage, lutte contre les inondations...).

Il instruit et valide les permis d'aménager et accompagne les chantiers de lotissements et de ZAC notamment. Il participe aux projets de territoire d'envergure, tels que les extensions du tram à Strasbourg (tram ouest et nord), la réalisation du quartier Archipel 2 au Wacken, des projets Citadelle et Starlette au Port du Rhin, des lotissements le Mittelweg à Oberschaeffolsheim, Trisermatt et Schwemmloch à La Wantzenau, Kapelle Links à Oberschaeffolsheim, le Domaine du Meunier à Geispolsheim ou encore de la ZAC Nord de Vendenheim.

Il analyse et vérifie les projets de réaménagement d'espaces publics sur le territoire de l'Eurométropole et réalise des études de fonctionnement hydraulique et de raccordement à l'assainissement et à l'eau potable. Dans ce cadre, il analyse le programme annuel de voirie de l'Eurométropole, propose des renforcements de réseau quand cela est nécessaire et intègre des solutions alternatives pour la gestion des eaux pluviales lorsque cela est possible. Par ailleurs il produit également un programme de travaux pour les besoins propres du service comme par exemple la réhabilitation de stations de pompage, le renouvellement de conduites ou des extensions de réseaux. Il contrôle et enregistre les dossiers des ouvrages exécutés en lien avec les différentes entités concernées (SIG, exploitation, gestion patrimoniale). De plus, il participe à la validation des travaux du schéma directeur d'assainissement et il contribue aux réflexions d'évolution urbaine et à la mise en place d'une politique de gestion intégrée des eaux pluviales intégrant les objectifs de développement durable et de limitation des rejets au milieu naturel.

DÉVELOPPER DES CULTURES FAVORABLES À LA PROTECTION DES CAPTAGES, MISE EN PLACE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pour développer les pratiques favorables à la protection de la ressource en eau.

Ainsi en 2022, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée auprès de 30 agriculteurs sur la période 2023-2028 dans le cadre du dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) à hauteur d'un million d'euros.

L'un des principaux objectifs des PSE est de rémunérer les exploitants agricoles pour leurs actions environnementales et notamment la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, en particulier d'herbicides. Les aires et périmètres de protection des captages sont prioritaires pour déployer ce dispositif centré sur la valorisation de pratiques agricoles permettant de limiter les risques de pollution des captages.

Le PSE vise également à encourager des pratiques de diversification des assolements pour limiter les risques d'érosion et favoriser la biodiversité. Enfin, le PSE ambitionne de favoriser le développement d'infrastructures agroécologiques en complément des initiatives mises en place et de la réglementation en vigueur.



PARTAGER

LE PARTENARIAT AVEC L'ENGEES

La convention cadre avec l'ENGEES a été renouvelée en 2018 pour 3 ans reconductibles successivement d'une année dans la limite de 3 fois.

Le partenariat avec l'ENGEES se poursuit avec le Projet Reactive City. Démarré en 2023, ce projet fait suite au projet Navebgo qui visait l'étude de l'impact des biocides contenus dans les crépis et peintures extérieures sur la qualité de l'eau de la nappe phréatique, lorsqu'ils sont entraînés par les eaux de pluie. Ce nouveau projet, mené avec des chercheurs et chercheuses du CNRS et de l'ITES, avec des partenaires allemands (municipalités de Freiburg, Landau et Lünebourg), a plus d'ambition : il vise à mieux comprendre les sources et mécanismes de transfert dans les eaux des biocides de façades mais aussi des biocides domestiques, des antibiotiques et de perfluorés. En complément, un des objectifs est d'expérimenter des solutions alternatives sur des projets de construction de bâtiments.

FONDS EAU ET ASSAINISSEMENT - EAST

L'ONU, dans son agenda 2030, a adopté 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

La loi de 2005 dite Oudin-Santini (loi n°2005-95) permet aux collectivités, syndicats et agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans ces domaines.

L'Eurométropole de Strasbourg contribue à cet objectif de développement durable n°6 par la mise en place d'un fonds de solidarité internationale dont l'agence de l'eau Rhin-Meuse est un partenaire privilégié.

Ce fonds n'engendre pas d'augmentation du prix de l'eau.

Une dotation de 50 000 € est financée par l'Eurométropole de Strasbourg, abondée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour un montant identique.



Au titre de l'appel à projet 2023, deux projets ont été retenus :

- **Électriciens Sans Frontières** – subvention de 40 000€. Cette association de solidarité internationale mène des projets d'aide au développement dans les domaines de l'énergie, l'accès à l'eau et l'éducation. Le projet permettra l'accès à l'eau potable et une amélioration du système d'assainissement pour un dispensaire et les habitants de l'île de Nosy Sakatia à Madagascar. Le financement contribuera à la construction d'un pompage solaire, d'un réservoir, de 7 bornes fontaines et la création de 6 latrines sèches.
- **PADEM** – subvention de 10 000€. Cette ONG mène des programmes d'aides et de développement destinés aux enfants du monde. Le projet protégera et renforcera les droits des enfants par l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement dans le comté de Kisumu au Kenya. Le financement contribuera à la construction d'un pompage solaire, d'un réservoir, de 3 points d'approvisionnement et à la rénovation de 18 latrines.

COMMUNICATION

En 2023, le service de l'Eau et de l'Assainissement a travaillé sur différents documents de communication à l'attention de ses usagers et usagères :

- Rapport annuel 2022 disponible en ligne sur le site strasbourg.eu,
- Création de supports incitant à la sobriété dans les cimetières et les jardins familiaux,
- Validation d'une nouvelle identité visuelle pour la consommation de l'eau du robinet,
- Préparation d'une campagne de valorisation des artisan-es labellisé-es,
- Mise à jour des contenus pour le futur site web strasbourg.eu.



FINANCES ET GESTION DES ABONNÉ·ES



FACTURER

L'eau a un coût, celui de la réalisation et de l'exploitation des ouvrages, nécessaires à sa production, sa distribution, son évacuation et son épuration.

Ces coûts sont identifiés en toute transparence dans deux budgets annexes, l'un pour l'eau, l'autre pour l'assainissement, dont les dépenses sont financées par le prix de l'eau.

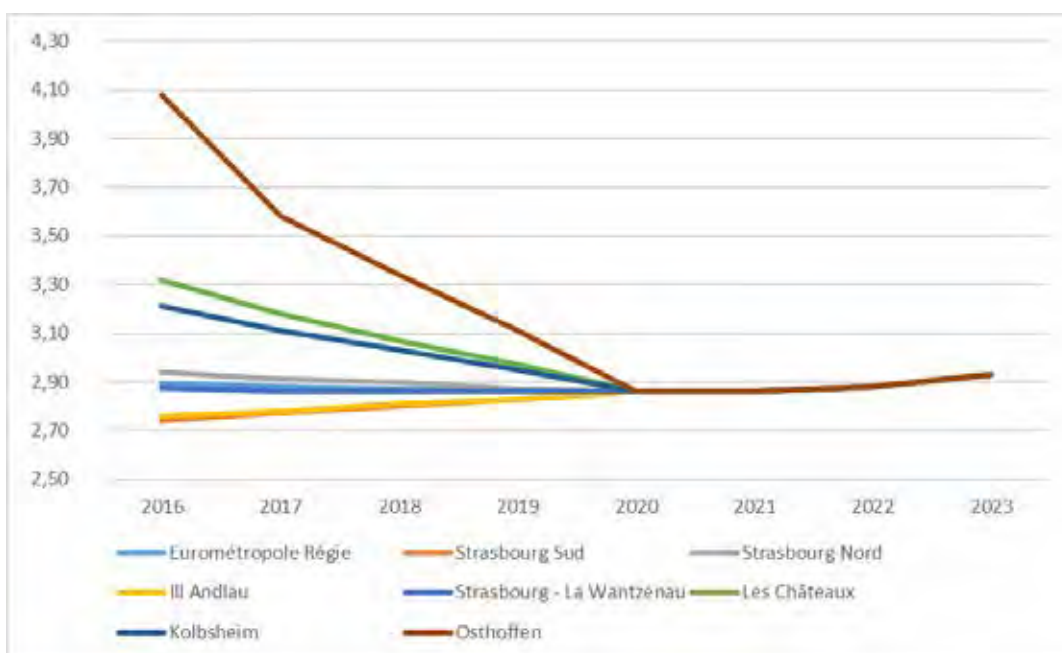
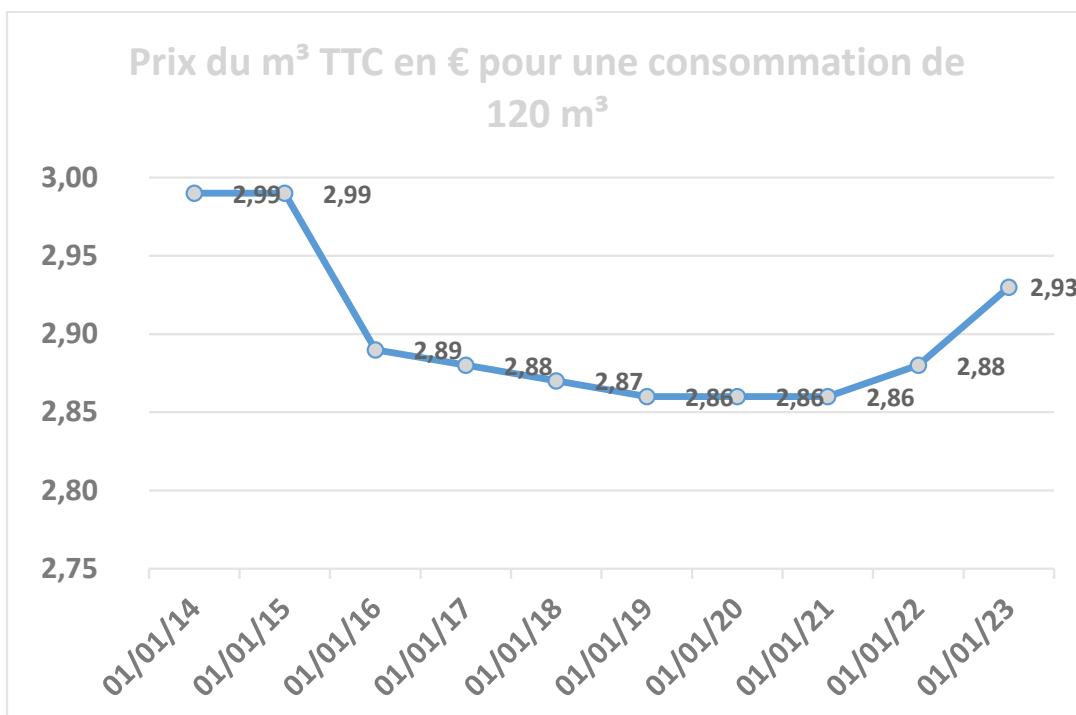
UNE CONVERGENCE DES TARIFS DE L'EAU

Depuis le 1er janvier 2015, l'Eurométropole est autorité organisatrice du service public de l'eau potable et de l'assainissement sur l'ensemble des 33 communes de son territoire.

Depuis le 1er janvier 2020, les tarifs de ventes d'eau sont, pour les abonnements des compteurs de diamètre 15/20 et pour les premières tranches de consommation, identiques sur l'ensemble du territoire.

Au 1er janvier 2023, le prix moyen est de 2,93 € TTC (pour une consommation de 120 m³ an) soit une évolution de 5 centimes d'euro par rapport au 1er janvier 2022. Cette augmentation est liée à la révision contractuelle de la redevance exploitant de la station d'épuration pour l'année 2022 (en 2022 0,4188 € par m³ d'eau facturé, en 2023 0,4712 € par m³ d'eau facturé).

Prix global TTC du m ³ d'eau	2019	2020	2021	2022	2023
Eurométropole Régie	2,86	2,86	2,86	2,88	2,93
Strasbourg Sud	2,83	2,86	2,86	2,88	2,93
Strasbourg Nord	2,87	2,86	2,86	2,88	2,93
Ill Andlau	2,83	2,86	2,86	2,88	2,93
La Wantzenau	2,86	2,86	2,86	2,88	2,93
CCC - Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten	2,97	2,86	2,86	2,88	2,93
CCC - Kolbsheim	2,95	2,86	2,86	2,88	2,93
CCC - Osthoffen	3,11	2,86	2,86	2,88	2,93



QUI DÉCIDE DU PRIX DE L'EAU?

Le prix de l'eau est composé de trois rubriques distinctes (arrêté du 10 juillet 1996) :

- une part destinée au financement du service public de l'Eau potable,
- une part destinée au financement du service public de l'Assainissement,
- une part destinée au financement des organismes publics apportant leur concours aux services d'Eau et d'Assainissement : agence de l'eau et État.

Pour les deux premières parts (eau potable et assainissement), c'est la collectivité compétente pour organiser le service public local, soit l'Eurométropole de Strasbourg, qui vote les tarifs.

Pour la dernière part, le montant est fixé directement par les organismes publics ou par les lois de finances.

Composantes de la facture d'eau en €/m³ – Pour les Unités De Distribution et communes de l'Eurométropole de Strasbourg suivantes :

- Unité de distribution **Strasbourg** : Communes de Bischheim, d'Eckbolsheim, de Hoenheim, d'Illkirch-Graffenstaden, de Lingolsheim, d'Oberhausbergen, d'Ostwald, de Reichstett, de Schiltigheim, de Souffelweyersheim, de Strasbourg et de Wolfisheim ;
- Unité de distribution **Ill-Andlau** : Communes d'Eschau, de Fegersheim et de Lipsheim ;
- Unité de distribution de **Strasbourg Nord** : Communes d'Eckwersheim, de Lampertheim, de Mittelhausbergen, de Mundolsheim, de Niederhausbergen et de Vendenheim ;
- Unité de distribution de **Strasbourg Sud** : Communes d'Entzheim, de Geispolsheim, de Holtzheim, et d'Oberschaefolsheim ;
- Unité de distribution de **la Wantzenau** : Commune de la Wantzenau.

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021	Tarifs au 01/01/2022	Tarifs au 01/01/2023
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000

Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau	-	-	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330

Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,4304	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,1520	0,1520	0,1520	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,4026	0,4014	0,4188	0,4712

TVA sur consommations *		0,1145	0,1144	0,1161	0,1214
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	20,00	20,00	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,10	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,68	2,68	2,70	2,76

Prix moyen du m ³ TTC avec abonnement (120 m ³)	-	2,86	2,86	2,88	2,93
--	---	------	------	------	------

*Eurométropole assainissement non assujetti

Composantes de la facture d'eau en €/m³ – Pour les Unités De Distribution et communes de l'Eurométropole de Strasbourg suivantes :

- Unité de distribution **III-Andlau** : Commune de Plobsheim ;
- Unité de distribution de **Strasbourg Sud** : Commune de Blaesheim ;
- Unité de distribution des **Châteaux** : Communes d'Achenheim, de Breuschwickersheim, de Hangenbieten, de Kolbsheim et d'Ostoffen.

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021	Tarifs au 01/01/2022	Tarifs au 01/01/2023
Eurométropole m³ eau	Conseil Eurométropole	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000

Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement	Agence de l'eau		-	-	-
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330

Eurométropole assainissement	Conseil Eurométropole	1,0253	1,0239	1,0431	1,1007
TVA sur consommations *	-	0,0743	0,0743	0,0743	0,0743
Abonnement Eau cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	20,00	20,00	20,00	20,00
Abonnement Assainissement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole		-	-	-
TVA sur abonnement	-	1,10	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m³ (hors abt.)	-	2,68	2,68	2,70	2,76

Prix moyen du m³ TTC avec abonnement (120 m³)	-	2,86	2,86	2,88	2,93
--	----------	-------------	-------------	-------------	-------------

* Eurométropole assainissement non assujetti

LES DIFFÉRENTS POSTES DE FACTURATION

La distribution de l'eau

Coût correspondant aux opérations nécessaires pour prélever, traiter et acheminer l'eau jusqu'aux usagers et usagères.

La collecte et le traitement des eaux usées

Coût correspondant aux opérations de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées.

Les organismes publics

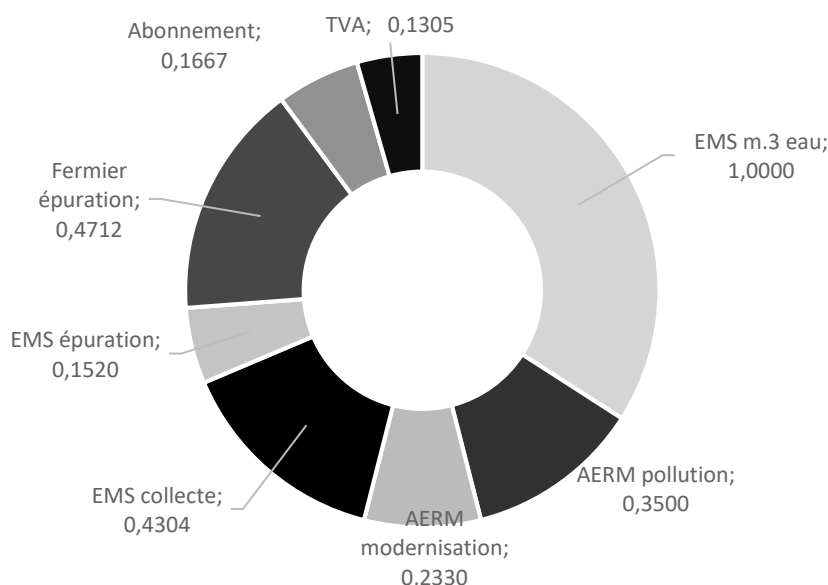
L'agence de l'eau utilise les sommes versées pour préserver la ressource et lutter contre la pollution. Elle subventionne des équipements et des actions dans ce sens, tels que la construction d'une station d'épuration, les travaux de schémas directeurs d'eau potable ou d'assainissement, des travaux de protection des captages ou de pose de réseau d'assainissement, l'étude de la qualité des cours d'eau ou encore des opérations de protection du milieu naturel.

La part fermier station épuration de Strasbourg – La Wantzenau :

Plusieurs acteurs peuvent intervenir dans les étapes de fourniture d'eau et de traitement des eaux usées.

Du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2023, la gestion de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été attribuée par délégation de service public à Valeaurhin (filiale de SUEZ Eau France). Depuis le 1^{er} octobre 2023, cette délégation de service public a été attribuée à la Société de valorisation des effluents de l'Eurométropole de Strasbourg – SOVEES (filiale de Veolia Eau).

Décomposition du prix de l'eau en €/m³ – Unité de distribution Eurométropole Régie



BON À SAVOIR • DEPUIS 1992 : L'EAU PAIE L'EAU

La loi impose aux maires des communes de plus de 3 000 habitant·es de séparer le budget de l'eau (distribution de l'eau potable et assainissement) du budget principal de la commune. C'est l'abonné·e, qui est appelé·e à financer les services de l'eau et non plus le contribuable. Les recettes de l'eau et de l'assainissement doivent couvrir toutes les dépenses des services. Chaque dépense, pour la distribution ou l'assainissement, est directement répercutée sur la facture de l'abonné·e.

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FACTURATION

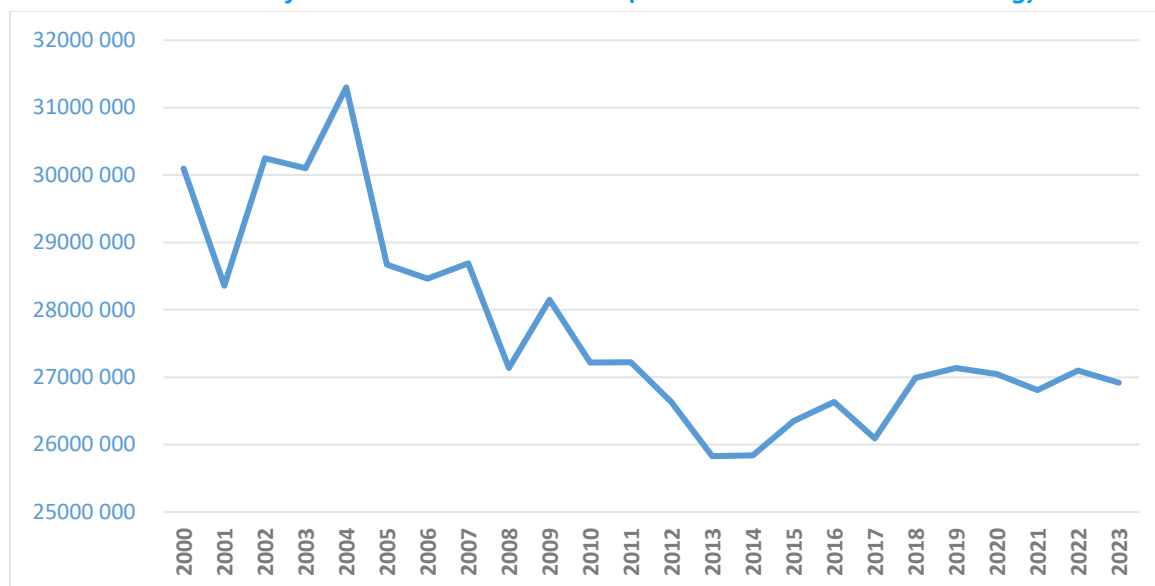
LE NOMBRE D'ABONNÉ·ES

L'Eurométropole compte 74 184 abonné·es au 31 décembre 2023, dont 51 958 sur l'unité de distribution Strasbourg.

En milieu urbain, sauf application des dispositions de la loi SRU du 13 décembre 2000 ou pose de compteurs secondaires pour les commerces, les abonnements sont gérés par immeuble. C'est pourquoi un abonnement dessert en moyenne 7 habitant·es sur l'agglomération (11 habitant·es sur Strasbourg).

	Habitant·es	Abonné·es	Volumes	Vol/Hab	Hab/Abt
Bischheim	18 162	2 115	830 290	46	9
Eckbolsheim	7 266	1 687	309 132	43	4
Hoenheim	11 552	1 859	528 298	46	6
Illkirch-Graffenstaden	27 642	4 516	1 909 812	69	6
Lingolsheim	20 410	3 170	1 068 356	52	6
Oberhausbergen	5 612	980	324 236	58	6
Ostwald	13 456	2 389	802 252	60	6
Reichstett	4 417	1 580	363 804	82	3
Schiltigheim	34 352	3 981	2 046 737	60	9
Souffelweyersheim	8 183	1 947	387 836	47	4
Strasbourg	294 229	26 725	18 113 197	62	11
Wolfisheim	4 217	1 009	187 688	45	4
Eurométropole Régie	449 498	51 958	26 871 638	60	9
Achenheim	2 525	852	148 123	59	3
Blaesheim	1 377	539	66 232	48	3
Breuschwickersheim	1 351	507	69 086	51	3
Eckwersheim	1 422	544	71 446	50	3
Entzheim	2 546	792	197 565	78	3
Eschau	5 810	1 710	272 591	47	3
Fegersheim	5 845	1 712	659 549	113	3
Geispolsheim	7 686	2 376	456 275	59	3
Hangenbieten	1 766	555	92 490	52	3
Holtzheim	3 962	1 123	302 911	76	4
Kolbsheim	1 022	346	47 172	46	3
Lampertheim	3 512	1 027	171 248	49	3
Lipsheim	2 700	753	129 393	48	4
Mittelhausbergen	2 117	543	132 882	63	4
Mundolsheim	5 143	1 521	274 564	53	3
Niederhausbergen	1 686	532	87 320	52	3
Oberschaeffolsheim	2 618	816	114 701	44	3
Osthoffen	819	335	37 156	45	2
Plobsheim	4 521	1 507	200 980	44	3
Vendenheim	6 109	2 049	378 416	62	3
La Wantzenau	6 001	2 087	315 049	52	3
Convention SDEA	70 538	22 226	4 225 149	55	3
TOTAL	520 036	74 184	31 096 787	59	7

Évolution des volumes facturés entre 2001 et 2023 (Unité de distribution Strasbourg)



Après une diminution sensible (-17,4%) entre 2004 et 2013, les volumes facturés sont relativement stables depuis 5 ans (- 0,66% en 2023) : la hausse de la population et la diminution des consommations se compensent globalement.

Cette stabilité est générale dans les principales agglomérations françaises. Elle traduit une sensibilisation forte des usagers et usagères pour la maîtrise des consommations d'eau.

LA RELATION AUX USAGERS ET USAGÈRES

GARDER LE CONTACT

Le service de l'eau et de l'assainissement est à l'écoute des abonné-es les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. En 2023, le guichet a traité plus de 32 000 sollicitations.

Aux autres horaires ce sont les agent-es d'astreinte du service de l'eau et de l'assainissement qui prennent le relais.

Facturation, ouverture de compteur, questions d'assainissement, chaque jour les services réceptionnent vos appels et vos courriers.

Toutes vos requêtes bénéficient d'un dispositif de suivi informatisé.

Pour toute question contactez le Guichet unique d'accueil :

03 68 98 51 75 ou par mail : eauassainissement@strasbourg.eu

ALLER AU-DEVANT DES USAGERS ET USAGÈRES

Sur le territoire métropolitain, près de 80 % de l'habitat est collectif.

Les factures d'eau et d'assainissement ne sont donc pas toujours adressées directement aux usagers et usagères.

FORMULAIRES ET PROCÉDURES EN LIGNE

Pour accéder aux formulaires en ligne rendez-vous sur <https://www.strasbourg.eu/demarches-eau-assainissement>

74 184 abonné·es dont 51 958 sur la ville de
Strasbourg et les 12 communes de première périphérie

7

Nombre moyen d'habitant·es desservis par
abonnement sur l'Eurométropole.

2,93 euros TTC/m³

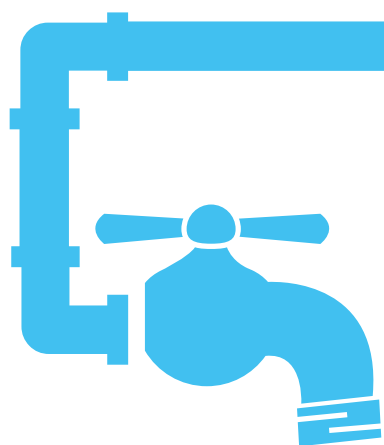
Prix de l'eau au 01/01/2023 sur la base d'un
abonnement de 120 m³

31 096 787 m³

Volume facturé sur 33 communes
Eurométropole

60 m³

Consommation annuelle moyenne par habitant



EAU ET ASSAINISSEMENT TARIFS 2023

Contact

Guichet unique d'accueil du service de l'eau et de l'assainissement

Accueil physique :

11 Quai Fustel de Coulanges - Niveau 1

Adresse postale :

1, Parc de l'étoile, 67076 Strasbourg Cedex

03 68 98 51 75

EauAssainissement@strasbourg.eu
strasbourg.eu/eau-assainissement



COMMENT EST CALCULÉ LE PRIX DE L'EAU :

La distribution de l'eau potable n'est qu'une des composantes du prix de l'eau. La collecte des eaux usées, l'assainissement, la préservation de la ressource et des milieux représentent des coûts facturés par les différents prestataires ou organismes.

Ils sont clairement détaillés sur votre facture d'eau :

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2022 (en euros TTC)
01 DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE		
Eurométropole m ³ eau	Conseil métropolitain	1,0000
Abonnement annuel compteur 15 & 20 mm	Conseil métropolitain	20,00
TVA sur abonnement 5,5 %		1,10
02 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES		
Eurométropole collecte	Conseil métropolitain	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil métropolitain	0,1520
Fermier station d'épuration	Traité d'affermage	0,4712
TVA sur consommations ⁽¹⁾		0,1214
03 ORGANISMES PUBLICS		
AERM ⁽²⁾ pollution	Agence de l'Eau	0,3500
AERM ⁽²⁾ collecte	Agence de l'Eau	0,2330
Prix unitaire TTC m ³ (hors Abt)		2,76
Prix moyen du m³⁽³⁾		2,93

Ce prix est celui facturé lorsque l'abonné est le client final.

⁽¹⁾ Taux de TVA applicables : Eau et pollution 5,5 % / Collecte et épuration 0 % / Fermier épuration 10 %

⁽²⁾ Agence de l'eau Rhin-Meuse

⁽³⁾ TTC avec abonnement (120 m³)



Carafe d'eau en vente au prix de 8 €

Les différents postes de facturation

> La distribution de l'eau :

Coût correspondant aux opérations nécessaires pour prélever et acheminer l'eau jusqu'au consommateur.

> La collecte et le traitement des eaux usées :

Coût correspondant aux opérations de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées.

> La part fermier station d'épuration : VALEAURHIN

Plusieurs acteurs peuvent intervenir dans les étapes de fourniture d'eau et de traitement des eaux usées. Depuis le 1^{er} octobre 2018, la gestion de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été attribuée par délégation de service public à VALEAURHIN (Suez Eau France).

> Les organismes publics :

L'agence de l'eau Rhin-Meuse utilise les sommes versées pour préserver la ressource et lutter contre la pollution. Elle subventionne des équipements et des actions dans ce sens, tels que la construction d'une station d'épuration, des travaux de protection des captages ou de pose de réseau d'assainissement, l'étude de la qualité des cours d'eau ou encore des opérations de protection du milieu naturel.

PRESTATIONS EAU POTABLE

(extrait de la délibération du 16 décembre 2022)

Les prestations eau potable sont soumises à la TVA aux taux en vigueur.

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF(€ TTC)
Location de prise d'eau	Tarif* de location de prise d'eau occasionnelle ou temporaire pour un compteur de diamètre inférieur ou égal 20 mm (prix auquel se rajoute l'eau consommée et les frais de gestion)	forfait journalier	0,67 €
LES INTERVENTIONS DES PERSONNELS DE L'EAU LORSQUE LEUR INTERVENTION EST RENDUE NÉCESSAIRE SUR UN DOMAINE PRIVÉ			
... pour une intervention en urgence en dehors des heures ouvrées du service de l'Eau et de l'Assainissement	Mise à disposition d'une pelle avec chauffeur	heure	139,20 €
	Mise à disposition d'une excavatrice avec chauffeur	heure	204,00 €
... pour une intervention spécifique des agents du service de l'Eau et de l'Assainissement	Prélèvement et analyse bactériologique ; le traitement des résultats	forfait	204,00 €
... pour un diagnostic rapide ou un contrôle sur le dysfonctionnement du réseau	Intervention d'un agent (déplacement et main-d'œuvre) pour une relève ponctuelle (en cas de déménagement par exemple...), pour un contrôle du branchement... Sans majoration : du lundi au samedi de 7h à 22h Majoration de 66% : les dimanches et jours fériés de 7h à 22h Majoration de 100% : de nuit de 22h à 7h	heure	55,20 € 91,63 € 110,40 €
	Intervention d'une équipe de 2 agents (déplacement et main-d'œuvre) pour toute opération de contrôle ou de réparation facturable Sans majoration : du lundi au samedi de 7h à 22h Majoration de 66% : les dimanches et jours fériés de 7h à 22h Majoration de 100% : de nuit de 22h à 7h	heure	88,80 € 147,41 € 177,60 €
	Intervention d'une équipe de 3 agents (déplacement et main-d'œuvre) pour toute opération de contrôle ou de réparation facturable Sans majoration : du lundi au samedi de 7h à 22h Majoration de 66% : les dimanches et jours fériés de 7h à 22h Majoration de 100% : de nuit de 22h à 7h	heure	141,60 € 235,06 € 283,20 €

COMBIEN COÛTE VOTRE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAU ?

Se raccorder au réseau public**	Tarif de participation du propriétaire aux frais d'étude et d'établissement d'un devis pour un branchement	forfait	136,80 €
Tarif de participation du propriétaire aux frais administratifs, de contrôle, suivi de chantier et de travaux sur domaine public pour un branchement**		forfait	240,00 €

COMPTEURS D'EAU

Difficulté de relève ou d'accès dans un regard	Inaccessibilité du compteur situé dans une fosse ou un regard, engageant la responsabilité de l'abonné (couvercle recouvert, enterré, détérioré, regard non conforme...), nécessitant de revenir sur site ultérieurement pour effectuer la relève visuelle du compteur ou toute intervention de maintenance sur le branchement. Le second déplacement, après règlement du désordre par l'abonné, est facturé.	forfait	108,60 €
Contrôle des indications du compteur chez l'abonné (mise en place d'un compteur en série)	Sur demande de l'abonné, intervention d'une équipe de 2 agents pour vérifier contradictoirement les indications de consommation d'eau du compteur, par branchement d'un second compteur en série et comparaison immédiate des volumes d'eau consommés sur les 2 compteurs. Forfait incluant déplacement et main-d'œuvre.	forfait	127,20 €
Tarif de participation du propriétaire pour remplacement de compteur sur branchement existant en cas de détérioration ou de gel	Lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée pour défaut d'entretien, vandalisme, absence de protection contre le gel... Remplacement complet du compteur, du module de radio-relève, des accessoires (support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 280,20 € pour compteur DN 20
Remplacement du module de radio-relève arraché ou détérioré	À condition que le compteur soit maintenu en place ; à défaut application du tarif «remplacement de compteur en cas de détérioration»	forfait	158,40 €
Tarif de participation du propriétaire pour pose de compteur principal sur branchement existant	Repose de compteur sur un branchement existant, suite à dépose préalable (chantier, démolition, reconstruction...) Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces (support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le compteur et le module de radio-relève ne sont pas facturés car inclus dans la part fixe de l'abonnement annuel.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 181,20 € pour compteur DN 20
Frais d'études et d'établissement d'un devis pour pose d'un compteur ou d'un regard de comptage compact incongelable pour un branchement		forfait	95,40 €
Frais administratifs, de contrôle et suivi de chantier pour pose d'un compteur ou d'un regard de comptage compact incongelable sur un branchement		forfait	123,60 €

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF (€ TTC)
Tarif de participation du propriétaire pour pose de compteur secondaire sur branchement existant	Pose d'un compteur secondaire sur un branchement existant (par exemple dans le cas d'un local à usage mixte habitation / commerce desservi par un branchement unique). Objectif d'un suivi de consommation séparé, sur 2 abonnements distincts. Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces (té, coude, support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le compteur et le module de radio-relevé ne sont pas facturés car inclus dans la part fixe de l'abonnement annuel.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 213,00 € pour compteur DN 20
Tarif de participation du propriétaire pour vérification du compteur d'eau	En cas de contestation de l'abonné concernant la mesure de consommation d'eau faite par le compteur en place. Intervention d'une équipe de 2 agents pour démonter le compteur en place et le remplacer par un nouveau. Réalisation du contrôle du compteur incriminé par une société agréée. Prestation facturée à l'abonné si le compteur est dans la tolérance de mesure réglementaire. Forfait incluant : déplacement et main-d'œuvre pour dépose du compteur incriminé, montage d'un nouveau compteur - qui restera en place quel que soit le résultat de l'analyse du compteur déposé - frais d'expédition et frais de contrôle du compteur incriminé par une société agréée.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 303,60 € pour compteur DN 20

La totalité des tarifs pour la réalisation de branchement est contenue dans la délibération du 16 décembre 2022

* donnée pour un volume <200 000 m³ et un compteur de diamètre nominal Ø32.

La totalité des tarifs de vente d'eau (toutes les communes, tous les diamètres et tous les volumes) est contenue dans la délibération du 16 décembre 2022

** donnée pour les frais d'études d'un devis pour branchements de diamètres 25/32 ou 32/40.

Les tarifs ci-dessus sont valables pour les prestations réalisées sur les communes de Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim, périmètre d'exploitation du réseau d'eau en régie par l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour les 21 autres communes de l'Eurométropole, le réseau d'eau est exploité par le SDEA. S'adresser au 03 88 19 29 99 pour toute information concernant les tarifs pratiqués.



PRESTATIONS ASSAINISSEMENT

(extrait de la délibération du 16 décembre 2022)

Les prestations assainissement ne supportent pas la TVA.

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	TARIF (€ TTC)
RACCORDEMENT AU RÉSEAU d'assainissement collectif communes de Achenheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Obershaeffolsheim, Oberhausbergen, Osthoffen, Strasbourg et Wolfisheim		
Frais d'instruction de dossier de raccordement au réseau public d'assainissement	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles jusqu'à 3 logements : Tarif de base	350,00 €
	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles collectifs de plus de 3 logements : - à partir du 4 ^e logement, en plus du tarif de base, plus-value par logement	27,00 €
	Pour la rénovation, la transformation ou une petite extension des sanitaires d'un immeuble existant (jusqu'à 3 logements) - Tarif de base : 1/2 tarif	175,00 €
	Frais d'information des notaires nécessitant un contrôle sur site, dans le cadre de la mutation d'une propriété bâtie	160,00 €
	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles à usage tertiaire, artisanal et d'activités diverses : en plus du tarif de base, plus-value par bloc sanitaire	27,00 €
	Instruction de dossiers assimilés domestiques	403,00 €
	Instruction de dossiers non domestiques de nouveaux établissements	435,00 €
TRAVAUX D'EXÉCUTION DE LA PARTIE PUBLIQUE DES BRANCHEMENTS L'Eurométropole se fera rembourser par les propriétaires les dépenses entraînées par les travaux d'exécution de la partie, publique des branchements, au coût réel des travaux majoré de 9,92 % pour frais généraux, conformément aux dispositions de l'article L 1331-2 du code de la santé publique.		
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF pour l'ensemble des communes de l'Eurométropole		
Frais d'instruction et de contrôle pour l'Assainissement Non Collectif (ANC)	Contrôle de conception et d'exécution des installations neuves et de la mise en conformité d'installations existantes (Réhabilitation).	384,00 €
	Diagnostic et contrôle du bon fonctionnement des dispositifs existants (Contrôle périodique)	108,00 €
	Contrôle en cas de vente	232,00 €
INTITULÉ ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION	UNITÉ	TARIF (€ TTC)
DÉBOUCHAGE Intervention de débouchage d'une durée égale ou inférieure à 1 heure (hors vidange de séparateur à graisse). Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocreuse (1 véhicule et deux agents).		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1 h	280,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1 h	560,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1 h	464,80 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 h / sup.	96,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 h / sup.	192,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	159,36 €
VIDANGE Intervention de vidange d'un séparateur à graisse ou à féculés d'une capacité d'1/2m³. Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocreuse (1 véhicule et deux agents). En fonction du volume (m³) de la fosse à vidanger. * À cette prestation se rajoute le retraitement en station d'épuration (voir rubrique : traitement des déchets).		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 m³	195,00 €*
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 m³	390,00 €*
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 m³	315,40 €*
Par 1/2 m³ supplémentaire - Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 m³ / sup	107,00 €*
Par 1/2 m³ supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 m³ / sup	214,00 €*
Par 1/2 m³ supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 m³ / sup	177,62 €*

INTITULÉ ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION	UNITÉ	TARIF (€ TTC)
TRAITEMENT DES DÉCHETS (tarif à titre indicatif)		
Traitement des graisses : prestation facturée selon le tarif en vigueur à la station d'épuration de Strasbourg - Prix à la tonne	Tonne	32,05 €
Traitement des matières de vidange : prestation facturée selon le tarif en vigueur à la station d'épuration de Strasbourg - Prix à la tonne	Tonne	19,94 €
Traitement des boues de curage : prestation facturée selon le tarif en vigueur via le marché en place - Prix à la tonne	Tonne	88,80 €
INSPECTION TÉLÉVISÉE Expertise d'une installation avec une inspection télévisée du branchement ou d'un collecteur d'une durée égale à 1 heure. Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocureuse et d'un véhicule léger . La 1 ^{ère} heure sera facturée au minimum à l'heure puis par tranche d'une ½ heure à chaque dépassement.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	375,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	750,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	622,50 €
Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	35,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 h / sup.	70,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	58,10 €
RECHERCHE D'OBJETS Intervention pour une recherche d'objets divers dans un ouvrage d'assainissement (puisard de rue). Cela comprend : le déplacement et l'intervention.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	54,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	108,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	89,64 €
INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un ouvrier spécialisé en maçonnerie, électromécanique, métallerie, mécanique ou égoutier. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	52,41 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	104,82 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	87,00 €
INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	56,71 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	113,42 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	94,14 €
MOTOPOMPE (max 190m³/h, max 22m) Installation d'un groupe de pompage (vidange, by-pass...) pour une durée égale ou inférieure à 1h.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	234,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	468,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	388,44 €
Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 h / sup.	52,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 h / sup.	104,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	86,32 €
FOURNITURE Coût de la Fourniture en cas nécessité.		
Lors d'interventions nécessitant des fournitures spécifiques sur présentation et validation d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de 11,37 % pour frais généraux.		Coût des fournitures au prix d'achat, majoré de 11,37 %
LOCATION PLATEFORME DE FORMATION (CATEC, PRAP,...).		
Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des bouchers 67100 Strasbourg-Meinau, incluant une salle de réunion - Tarif journalier de 8h à 17h .	/ jour	483,00 €



GÉRER

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les recettes et les dépenses du service de l'eau sont retracées dans un budget annexe au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, comme l'exige la réglementation budgétaire.

L'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

En 2023, les recettes d'exploitation du budget annexe de l'eau potable ont atteint 44 836K€. Elles comprennent :

- les abonnements dont le tarif varie selon le diamètre du compteur,
- la consommation d'eau,
- la redevance pollution collectée pour le compte de l'Agence de l'eau,
- les échanges d'eau avec le SDEA,
- les branchements réalisés,
- les autres prestations de service.

Les recettes d'exploitation

En milliers d'euros

Ventes d'eau	2022	2023
Ventes d'eau - part fixe Eurométropole	1 783	1 732
Ventes d'eau - part proportionnelle Eurométropole	30 848	30 055
Redevance pollution Agence de l'eau Rhin-Meuse	10 171	9 907
Échanges d'eau avec le SDEA	199	160
Réalisations de branchements	697	1 241
Subventions reçues	368	205
Autres prestations de services	674	1 537
Total	44 739	44 836

Le recouvrement des ventes d'eau et des autres produits d'exploitation est assuré par le Centre de Gestion Comptable Strasbourg et Eurométropole.

Le taux d'impayés, défini comme le rapport entre les créances impayées au 31/12/2023 sur le total des facturations émises pour l'exercice 2022 s'élève à 2,5 %.

En 2023, le conseil métropolitain a admis des créances eau potable en non valeurs pour un montant total de 66 K€ et a accordé des remises gracieuses pour fuites souterraines pour un montant total de 10,6 K€.

AUCUN ENDETTEMENT

Le budget annexe de l'eau assure le remboursement des emprunts préalablement souscrits par les anciens syndicats d'eau intercommunaux (Ill Andlau, La Wantzenau-Kilstett) et ne comporte aucune dette envers l'agence de l'eau.

En euros	Encours au 01/01/2023	Intérêts dus - 2023	Capital à rembourser - 2023
Établissements de crédit	230 300	7 023	19 600
Agence de l'eau	Néant	Néant	Néant

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2023 ET PRÉVUS EN 2024

Les investissements réalisés en 2023 (16,8 millions d'euros) et budgétés en 2024 (21,7 millions d'euros) portent notamment sur les travaux suivants :

Les investissements réalisés par le service

En milliers d'euros

Eau potable	CA 2023	BP 2024
Schéma directeur de l'alimentation en eau potable	1 684	2 929
Travaux de déplacement du réseau d'eau - tram	1 316	3 912
Acquisitions de véhicules et d'engins	946	784
Travaux sur bâtiments d'exploitation	380	393
Ouvrages et mesures	1 817	3 422
Projets informatiques eau-assainissement	144	337
Réseaux d'eau	6 882	6 000
Extension du réseau d'eau	-	-
Travaux d'eau potable connexes au schéma directeur d'asst	1203	1250
Crédits annuels - autres investissements eau potable*	2438	2679
Total	16 810	21 705

*dont productions immobilisées et remboursement cautions prises eau

RÉSULTATS 2023 ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

En milliers d'euros

		CA 2023
Total dépenses fonctionnement		40 759
Dépenses réelles	Reversements pollution agence de l'eau Rhin-Meuse	10 820
	Redevance prélèvement agence de l'eau Rhin-Meuse	1 795
	Exploitation EN (hors main-d'œuvre)	5 027
	Exploitation SDEA & coûts 21 communes	1 506
	TRR sur facturations	254
	Exploitation (autres directions)	1 603
	Charges de personnel	8 087
	Reversements au budget principal	3 249
	Frais financiers emprunts en cours	8
Dépenses d'ordre	Dotations aux amortissements	8 411
	Autres dépenses d'ordre	-

En milliers d'euros

		CA 2023
Total recettes fonctionnement		69 601
Recettes réelles	Consommation eau Eurométropole	30 055
	Abonnement eau Eurométropole	1 732
	Redevance pollution agence de l'eau Rhin-Meuse	9 906
	Travaux	1 241
	Autres produits réels d'exploitation	1 010
Recettes d'ordre	Quote-part subv. repr. au résultat	758
	Production immobilisée	236
	Autres recettes d'ordre	-
	Excédents antérieurs reportés	24 663
Résultat cumulé fonctionnement		28 844

Pour le budget annexe de l'eau potable, l'exercice 2023 a donné lieu à un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 de 28,8 millions d'euros.

En milliers d'euros

		CA 2023
Total dépenses d'investissement		23 201
Dépenses réelles	Remboursements emprunts et avances en cours	23
	Crédits annuels PE	-
	Gestion patrimoniale (crédits annuels PE)	-
	Crédits annuels EN - 12 communes	1 002
	Crédits annuels EN - 21 communes	1 205
	Schéma dir. eau Sud (planning AMO)	1 660
	Schéma directeur eau PE (Nord)	24
	Schéma directeur eau potable EN	-
	Déviation tram (planning AMO)	1 316
	AP véhicules	946
	Réhabilitat°, sécurisat°, sectorisat° inst Product°	1 773
	AP 204 ZAC 2 rives	
	Autres AP EN – Mat. de bureau et licences informatiques	144
	AP PE – Entretien / amélioration réseaux d'adduction d'eau existant	8 085
	AP DCPB – Bâtiments et installations complexes	425
Dépenses d'ordre	Quote-part subv. repr. résultat	658
	Production immobilisée	236
	Autres dépenses d'ordre	1 245
	Déficits antérieurs reportés	4 460

En milliers d'euros

		CA 2023
Total recettes d'investissement		15 884
Recettes réelles	Subventions (prévisions)	1 523
	Avances agence Eau	-
	Autres recettes réelles	15
Recettes d'ordre	Autofinancement complémentaire	-
	Réserves	4 682
	Amortissements	8 399
	Aménagements urbains / budget M14	-
	Autres recettes d'ordre	1 265
	Excédents antérieurs reportés	-
Solde section investissement		7 318

L'exécution de la section d'investissement s'est par ailleurs soldée par un déficit au 31/12/2023 de 7,3 millions d'euros.

PPI 2024-2025

Le niveau du prix de l'eau doit permettre d'assurer, pour les années à venir, la capacité d'autofinancement du budget annexe, dont une partie sera par ailleurs contrainte (dotations aux amortissements des futures installations).

En milliers d'euros

	2024	2025
PPI EAU POTABLE	22 532	25 594
Crédits annuels EN - 12 communes	1 482	1 500
Crédits annuels EN - 21 communes	1 140	1 160
Production immobilisée	372	372
AP 83 Schéma directeur eau Sud - travaux	700	3 300
AP 83 Schéma dir. eau Sud - mes. compens.	900	500
AP 83 Schéma directeur eau Nord	120	310
AP 102 Déviation tram	4 894	4 000
AP 202 véhicules	629	1 745
AP 230 Réhabilitat°, sécurisat°,sectorisat° inst Product°	3 300	4 185
AP 204 ZAC 2 rives	350	-
Autres AP EN	370	490
Autres AP PE - Entretien / amélioration réseaux d'adduction d'eau existant	7 850	7 650
Autres AP - Bâtiments et installations complexes	425	382

Source : BP 2024 et prospective tarifs de vente d'eau

L'emploi des excédents ainsi cumulés et la pérennité d'une capacité d'autofinancement (épargne brute) de 11,5 millions d'euros annuels devraient permettre un financement des projets d'investissements à moyen terme du budget annexe eau, en particulier la finalisation du champ captant de Plobsheim et ses mesures compensatoires (83 millions d'euros TTC), la cour d'Angleterre et la gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux.

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément à la réglementation budgétaire M49, les recettes et dépenses du service sont retracées dans un budget annexe au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

En 2023, les recettes d'exploitation du budget annexe de l'assainissement ont atteint 49 897 K€. Elles comprennent :

- les redevances assainissement de l'Eurométropole, de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de l'exploitant de la station d'épuration, perçues sur les volumes rejetés dans le réseau d'assainissement (il s'agit, dans la plupart des cas, des volumes consommés en eau potable),
- les redevances d'assainissement non collectif (contrôle et entretien des installations),
- la contribution de l'Eurométropole (budget principal) pour le traitement des eaux pluviales,
- la prime d'épuration versée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse,
- les branchements réalisés,
- les autres prestations de service,
- les subventions reçues.

Les recettes d'exploitation

En milliers d'euros

Les recettes d'exploitation	2022	2023
Redevances collecte et épuration Eurométropole	19 762	19 406
Redevance exploitant de la station d'épuration	16 574	17 399
Redevance modernisation agence de l'eau	6 985	6 820
Redevance assainissement non collectif	9	12
Contribution Eurométropole eaux pluviales	3 382	3 529
Prime d'épuration agence de l'eau	1 455	1 085
Réalisation de branchements	1 618	782
Subventions reçues	83	276
Autres travaux et prestations de services	679	588
Total	50 547	49 897

Le recouvrement des redevances assainissement et des autres produits d'exploitation est assuré par le Centre de Gestion Comptable de Strasbourg et Eurométropole.

Le taux d'impayés, défini comme le rapport entre les créances impayées au 31/12/2023 sur le total des facturations émises pour l'exercice 2022 s'élève à 2%.

En 2023, le conseil métropolitain a admis des créances assainissement en non valeurs pour un montant total de 69,5 K€ et a accordé des remises gracieuses pour fuites souterraines pour un montant total de 20,8 K€.

L'ENDETTEMENT

Le budget annexe de l'assainissement assure le remboursement des emprunts préalablement souscrits par le budget annexe assainissement de la communauté de communes des Châteaux.

En financement de la part « industrielle » de la mise aux normes de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau, l'agence de l'Eau Rhin-Meuse a versé depuis 2008 des avances sans intérêts à l'Eurométropole de Strasbourg.

L'encours global de la dette s'élève en conséquence au 01/01/2023 à 336 K€.

La durée d'extinction de la dette (encours de la dette / épargne brute) n'est pas significative (inférieure à 1 an).

En euros	Encours au 01/01/2023	Intérêts dus 2023	Capital à rembourser - 2023
Établissements de crédit	324 057	8 991	72 011
Agence de l'eau	11 310	néant	3 770
Total	388 612	14 547	70 421

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2023 ET PRÉVUS EN 2024

Les investissements réalisés en 2023 (25,7 millions d'euros) et budgétés en 2024 (73,5 millions d'euros) portent notamment sur les travaux suivants :

Les investissements réalisés par le service

En milliers d'euros

Assainissement	CA 2023	BP 2024
Travaux de déplace.. conduites d'assain. (projet tramway)	1177	3200
Schéma directeur assainissement	12972	26315
Titres de participation BIOGENERE	-	1716
Acquisitions de véhicules et d'engins	106	3 910
Travaux stations d'épuration	2560	7 900
Projets informatiques eau-assainissement 2015-2020	172	230
Réseaux d'assainissement	6342	9000
Crédits annuels - autres investissements assainissement*	2420	2 169
Total	25 749	54 440

* dont productions immobilisées et opérations sur comptes de tiers

RÉSULTATS 2023 ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

Fonctionnement

Pour le budget annexe de l'assainissement, l'exercice 2023 a donné lieu à un excédent de fonctionnement cumulé de 34 millions d'euros.

En milliers d'euros

		CA 2023
Total dépenses fonctionnement		52 862
Dépenses réelles	Reversements fermier STEP	19 160
	Reversement modernisation agence	6 880
	Exploitation EN (hors main-d'œuvre)	3 884
	SDEA	2 074
	TRR sur facturations	400
	Exploitation (autres directions)	1 191
	Charges de personnel	6 648
	Reversements au budget principal	2 711
	Frais financiers emprunts en cours	12
Dépenses d'ordre	Dotations aux amortissements	9 881
	Autres dépenses d'ordre	22
	Autofinancement complémentaire	-

En milliers d'euros

		CA 2023
Total recettes fonctionnement		87 102
Recettes réelles	Redevance collecte et épuration Eurométropole	19 406
	Redevance épuration fermier	17 668
	Redevance modernisation agence eau	6 820
	Budget principal eaux pluviales	3 529
	Prime d'épuration	1 085
	Travaux	1 281
	Autres produits réels d'exploitation	577
Recettes d'ordre	Quote-part subv. repr. au résultat	1 424
	Production immobilisée	-
	Autres recettes d'ordre	-
	Excédents antérieurs reportés	35 312
Résultat cumulé fonctionnement		34 240

Investissement

L'exécution de la section d'investissement s'est soldée par un déficit de 11,2 millions d'euros.

En milliers d'euros

		CA 2023
Total dépenses d'investissement		31 150
Dépenses réelles Crédits annuels	Rembourst. avances en cours	4
	Rembourst. emprunts en cours	69
	Crédits annuels PE	-
	Gestion patrimoniale (crédits annuels PE)	-
	Crédits annuels EN	2420
Dépenses réelles Autorisations de programmes	AP 84 Station d'épuration	-
	AP 127 schéma dir. (planning AMO)	12 972
	AP 101 Déviation tram (planning AMO)	1177
	AP 204 Travaux STEP	2562
	AP véhicules	106
	AP 231 Matériel informatique	172
	Autres AP PE (dont GP ouvrages & réseaux)	-
	AP 256 Amélioration & extension réseau d'assainissement-Strasbourg	-
	AP 256 Réhabilitation de collecteurs-Strasbourg	3497
	AP0256 Amélioration & extension réseau d'assainissement-Communes	2845
	AP 256 Réhabilitation de collecteurs-Communes	-
	AP DCPB	-
Dépenses d'ordre	Quote-part subv. repr. résultat	1492
	PE: aménagements urbains / budget M57	-
	Production immobilisée	-
	Opérations d'ordre - transfert droits TVA	-
	Autres dépenses d'ordre	3835
	Déficits antérieurs reportés	0

En milliers d'euros

		CA 2023
Total recettes d'investissement		19 968
Recettes réelles	Subventions SDA	3 141
	Autres subventions	91
	FCTVA (Collecte)	2 405
	Transferts droits TVA (versement)	-
	Autres recettes réelles	-
Recettes d'ordre	Réserves	-
	Transferts droits TVA (constatation)	-
	Amortissements	9 881
	Aménagements urbains / budget M57	-
	Autres recettes d'ordre	3 835
	Excédents antérieurs reportés	615
Solde section investissement		131

PPI 2024-2025

En milliers d'euros

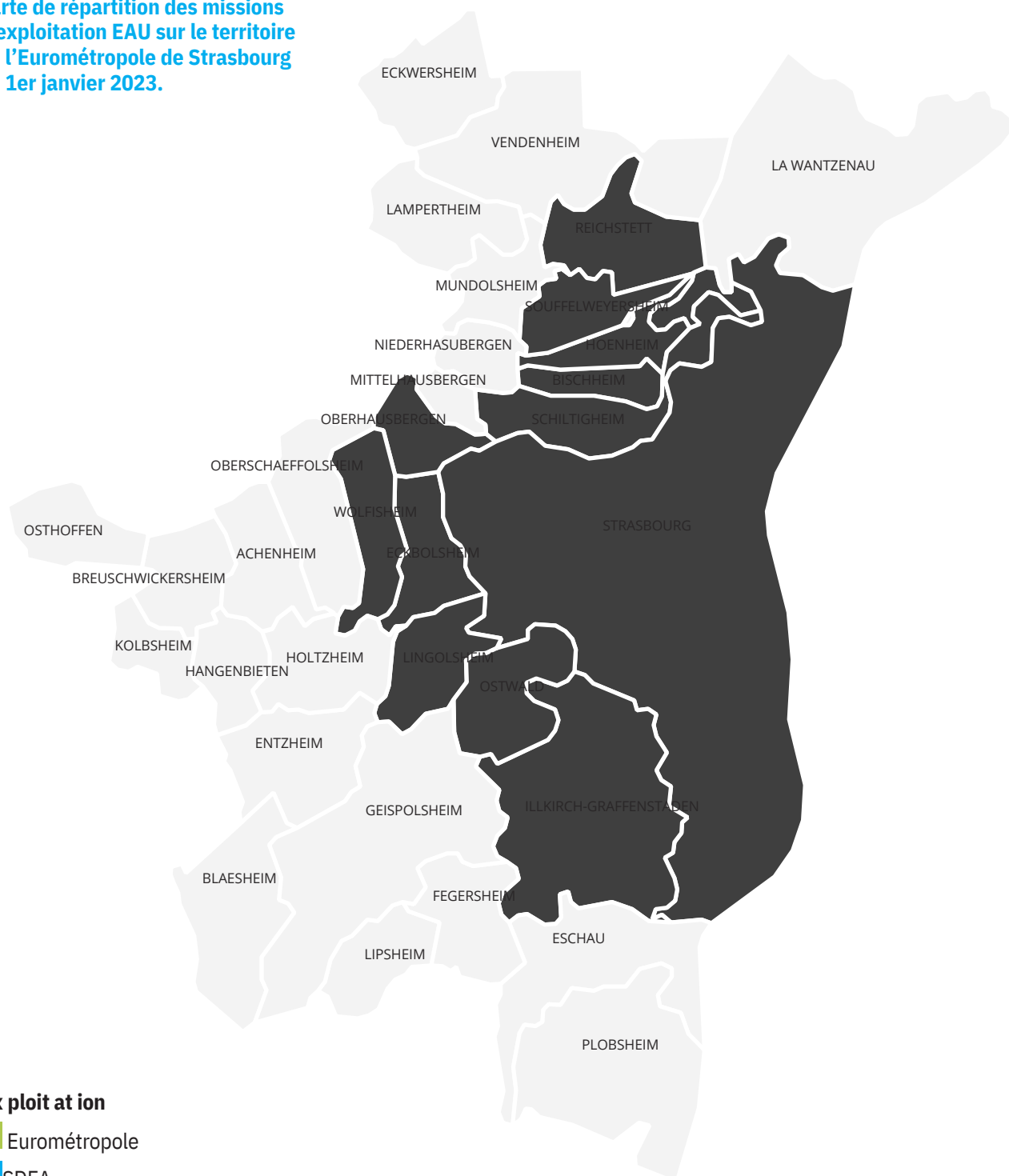
	2024	2025
PPI ASSAINISSEMENT	54 440	52 639
Crédits annuels EN	2 169	2 224
Production immobilisée	-	-
AP 127 schéma dir. (planning AMO)	26 315	25 000
AP 127 schéma SDA/étude milieux	-	200
AP0101 Déviation tram (planning AMO)	3 200	3 500
AP 204 Travaux STEP (step sud)	400	700
AP 204 - Incinération STEP la Wantzenau	7 500	12 000
AP – Titres de participation BIOGENERE	1 716	-
AP 203 - véhicules	3 910	525
AP 231 Matériel informatique	230	490
AP 256 Amélioration & extension réseau d'assainissement-Strasbourg	-	-
AP 256 Réhabilitation de collecteurs-Strasbourg	4 000	4 000
AP 256 Amélioration & extension réseau d'assainissement-Communes	5 000	4 000
AP 256 Réhabilitation de collecteurs-Communes	-	-

Source : BP 2024 et prospective tarifs de vente d'eau

La baisse des excédents globaux est induite par la réalisation du Schéma Directeur de l'Assainissement qui se poursuivra dans les prochaines années. À compter de l'exercice 2024 la section investissement du budget assainissement devra successivement financer le remplacement de la ligne de traitement des boues de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau et la construction d'une nouvelle station d'épuration au Sud du territoire. Le financement de ces travaux et le contexte économique questionneront les besoins d'évolution du prix de l'eau et pourront nécessiter le recours à l'emprunt.

ANNEXES

**Carte de répartition des missions
d'exploitation EAU sur le territoire
de l'Eurométropole de Strasbourg
au 1er janvier 2023.**



Urgences / Accueil technique

Guichet unique d'accueil

03 68 98 51 75

eauassainissement@strasbourg.eu

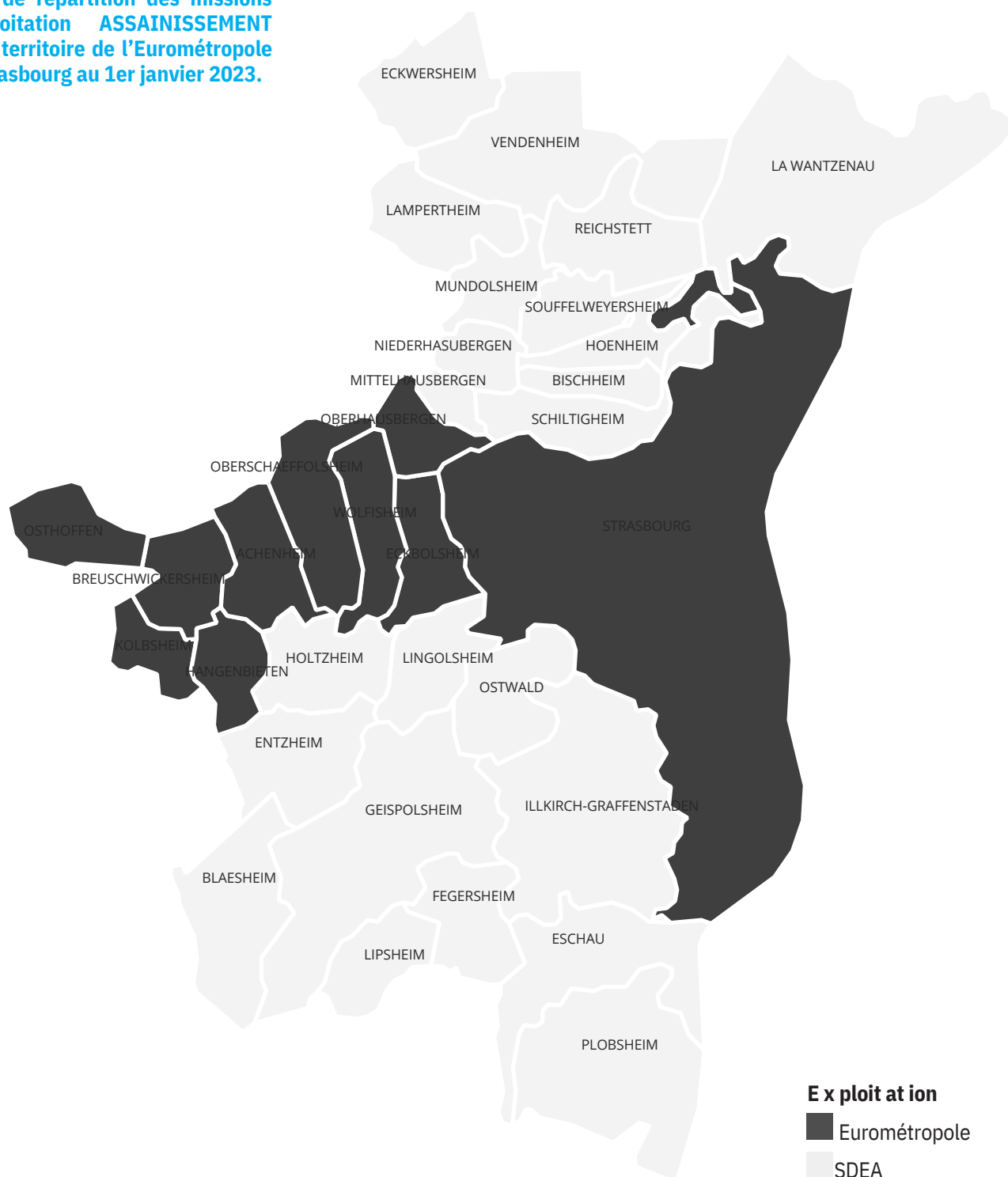
Pour les autres communes, contactez le SDEA :

03 88 19 29 99

accueil.clients@sdea.fr

L'Eurométropole et le SDEA interviennent 24h/24 et 7j/7 sur le territoire métropolitain.

Carte de répartition des missions
d'exploitation ASSAINISSEMENT
sur le territoire de l'Eurométropole
de Strasbourg au 1er janvier 2023.



Strasbourg.eu
eurométropole

PDI : 01705D
Adresse desservie :
5 B RUE DES CHAMPS
67200 STRASBOURG

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
1 PARC DE L'ETOILE
67076 STRASBOURG CEDEX

M DUPOND BERNARD
RESIDENCE PILOTE
RUE DES CHAMPS
BP 67200
67200 STRASBOURG CEDEX 7

Client : 212024
M DUPOND BERNARD

SIRET :
N° Engagement :
Code Service :
Nom Service :
N° Marché :

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
1 parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG CEDEX
SIRET : 24670048800033

Accueil physique et téléphonique : 03 68 98 51 65
11 quai Fustel de Coulanges 67000 Strasbourg
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Courriel : eau@strasbourg.eu

URGENCES TECHNIQUES 24H/24 7J/7
Tél. : 03 68 98 51 75

REGLEMENT
SERVICE DE GESTION COMPTABLE STRASBOURG
EUROMETROPOLE
1 parc de l'Etoile CS 71022 67070 Strasbourg Cedex
Accueil téléphonique : 03 68 98 51 98
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h00
Accueil physique : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15
Courriel : sgc.strasbourg-ems@dgfip.finances.gouv.fr

FACTURE

EA / 2024 / 60 2120224600019 du 05/07/2024

Présentation simplifiée de votre facture (Détail au verso)

Votre consommation facturée du 01/01/2023 au 31/12/2023 : 120 m³

Distribution de l'eau	147,70 € TTC
Collecte et traitement des eaux usées	133,29 € TTC
Organismes publics	72,27 € TTC

Total de votre facture 353,26 € TTC

Prix du litre d'eau TTC : 0,00277 € - Coût de l'abonnement TTC : 21,10 €

A régler sous 15 jours à réception 353,26 € TTC

Au verso de votre facture vous trouverez toutes les informations utiles pour effectuer votre règlement.

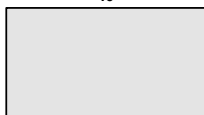
Propriétaire ou locataire : pensez à nous informer de tout déménagement, par courrier ou par courriel eau@strasbourg.eu
A défaut, vous resterez redevable des factures émises.

Consultez les dernières analyses de l'eau dans votre commune :
strasbourg.eu/analyses-eau-quotidiennes

Evolution de votre consommation (m³)

R : Réelle - E : Estimée

40



janv. 16
(R)

Montant en
euros

353,26 €

Partie à détacher en suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

L
Joindre un Relevé d'Identité Bancaire

M DUPOND BERNARD
RUE DES CHAMPS
BP 67200
67200 STRASBOURG CEDEX 7

*

TIP SEPA
RUM : TIPSEPA0670584170000212022460001924
ICS : FR36EAU006831
Référence : 2120224600019
Créancier : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

Montant : 353,26 €

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

417110500245 DUPOND BERNARD

941133000175 18030021202246000190670584985706 35326



Facture EA / 2024 / 60 2120224600019 du 05/07/2024

		Ancien relevé		Nouveau relevé		Conso.
N° série compteur	Diam.	Date	Index	Date	Index	en m³
Consommation totale						120

Détail de votre facture	Période d'application	Tr.	Quantité	Prix unité € HT	Montant € HT	T.V.A. %	Montant € T.V.A.	Montant € TTC
Distribution de l'eau					140,00		7,70	147,70
Abonnement diam. 20 mm	01/01/23 - 31/12/23	T1	365 J	0,05479	20,00	5,50	1,10	21,10
Consommation d'eau	01/01/23 - 31/12/23	T1	120 m3	1,00000	120,00	5,50	6,60	126,60
Collecte et traitement des eaux usées					127,53		5,76	133,29
Collecte	01/01/23 - 31/12/23	T1	120 m3	0,43040	51,65	0,00	0,00	51,65
Epuration	01/01/23 - 31/12/23	T1	120 m3	0,15200	18,24	0,00	0,00	18,24
Epuration (SOVEES)	01/10/23 - 31/12/23	T1	30 m3	0,50780	15,23	10,00	1,52	16,75
Epuration (Valeaurhin)	01/01/23 - 30/09/23	T1	90 m3	0,47120	42,41	10,00	4,24	46,65
Organismes publics					69,96		2,31	72,27
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	01/01/23 - 31/12/23	T1	120 m3	0,35000	42,00	5,50	2,31	44,31
Modernisation des Réseaux (Agence de l'Eau)	01/01/23 - 31/12/23	T1	120 m3	0,23300	27,96	0,00	0,00	27,96
Montant total à payer :					337,49		15,77	353,26

Taux TVA	Montant HT	Montant TVA
0,00	97,85	0,00
5,50	182,00	10,01
10,00	57,64	5,76
	337,49	15,77

La TVA facturée est acquittée sur les débits en application de l'instruction de la DGI n° 3A-5-93 du 19 mars 1993. N° de TVA intracommunautaire : FR7R246700488

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des Procédures Fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L. 1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Le règlement de votre facture peut s'effectuer :

- **Par prélèvement automatique** : formulaire à retirer au Service de l'Eau et de l'Assainissement
- **Par TIP SEPA** : dater, signer le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet, joindre un RIB à la première utilisation, et l'adresser au Centre d'Encaissement à l'aide de l'enveloppe ci-jointe dûment affranchie
- **Par chèque** : à l'ordre du Trésor Public, joindre le TIP SEPA non signé, le tout adressé au Centre d'Encaissement à l'aide de l'enveloppe ci-jointe dûment affranchie
- **En espèces** dans la limite de 300 € (article 19, loi de finances rectificatives 2013) ou en **carte bancaire**, muni de la présente facture, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)
- **Par virement bancaire** sur le compte IBAN/BIC : FR35 3000 1008 06C6 7200 0000 056 / BDFEFRPCCT, en mentionnant le numéro de votre facture
- **Par internet** sur le site <https://tipi.strasbourg.eu> par carte bancaire ou prélèvement unique



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle



1 rue de Rome
Espace Européen de l'Entreprise
Schiltigheim - CS10020
67013 STRASBOURG CEDEX
www.sdea.fr

Une question sur votre abonnement/votre facture

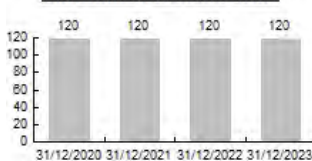
Contactez le SDEA du lundi au vendredi
de 7h30 à 17h30 au : 03 88 19 29 99
courriel : accueil.clients@sdea.fr

Une question sur le paiement de votre facture

Contactez le Service de Gestion Comptable
Strasbourg et Eurométropole
1 Parc de l'Etoile - CS 71022
Centre administratif - 67070 Strasbourg cedex
tel : 03 68 98 51 98
courriel : sgc.strasbourg-ems@dgif.finances.gouv.fr

Pour les urgences techniques 24h/24 - 7j/7
tel : 03 88 19 97 09

Consommation relevée en m3



Nous vous informons de la fermeture du centre
d'encaissement à Lille au 01/09/2023. Des retards dans le
traitement des règlements pourront être constatés.
L'adresse pour l'envoi des TIP a été modifiée sur le talon ci-
dessous

N° SIRET : 246 700 488 00017
TVA Intracommunautaire : FR7R246700488
Identifiant Chorus Pro : 6713700003538OMEGA23

Réf à rappeler

N° IdClient : 34316292

Occupant : MME ZZZ AAA

Lieu desservi :

9685 IMPASSE DES ROSIERS
67640 FEGERSEIM

SDEA ALSACE MOSELLE - ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE
SCHILTIGHEIM CS 10020
67013 STRASBOURG CEDEX

MME ZZZ AAA
9685 IMPASSE DES ROSIERS
67640 FEGERSEIM

Facture n° 20231R6713700003538 du 31/12/2023

Consommation du 31/12/2022 au 31/12/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation facturée

120 m³

Prix du litre TTC (hors abonnement) 0,00277 €

Total eau + redevances Agence de l'Eau
Total assainissement + redevances Agence de l'Eau

Montants
219,97
133,29

Total de la facture

353,26

Facture à régler sous 15 jours à réception

353,26 €

En espèces (dans la limite de
300€) ou par carte bancaire,
muni du présent avis, auprès
d'un buraliste ou partenaire
agréé. La liste est consultable
sur le site

www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite



###

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque
selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant
indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

MME ZZZ AAA
9685 IMPASSE DES ROSIERS
67640 FEGERSEIM

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0670584170000671370000353823
ICS : FR36EAU006831
Référence : 4 QA 23 006713700003538 B 105 39 Montant : **353,26 €**
Créancier : EUROMETROPOLE STRASBOURG

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

417110500236 ZZZ AAA

941133000175 44020067137000035380670584985706 35326

Facture n° 20231R6713700003538 du 31/12/2023

Point de consommation	N° série compteur	Date	Type	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
13394	TEST1234EMS	31/12/2023	E	720			840	120
Consommation totale								120
Consommation facturée (m3)								120
Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.		Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU								
Eurométropole de Strasbourg	01/01/2023	120	m3	1,00000	120,00	6,60	(5.5%)	126,60
Total Part Proportionnelle					120,00	6,60		126,60
Eurométropole de Strasbourg	01/01/2023	1 x 365 j	365	jours	20,00000	20,00	1,10 (5.5%)	21,10
Total Part Fixe					20,00	1,10		21,10
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES								
Redevance Epuration SOVEES	01/10/2023	30	m3	0,50780	15,23	1,52	(10%)	16,75
Epuration Valeaurhin (Exploit. Step)	01/01/2023	90	m3	0,47120	42,41	4,24	(10%)	46,65
Collecte et Epuration (Eurométropole de Strasbourg)	01/01/2023	120	m3	0,58240	69,89	0,00		69,89
Total Part Proportionnelle					127,53	5,76		133,29
ORGANISMES PUBLICS								
Lutte contre la pollution domestique	01/01/2023	120	m3	0,35000	42,00	2,31	(5.5%)	44,31
Modernisation des réseaux de collecte	01/01/2023	120	m3	0,23300	27,96	0,00		27,96
Total Agence de l'eau Rhin Meuse					69,96	2,31		72,27
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture		337,49	15,77	353,26	
5,50%	182,00	10,01	Montant total à payer		337,49	15,77	353,26	
10,00%	57.64	5.76						

RAPPEL : La colonne Type indique la nature du relevé pris en compte pour cette facture. R= Relevé Réel, E= Estimation de consommation et A=Relevé par l'Abonné

Le règlement de cette facture peut s'effectuer :

Par **CARTE BANCAIRE** sur notre site www.sdea.fr , si votre Trésorerie le propose

Par **TIP**

En **ESPECES** (dans la limite de 300 € selon l'Article 19 de la Loi de finances rectificative 2013) ou par **CARTE BANCAIRE** muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou d'un partenaire agréé. La liste est consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

Ou auprès des services du **Service de Gestion Comptable Strasbourg et Eurométropole et du Service de Gestion Comptable de Saverne**.

Par **CHEQUE BANCAIRE Français** libellé à l'ordre du Trésor Public, joindre obligatoirement le volet TIP non signé

Par **VIREMENT** sur le compte Banque de France suivant : **FR35 3000 1008 06C6 7200 0000 056 / BDFEFRPPCCT** en précisant le numéro de la facture en objet du virement

Si vous souhaitez opter pour le **prélèvement automatique** de votre facture, le SDEA est à votre disposition pour en faciliter la mise en place.

EXTRAIT DU TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252 A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

VOIES DE RECOURS : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du Code général des Collectivités locales), vous pouvez contester le montant de la facture en saisissant le Tribunal judiciaire ou administratif selon la nature de la créance.

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE À LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE EN 2023

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ce sont près de 275 paramètres qui sont régulièrement analysés dans les eaux destinées à la consommation humaine. L'Union Européenne et le Ministère de la santé ont demandé aux ARS fin 2020 de rechercher de nouvelles substances, parmi lesquelles les métabolites de pesticides pertinents.

Les résultats de ces analyses sur certains captages ont mis en évidence la présence de métabolites du chloridazone, un herbicide utilisé jusqu'en 2020 en agriculture et aujourd'hui interdit, à des concentrations supérieures à la limite de qualité réglementaire, mais inférieures aux valeurs sanitaires. Les résultats d'analyse sont consultables sur le site internet de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'ARS atteste aujourd'hui que ces concentrations ne présentent pas de risques pour la santé des consommateurs. **L'eau peut être consommée sans restriction par l'ensemble de la population.**

Secteurs concernés :

Zone de distribution : Eurométropole – secteur Strasbourg-Sud

Des métabolites du chloridazone sont présents sur des points de surveillance du réseau d'eau de l'unité de distribution de Strasbourg Sud. Un plan d'action est programmé pour rétablir la qualité de l'eau sous les seuils réglementaires. Plusieurs solutions seront mises en œuvre pour diversifier les ressources et sécuriser l'alimentation en eau (interconnexions de réseau, maillage de l'alimentation...). D'ores et déjà, la production d'eau du captage de Holtzheim, qui présente les teneurs les plus importantes en métabolites de pesticides, a été réduite.

Zone de distribution : Eurométropole – secteur Oberhausbergen

Des métabolites du chloridazone ont été détectés au captage d'Oberhausbergen. La production d'eau de ce captage a été réduite. Les analyses effectuées au robinet du consommateur ne présentent aucun dépassement des seuils réglementaires.

Zone de distribution : Eurométropole – secteur Ill Andlau 2

Des métabolites du chloridazone ont été détectés au captage d'Eschau. Ce réseau alimente les communes d'Eschau et Plobsheim. Un plan d'action sera établi pour rétablir la qualité de l'eau.

Les autres zones de distribution ne sont pas concernées par des dépassements.

Au-delà des actions de court et moyen termes, l'Eurométropole de Strasbourg poursuit son engagement auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse et du monde agricole pour mettre en œuvre des actions permettant de limiter l'usage des produits phytosanitaires et protéger la ressource en eau.

Si vous avez des questions, contactez le guichet
du service de l'eau et de l'assainissement :

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et 13h30 à 17h.

• Ville et Eurométropole de Strasbourg

• Service de l'eau et de l'assainissement



• 1, parc de l'Étoile - 67 076 Strasbourg Cedex - France

• Tél : 03 68 98 51 75

• Courriel : EauAssainissement@strasbourg.eu • www.strasbourg.eu



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - REGIE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par 13 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration. Votre réseau alimente de façon permanente 12 communes (BISCHHEIM, ECKBOLSHEIM, HOENHEIM, ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, LINGOLSHEIM, OBERHAUSBERGEN, OSTWALD, REICHSTETT, SCHILTIGHEIM, SOUFFELWEYERSHEIM, STRASBOURG, WOLFISHEIM), soit 417367 personnes. Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 619 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 75 Valeur moyenne : 8,32 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 58 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,079 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl)
FLUOR	A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 0,065 mg/L Valeur maxi : 0,09 mg/L

Quelques conseils	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
SÈCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/04/2024

UDI 067001945

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 75 Valeur moyenne : 23 °f Valeur maxi : 27 °f
SODIUM	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 22 mg/L Valeur maxi : 25 mg/L
CHLORURES	Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L. Nombre de prélèvements : 75 Valeur moyenne : 32,8 mg/L Valeur maxi : 37 mg/L



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR STRASBOURG-NORD

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par 5 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement de décarbonatation, d'élimination du fer et du manganèse et de désinfection UV. Votre réseau alimente de façon permanente 6 communes (ECKWERSHEIM, LAMPERTHEIM, MITTELHAUSBERGEN, MUNDOLSHEIM, NIEDERHAUSBERGEN, VENDENHEIM), soit 19534 personnes. Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 47 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 11 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,059 microgramme/L (glyphosate)

Quelques conseils	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

FLUOR	A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,138 mg/L Valeur maxi : 0,18 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 18,1 °f Valeur maxi : 22,1 °f
SODIUM	
	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 84,8 mg/L Valeur maxi : 97 mg/L
CHLORURES	
Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 37,5 mg/L Valeur maxi : 40 mg/L

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/04/2024

UDI 067004990

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR STRASBOURG-SUD

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2022 : C

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par 3 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du manganèse et de désinfection. Votre réseau alimente de façon permanente 9 communes (ACHENHEIM, BLAESHEIM, BREUSCHWICKERSHEIM, ENTZHEIM, GEISPOLSHEIM, HANGENBIETEN, HOLTZHEIM, KOLBSHEIM, OBERSCHEFFOLSHEIM), soit 24112 personnes. Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 59 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 11,5 mg/L Valeur maxi : 21 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 40 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,417 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; total des pesticides analysés	

Quelques conseils
ABSENCE  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN  Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ  Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
SÉCHERESSE  En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0532 mg/L Valeur maxi : 0,09 mg/L	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 24 °f Valeur maxi : 27,9 °f
SODIUM	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16 mg/L Valeur maxi : 20 mg/L
CHLORURES	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 31,9 mg/L Valeur maxi : 36 mg/L

Pour aller plus loin
 Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/04/2024
UDI 067004991

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR LA WANTZENAU

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.
Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.
Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (WANTZENAU (LA)), soit 5909 personnes. Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 1,42 mg/L Valeur maxi : 1,6 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,008 microgramme/L
FLUOR	A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,09 mg/L

Quelques conseils	
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/04/2024

UDI 067004992

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 20,1 °f Valeur maxi : 20,6 °f
SODIUM	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16 mg/L Valeur maxi : 16 mg/L
CHLORURES	Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.
	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 32 mg/L Valeur maxi : 32 mg/L



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR ILL ANDLAU 1

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration. Votre réseau alimente 2 communes (FEGERSHEIM, LIPSHEIM), soit 8443 personnes. Le responsable des installations est l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG. Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 21 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES A Bonne qualité Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 20,2 mg/L Valeur maxi : 22 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Bonne qualité Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,063 microgramme/L (glufosinate)
	FLUOR A Très bonne qualité Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,075 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L

Quelques conseils	
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 30/04/2024

UDI 067004993

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau très dure Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 31,2 °f Valeur maxi : 31,9 °f
SODIUM	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 11,5 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L
CHLORURES	Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L. Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 74,5 mg/L Valeur maxi : 79 mg/L



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECT. KOCHERSBERG-CENTRE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par 11 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer et du manganèse, de décarbonation et de désinfection par chloration et rayonnements UV. Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (OSTHOFFEN), soit 811 personnes. Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2019, 2020, 2021, 2022, 2023
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 6,36 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 7 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,059 microgramme/L (glyphosate)
FLUOR	A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 0,0904 mg/L Valeur maxi : 0,18 mg/L

Quelques conseils	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 14,4 °f Valeur maxi : 22,1 °f
SODIUM	
	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 43,7 mg/L Valeur maxi : 97 mg/L
CHLORURES	
Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.	Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 20,5 mg/L Valeur maxi : 40 mg/L

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/04/2024

UDI 067005048

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE DE STRASBOURG-REGIE-SECTEUR OBERHAUSBERGEN

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par plus de 1 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (OBERHAUSBERGEN), soit 5459 personnes. Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 27 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Bonne qualité Nombre de prélèvements : 87 Valeur moyenne : 10,2 mg/L Valeur maxi : 14 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C
	Dépassements réguliers de la limite réglementaire Nombre de prélèvements : 76 Conformité : 97 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,127 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl

Quelques conseils	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

FLUOR	A
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 0,09 mg/L Valeur maxi : 0,12 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 87 Valeur moyenne : 26,5 °f Valeur maxi : 31,2 °f
SODIUM	
	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 17,5 mg/L Valeur maxi : 25 mg/L
CHLORURES	
Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.	Nombre de prélèvements : 87 Valeur moyenne : 34,6 mg/L Valeur maxi : 39 mg/L

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/04/2024
UDI 067006130

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR ILL ANDLAU 2

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE D'ESCHAU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (ESCHAU, PLOBSHEIM), soit 10120 personnes. Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Bonne qualité Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 12 mg/L Valeur maxi : 14 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Dépassements réguliers de la limite réglementaire Nombre de prélèvements : 8 Conformité : 75 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,11 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl

Quelques conseils	
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

FLUOR	A
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 24,5 °f Valeur maxi : 24,5 °f
SODIUM	
	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 16 mg/L Valeur maxi : 16 mg/L
CHLORURES	
Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 32 mg/L Valeur maxi : 32 mg/L

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 30/04/2024
UDI 067006151

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

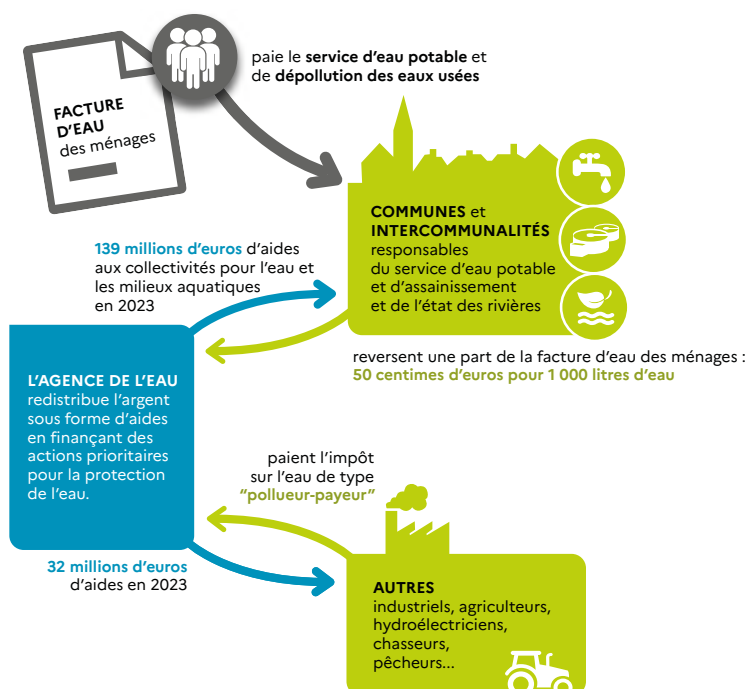
https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition mars 2024

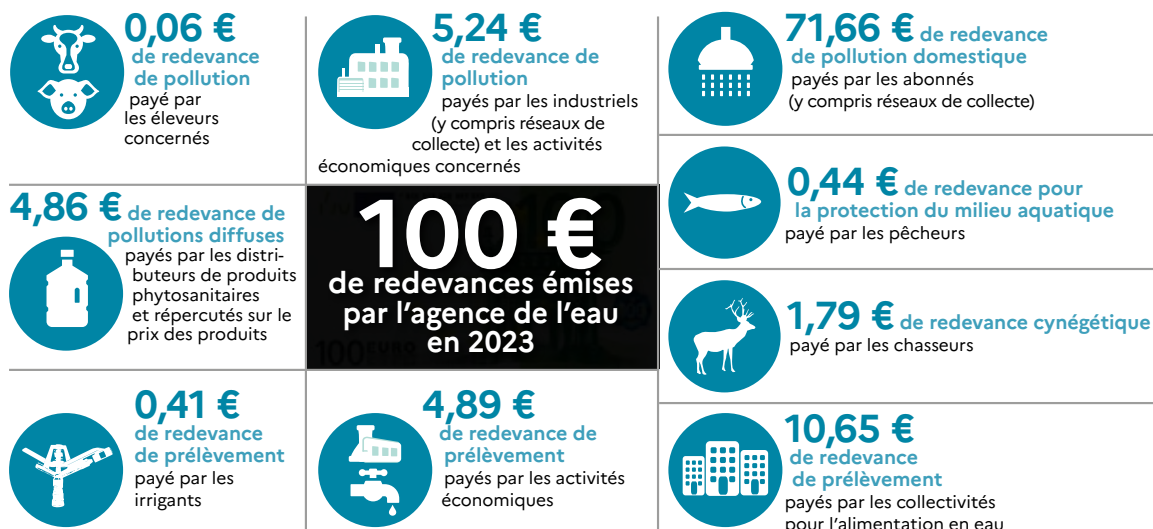
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



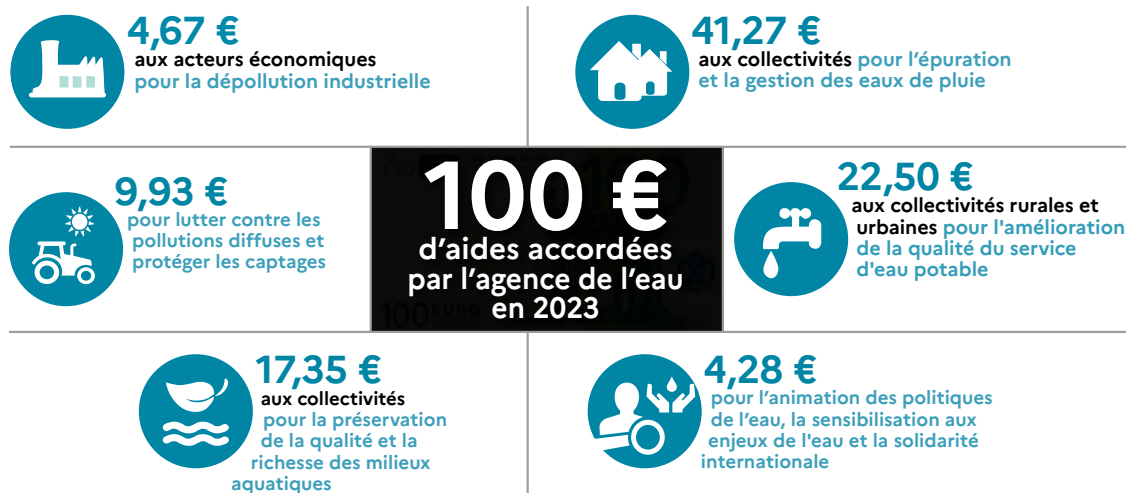
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



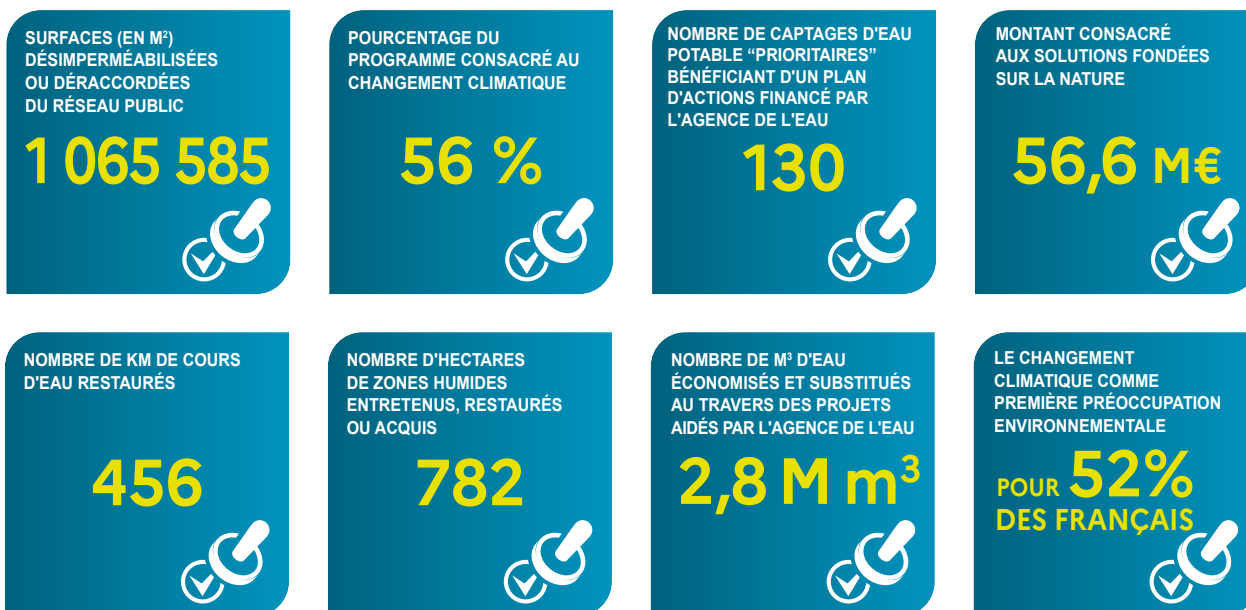
En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



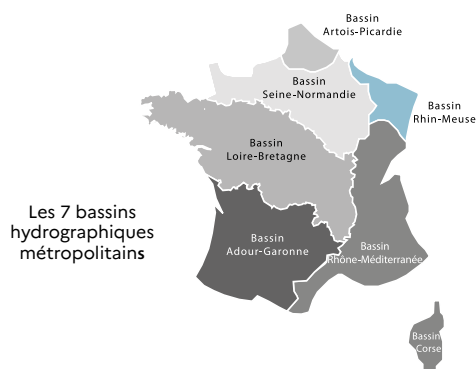
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr



Réalisation : AELB-DIC - AERM-DCOM - Avril 2024

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://www.lesagencesdeleau.fr>

